

RAA SDIS 17 N°2023-03

Date de publication: 10/11/2023

Recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime

3ème trimestre 2023

Les éventuels documents annexés peuvent être consultés, sur simple demande, conformément aux règles de communication des documents administratifs, auprès du service juridique et assemblées du SDIS, 2 avenue Eric Tabarly, BP 60099, 17187 Périgny Cedex.

SOMMAIRE

DÉLIBÉRATIONS

1.1. E	Bureau du	Conseil	d'administration	du 21	septembre :	2023
--------	-----------	---------	------------------	-------	-------------	------

1.1	. Bureau du Conseil d'administration du 21 septembre 2023	
	Délibération n°77-2023 : Acquisition de huit ambulances et d'une échelle aérienne par le SDIS	5
	Délibération n°78-2023 : Achat de consommables, accessoires et pièces détachées pour des appareils multi	
	paramètres de marque Zoll	
	Délibération n°79-2023 : Fourniture de gaz médicinaux et de dispositifs médicaux connexes	¨9
	Délibération n°80-2023 : Approvisionnement en carburants et combustibles pétroliers	<u>.</u> 13
	Délibération n°81-2023 : Projet d'acte modificatif n°01 au marché n°9022FSTN07 relatif à la protection juridique	<u></u> 19
•	Délibération n°82-2023 : Maintenance du logiciel du système d'alerte (START)	_21
•	Délibération n°83-2023 : Remise gracieuse de pénalités de retard à l'entreprise Rosenbauer France	_23
•	Délibération n°84-2023 : Réforme de matériels pour reprise et cession de déchets	26
•	Délibération n°85-2023 : Bail pour une location saisonnière à Ars-en-Ré	28
•	Délibération n°86-2023 : Recours gracieux pour une pollution aquatique	30
•	Délibération n°87-2023 : Convention de partenariat territorial relative à la transmission dématérialisée des bilans	
	médico-secouristes émis par le SDIS 17 au SAMU et aux structures d'accueil des urgences	32
•	Délibération n°88-2023 : Convention de fonctionnement entre le SDIS 17 et la base aérienne 721 (BA721) pour la	
	période 2022-2025	34
•	Délibération n°89-2023 : Réforme des transports sanitaires urgents, mise en place d'une indemnité horaire de	
	substitution pour les secteurs non couverts ou partiellement couverts par une garde ambulancière	36
•	Délibération n°90-2023 : Convention de mise à disposition de moyens opérationnels au profit de la société SICA	
	Atlantique	39
•	Délibération n°91-2023 : Convention de partenariat avec les amicales pour le soutien logistique	41
•	Délibération n°92-2023 : Convention annuelle d'objectifs et de moyens – mise à disposition par le SDIS de véhicules légers infirmiers (VLI)	
	véhicules légers infirmiers (VLI) Délibération n°93-2023 : Conventions de partenariat relatives à l'organisation d'un concours interne et d'un	
	examen professionnel de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2024	46
•	Délibération n°94-2023 : Achat de produits pharmaceutiques	48
	ARRÊTÉS	
2.1	. Arrêtés préfectoraux	

Arrêté n°23-101 du 3 juillet 2023 portant l'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers déclarés aptes aux missions face aux missions subaquatiques sapeurs-pompiers pour l'année 2023 en Charente-Maritime 53 Arrêté n°23-102 du 3 juillet 2023 fixant la liste d'aptitude des préventionnistes pour l'année 2023 en Charente-Maritime_______55
Arrêté n°23-103 du 3 juillet 2023 portant l'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers déclarés aptes aux missions face aux risques radiologiques pour l'année 2023 en Charente-Maritime______57 Arrêté n°25-104 du 3 juillet 2023 portant l'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers déclarés aptes aux missions face aux risques chimiques et biologiques pour l'année 2023 en Charente-Maritime 59

2.2. Arrêtés du Président du Conseil d'administration

- Arrêté n°23-01340 du 3 juillet 2023 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels – session 2024 63 Arrêté n°23-01341 du 3 juillet 2023 portant ouverture d'un concours interne d'accès au grade de sergent de
- sapeurs-pompiers professionnels session 2024 _______68

sapeurs-pompiers professionnels au titre de la promotion interne. Arrêté n°23-01747 du 31 août 2023 portant délégations de signature. Arrêté n°23-01756 du 31 août 2023 adoptant le règlement intérieur modifié du Service départemental d'incendie e	74 75 et
DÉCISIONS	
. Décisions du Président du Conseil d'administration	
architectures virtualisées	.83 if
. Décisions du Chef de corps	
activités physiques et sportives pour l'année 2023 en Charente-Maritime Décision n°23-183 du 10 juillet 2023 portant l'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers déclarés aptes au missions liées au risque animalier pour l'année 2023 en Charente-Maritime Décision n°23-184 du 10 juillet 2023 établissant la liste des personnes compétentes de l'organisme de formation SDIS17 Décision n°23-195 du 29 août 2023 portant l'aptitude opérationnelle des infirmiers sapeurs-pompiers pour le visites médicales pour l'année 2023 en Charente-Maritime Décision n°23-203 du 29 août 2023 portant autorisation du dépassement du contingent de 25 heures mensuelle	.89 x .95 n .97 s .119
	DÉCISIONS Décisions du Président du Conseil d'administration Décision n°23-181 du 4 juillet 2023 relative à des prestations d'expertise sur les logiciels « Microsoft » et le architectures virtualisées. Décision n°23-194 du 2 août 2023 relative au déploiement et à la mise en œuvre d'un portail internet collaborat JPLATFORM et prestations d'accompagnement. Décision n°23-207 du 14 septembre 2023 relative à la fourniture d'eau en bouteille. Décisions du Chef de corps Décision n°23-182 du 10 juillet 2023 portant l'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers à l'encadrement de activités physiques et sportives pour l'année 2023 en Charente-Maritime. Décision n°23-183 du 10 juillet 2023 portant l'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers déclarés aptes au missions liées au risque animalier pour l'année 2023 en Charente-Maritime. Décision n°23-184 du 10 juillet 2023 établissant la liste des personnes compétentes de l'organisme de formation



Délibérations

du Bureau du Conseil d'administration

du 21 septembre 2023

Bureau du Conseil d'administration

Séance du 21 septembre 2023

Extrait des délibérations

Le 21 septembre 2023, le Bureau du Conseil d'administration du SDIS 17 s'est réuni au centre de commandement du SDIS à Périgny, sur convocation du président, Monsieur Stéphane VILLAIN et sous sa présidence.

Date de la convocation : le 14 septembre 2023.

Etaient présents Madame, Messieurs : Bernard BESSON, Jean-Claude GRENON, Ghislaine GUILLEN.

Etait excusé Monsieur : Christophe CABRI.

Nombre de conseillers en exercice :

quorum:

présents: 4

N°77-2023

ACQUISITION DE HUIT AMBULANCES ET D'UNE ECHELLE AERIENNE PAR LE SDIS 17

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°76-2021 du Conseil d'administration du 3 septembre 2021,

N°77-2023

ACQUISITION DE HUIT AMBULANCES ET D'UNE ECHELLE AERIENNE PAR LE SDIS 17

Par délibération n°76-2021 le président dispose de délégations de compétences accordées par le Conseil d'administration, notamment en ce qui concerne :

« la préparation, la passation et l'exécution (y compris les avenants, l'agrément des sous-traitants, les décisions de poursuivre et les marchés complémentaires) des marchés en procédure adaptée et des commandes à des centrales d'achat dont le montant est inférieur ou égal au seuil européen fixé pour les marchés de fournitures et de services, dans la limite des crédits inscrits au budget par l'assemblée, étant rappelé que le Bureau devra autoriser [le président] à signer les marchés et commandes d'un montant supérieur.... »

Ce seuil européen est fixé à 430 000 € HT.

Le SDIS poursuit sa politique d'acquisition et de renouvellement de matériels roulants, dans le cadre de l'autorisation de programme n°272019 « Parc roulant et embarcations ». La commande de huit ambulances VSSUAP, pour un montant de 1 101 694,03 € HT, et d'une échelle aérienne, pour un montant de 618 309,21 € HT, entrent dans la programmation de cette AP/CP pour l'année 2023.

Dans le contexte économique actuel et des incertitudes pesant tant sur les tarifs que sur les disponibilités de ces matériels à l'UGAP, il a été nécessaire de procéder rapidement à l'engagement de ces commandes afin de pouvoir disposer des véhicules dans les meilleurs délais, de respecter le plan de charge des acquisitions et de préserver la capacité opérationnelle de l'établissement public.

Les montants présentés ci-dessus dépassant le plafond de la délégation accordée au Président du Conseil d'administration, il est demandé aux membres du Bureau leur accord formel pour autoriser la signature ferme et définitive des bons de commande correspondants.

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'engagement des commandes de huit ambulances VSSUAP et d'une échelle aérienne et la signature des documents y afférent,
- D'autoriser le Président du Conseil d'administration à signer tout document complémentaire relatif à ces commandes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Conseil d'administration

Stéphane VILLAIN

Certifié, publié et exécutoire

le

2 5 SEP. 2023

B21032023 Del 77

ा le Prasident du conseil d'administration

et par délégation

Quecteur départemental

ontrôleur\général Didier Marcaillou

6

Bureau du Conseil d'administration

Séance du 21 septembre 2023

Extrait des délibérations

Le 21 septembre 2023, le Bureau du Conseil d'administration du SDIS 17 s'est réuni au centre de commandement du SDIS à Périgny, sur convocation du président, Monsieur Stéphane VILLAIN et sous sa présidence.

Date de la convocation : le 14 septembre 2023.

Etaient présents Madame, Messieurs : Bernard BESSON, Jean-Claude GRENON, Ghislaine GUILLEN.

Etait excusé Monsieur : Christophe CABRI.

Nombre de conseillers en exercice :

5

quorum:

3

présents :

ents: 4

N°78-2023

ACHAT DE CONSOMMABLES, ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES POUR DES APPAREILS MULTI PARAMETRES DE MARQUE ZOLL

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

N°78-2023

ACHAT DE CONSOMMABLES, ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES POUR DES APPAREILS MULTI PARAMETRES DE MARQUE ZOLL

Le service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime dispose d'un parc d'appareils multi paramètres de marque ZOLL.

Afin de s'assurer du bon fonctionnement de ceux-ci, il convient d'acquérir des consommables, accessoires ainsi que des pièces détachées et certaines fournitures connexes de marque.

Sur la base d'un certificat d'exclusivité de commercialisation délivré par un opérateur économique, il a été procédé en une consultation sans publicité, ni mise en concurrence préalables, en application de l'article R. 2122-3 3° du code de la commande publique, les fournitures ne pouvant être acquises qu'auprès de celui-ci.

Ces dernières consistaient :

- en diverses électrodes :
- en différents brassards;
- en des batteries lithium spécifiques ;
- en diverses pièces détachées propres à la marque et consommables.

A l'issue de la procédure, les fournitures devaient faire l'objet d'un accord-cadre fractionné à bons de commande, avec uniquement un maximum établi en valeur conformément aux articles L. 2125-1 1 et R. 2162-2 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique. Ce dernier était fixé à la somme de 130 000,00 euros HT par an (à titre indicatif, le montant estimé des commandes est de 123 555,10 euros HT).

Toutefois, suivant la jurisprudence de la cour administrative d'appel de Paris du 11 décembre 2018 (req.17PA01588), dont les contours ont été rappelés par la cour des comptes dans ses observations définitives n°2023-0430 concernant l'Ecole Centrale de Marseille, ce type de procédure ne peut être régulièrement utilisée que s'il n'existe aucune solution de remplacement raisonnable et que l'absence de concurrence ne résulte pas d'une restriction artificielle des caractéristiques du marché.

Ces considérants sont cumulatifs.

A ce titre, il appartient à l'acheteur de justifier que les conditions de recours à ce type de procédure sont remplies par une interprétation stricte de la réglementation.

Or, durant la période de consultation, il est apparu qu'une autre entreprise pouvait subvenir au besoin du SDIS en matière de batteries de marque, remettant en question l'exclusivité délivrée par l'opérateur économique initial.

Ainsi, et dans ce cas d'espèce (au sens strict d'interprétation), l'usage du 3° de l'article R.2122-3 du code de la commande publique semble infondé, une partie des fournitures étant disponible à la concurrence.

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

 de déclarer la procédure de consultation sans suite pour irrégularité conformément à l'article R. 2185-2 du code de la commande publique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Conseil d'administration

Certifié, publié et exécutoire

2 5 Sésident du conseil d'administration et par délégation

BLA SPIESS SECTION

udaénéral Didier Marcaillou

Stéphane VILLAIN

Bureau du Conseil d'administration

Séance du 21 septembre 2023

Extrait des délibérations

Le 21 septembre 2023, le Bureau du Conseil d'administration du SDIS 17 s'est réuni au centre de commandement du SDIS à Périgny, sur convocation du président, Monsieur Stéphane VILLAIN et sous sa présidence.

Date de la convocation : le 14 septembre 2023.

Etaient présents Madame, Messieurs : Bernard BESSON, Jean-Claude GRENON, Ghislaine GUILLEN.

Etait excusé Monsieur : Christophe CABRI.

Nombre de conseillers en exercice :

quorum:

présents :

N°79-2023

FOURNITURE DE GAZ MEDICINAUX ET DE DISPOSITIFS MEDICAUX CONNEXES

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

N°79-2023

FOURNITURE DE GAZ MEDICINAUX ET DE DISPOSITIFS MEDICAUX CONNEXES

Le service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime a lancé une consultation en vue de la passation d'accords-cadres relatifs à la fourniture de gaz médicinaux conditionnés (oxygène et Méopa) et de dispositifs médicaux, d'accessoires et de consommables connexes (masques d'administration d'oxygène et Méopa, filtres antibactériens, etc.) pour ses propres besoins.

Les prestations et fournitures sont réparties en deux lots distincts traités par accords-cadres séparés désignés ci-après :

Num Lot	Libellé	Désignation
01	Fourniture d'oxygène et de Méopa	Sont dus au titre du lot: - la mise à disposition et en fonctionnement des contenants; - les différentes livraisons et enlèvement des contenants; - les charges de gaz médicinaux; - l'entretien et la maintenance des matériels; - la mise à disposition d'une plateforme de gestion Web et la formation des agents; - la fourniture, l'installation, le paramètrage et la maintenance évolutive de la solution logicielle de traçabilité ainsi que la formation et l'assistance des utilisateurs; - la formation des agents à l'utilisation des contenants et des matériels; - la reprise du parc de bouteilles ou de contenants; - toute fourniture et service de même nature d'achat.
02	Dispositifs médicaux connexes	Sont dus au titre du lot : - les masques ; - les canules nasales; - les filtres antibactériens ; - toute fourniture et service de même nature d'achat.

La mise en concurrence s'est effectuée suivant les modalités d'une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-1, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique.

La proposition de variante libre n'était pas autorisée. Il n'était pas prévu de variantes imposées.

Les modalités de publicité étaient adaptées au montant estimé du besoin et à la nature des contrats, en application du 2° de l'article R. 2131-16 du code de la commande publique.

L'avis de marché a fait l'objet d'une publication dans les conditions suivantes :

Support	Date d'envoi à la publication	Date de parution	Observation(s)
JOUE	17/05/2023	22/05/2023	Num annonce : 2023/S097- 303227
ВОАМР	17/05/2023	20/05/2023	Identifiant: 23-67634 Num annonce: 2023_140
https://www.marches-securises.fr/ (profil acheteur du SDIS17)	17/05/2023	20/05/2023	
https://www.sdis17.fr/marche-public/ (site internet du SDIS 17)	17/05/2023	20/05/2023	

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) a été mis gracieusement à la disposition de celles-ci, qui devaient remettre leur offre par voie dématérialisée, via le profil acheteur de la personne publique.

La date limite initiale de réception des plis était fixée au 3 juillet 2023 (12h00), délai de rigueur.

A l'issue de la période de consultation :

- 26 dossiers de consultation avaient été retirés dont 15 de façon anonyme ;
- 4 plis ont été remis avant la date et l'heure limites de réception des offres ;
- aucun pli n'a été déposé hors délai.

Ceux-ci sont :

Num registre	Date de réception du pli	Mode de réception du pli	Nom du déposant	Observation(s)
01	22/06/2023 14h16	Dépôt dématérialisé.	INTERSURGICAL	Pli relatif au lot n°02. Echantillons remis le 19/06/2023.
02	26/06/2023 09h52	Dépôt dématérialisé.	MESSER France	Pli relatif au lot n°01. Echantillons remis le 29/06/2023.
03	27/06/2023 13h30	Dépôt dématérialisé.	INTERMEDICAL	Pli relatif au lot n°02. Echantillons remis le 27/06/2023.
04	30/06/2023 16h13	Dépôt dématérialisé.	AIR LIQUIDE SANTE France	Pli relatif au lot n°01. Echantillons remis le 29/06/2023.

Les critères intervenants pour le jugement des offres étaient les suivants :

Lot n°01 - Fourniture d'oxygène et de Méopa				
Critère Sous-critère(s)	Valeur de notation			
Prix:	55,00 / 100,00			
Valeur technique de l'offre :	40,00 / 100,00			
 modalités d'exécution des prestations, de prise en compte et de suivi de la commande, modalités de livraison et de reprise des contenants, etc. 	10,00 / 40,00			
 fonctionnalités et ergonomie des solutions informatiques de commande et de traçabilité du soumissionnaire; 	10,00 / 40,00			
 ergonomie et facilités d'utilisation des contenants ou bouteilles ; 	10,00 / 40,00			
- présence et qualité de la garantie d'inviolabilité de l'emballage ;	10,00 / 40,00			
Délai de livraison :	5,00 / 100,00			
Lot n°02 - Dispositifs médicaux connexes				
Critère Sous-critère(s)	Valeur de notation			
Prix :	60,00 / 100,00			
Valeur technique de l'offre :	30,00 / 100,00			
 modalités d'exécution des prestations, de prise en compte et de suivi de la commande, modalités de livraison et de reprise des contenants, etc. 	10,00 / 30,00			
- qualité intrinsèque des produits ;	10,00 / 30,00			
- ergonomie, facilité de mise en œuvre et confort d'utilisation ;	10,00 / 30,00			
Délai de livraison :	10,00 / 100,00			

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 21 septembre 2023 a émis un avis sur l'admission des candidats, le jugement des propositions et la désignation des titulaires ou la déclaration sans suite et :

- pour le lot n°1 relatif à la fourniture d'oxygène et de Méopa : a désigné comme titulaire l'opérateur économique Air Liquide Santé France (numéro de registre 04) ayant remis l'unique offre régulière, acceptable et appropriée pour un montant de 88 111,80 € HT;
- pour le lot n°2 relatif à la fourniture de dispositifs médicaux connexes : de déclarer la procédure sans suite pour infructuosité (absence d'offre régulière, acceptable et appropriée remise dans les délais) et de procéder :

 soit en une nouvelle mise en concurrence suivant les modalités de l'appel d'offres ouvert conformément aux articles L. 2124-2, R. 2124-1, R. 2124-2 1° et R. 2161-5 du code de la commande publique;

o soit de recourir à une procédure négociée en application du 6° de l'article R. 2124-3 de la commande publique pour autant que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées.

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

- d'approuver la procédure de mise en concurrence, l'admission des candidats, le classement et le jugement des différentes propositions ;
- d'admettre la décision de la commission d'appel d'offres et, en conséquence :
 - pour le lot n°1 relatif à la fourniture d'oxygène et de Méopa : de désigner comme titulaire l'opérateur économique Air Liquide Santé France (numéro de registre 04) ayant remis l'unique offre régulière, acceptable et appropriée pour un montant de 88 111,80 € HT;
 - pour le lot n°2 relatif à la fourniture de dispositifs médicaux connexes : de déclarer la procédure sans suite pour infructuosité (absence d'offre régulière, acceptable et appropriée remise dans les délais) et de procéder :

o soit en une nouvelle mise en concurrence suivant les modalités de l'appel d'offres ouvert conformément aux articles L. 2124-2, R. 2124-1, R. 2124-2 1° et R. 2161-5 du code de la commande publique ;

 soit de recourir à une procédure négociée en application du 6° de l'article
 R. 2124-3 de la commande publique pour autant que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées.

 d'autoriser le Président du Conseil d'administration à signer les différents accords-cadres de fournitures qui en découlent et tous documents s'y rattachant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Conseil d'administration

Stéphane VILLAIN

Certifié, publié et exécutoire

le 2 5 SEP, 2023

B21032023 DEZ 73

dent du conseil d'administration let par délégation le départemental

endőleu général Didier Marcaillou

Bureau du Conseil d'administration

Séance du 21 septembre 2023

Extrait des délibérations

Le 21 septembre 2023, le Bureau du Conseil d'administration du SDIS 17 s'est réuni au centre de commandement du SDIS à Périgny, sur convocation du président, Monsieur Stéphane VILLAIN et sous sa présidence.

Date de la convocation : le 14 septembre 2023.

Etaient présents Madame, Messieurs : Bernard BESSON, Jean-Claude GRENON, Ghislaine GUILLEN.

Etait excusé Monsieur : Christophe CABRI.

Nombre de conseillers en exercice :

quorum:

3

présents :

N°80-2023

APPROVISIONNEMENT EN CARBURANTS ET COMBUSTIBLES PETROLIERS

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique.

N°80-2023

APPROVISIONNEMENT EN CARBURANTS ET COMBUSTIBLES PETROLIERS

Le service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime a lancé une consultation concernant l'approvisionnement en carburants et combustibles pétroliers pour ses besoins.

La proposition de variante libre n'était pas autorisée. Il n'était pas prévu de variantes imposées. Toutefois, le pouvoir adjudicateur prévoyait des fournitures et prestations facultatives. Sont considérées comme facultatives, des prestations ou fournitures qui sont demandées dans le cadre du dossier de consultation et expressément identifiées, mais dont la valorisation (ou l'abondement) n'est pas imposée. Une absence de réponse concernant celles-ci ne rend pas irrégulière la proposition du soumissionnaire. Elles sont à distinguer de la notion de variante. A contrario, en cas de réponse favorable à la demande de la personne publique, ces prestations seront incluses au marché et donneront lieu à des commandes potentielles.

Les prestations sont réparties en trois lots distincts traités par accords-cadres séparés désignés ci-après :

Num	Libellé	Désignation
01	Achat de carburants par cartes accréditives	Sont notamment dus au présent lot : - la création, la gestion, le renouvellement et le suivi des cartes accréditives nécessaires à l'acquisition des carburants ; - la fourniture depuis un point de livraison, de prise ou de puisage, (station-service) de carburants routiers thermiques ou pour embarcations nautiques et (sous réserve d'en disposer, d'AdBlue (sous réserve que ce dernier soit disponible en vrac c'est-à-dire à la pompe); - le paiement de la fourniture par l'utilisation d'une ou de cartes accréditives (dites cartes d'achats logées); - toute prestation entrant dans le champ catégoriel de la nature d'achat principal. Sont exclus du présent lot: - la fourniture et la livraison d'AdBlue en bidon; - le paiement de passage autoroute, de route ou de tronçon à péage; - le paiement de services annexes ne rentrant pas dans le champ de la nature d'achat (ex: lavage, lustrage, etc.); - les produits dits d'épicerie (alimentation, sucrerie, etc.); - les produits dits de quincaillerie ou de bazar (accessoires automobiles, produits d'entretien divers à destination des véhicules automobiles, etc.); - et dans un cadre général (sauf prescription expresse contraire), toutes prestations de services ou fournitures de nature différentes à l'objet du marché ou n'entrant pas dans le champ de la nomenclature des achats de la personne publique référencée 016.02.00.00 (produits pétroliers raffinés liquides (hors huile). Les cartes accréditives de paiement pourront desservir une ou plusieurs stations-services ou points de distribution dépendants: - d'un ou de plusieurs réseaux de distribution; - d'une ou de plusieurs réseaux de distribution; - d'une ou de plusieurs enseignes commerciales. A ce titre le titulaire s'engage à assurer toutes les prestations et à livrer toutes les fournitures qui lui seraient demandées, conformément aux spécifications de l'accord-cadre, en faisant son affaire personnelle de tout ce qui le concerne, notamment en main d'œuvre, fourniture livraison, transport et manutentions diverses.

Num	Libellé	Désignation
02	Achat de carburants en vrac	Sont dus au présent lot : - la fourniture en vrac de gazole routier ; - tout article entrant dans le champ catégoriel du présent lot. Sont exclus du présent lot : - dans un cadre général (sauf prescription expresse contraire), toutes prestations de services ou fournitures de nature différentes à l'objet du marché, ou n'entrant pas dans le champ de la nomenclature des achats de la personne publique référencée 016.02.00.00 (produits pétroliers raffinés liquides (hors huile).
03	Achat de combustibles pétroliers en vrac	Sont dus au présent lot : - la fourniture en vrac de gazole non routier, notamment pour des groupes électrogènes et de fioul domestique ; - tout article entrant dans le champ catégoriel du présent lot. Sont exclus du présent lot : - dans un cadre général (sauf prescription expresse contraire), toutes prestations de services ou fournitures de nature différentes à l'objet du marché ou n'entrant pas dans le champ de la nomenclature des achats de la personne publique référencée 016.02.00.00 (produits pétroliers raffinés liquides (hors huile).

Chaque lot fait l'objet d'un accord-cadre distinct, fractionné à bons de commande avec uniquement un maximum conformément aux dispositions des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-2 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique. Les bons de commandes seront émis à l'apparition du besoin de la personne publique.

Sous réserve d'un nombre d'offres régulières, acceptables et appropriées suffisantes, le nombre d'attributaires par lot sera au plus de :

	Lot	Nombre plafond d'attributaires	
Num	Désignation		
01	Achat de carburants par cartes accréditives	Huit (08)	
02	Achat de carburant en vrac	Un (01)	
03	Achat de combustibles pétroliers en vrac	Un (01)	

Il n'est pas prévu de clause de répartition entre les titulaires d'un même lot si ceux-ci sont plusieurs.

La durée de validité de chaque accord-cadre est définie dans les conditions suivantes :

Lot		Danie de celidité initiale	Doggandustion	
Num	Désignation	Durée de validité initiale	Reconduction	
01	Achat de carburants par cartes accréditives	La durée initiale de validité de l'accord- cadre débute à compter de sa date de notification. Elle s'achève au 31 décembre 2024 (24h00). Elle intègre :	L'accord-cadre pourra être reconduit tacitement, par période successive d'un an	
02	Achat de carburant en vrac	La durée initiale de validité de l'accord- cadre est d'un an calendaire à compter	calendaire, trois fois au plus.	
03	Achat de combustibles pétroliers en vrac	de la date la plus tardive suivante : - 1er janvier 2024 (00H00) ; - date de notification de l'accord- cadre au titulaire.		

Le montant plafond des commandes pour chaque période de validité de l'accord-cadre est le suivant :

	Lot	Montant plafond des commandes en euros HT			
Num	Libellé	Durée initiale de l'accord- cadre	Période reconduite n°01	Période reconduite n°02	Période reconduite n°03
01	Achat de carburants par cartes accréditives	1 400 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 600 000,00
02	Achat de carburant en vrac	450 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00
03	Achat de combustibles pétroliers en vrac	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00

Les modalités de publicité étaient adaptées au montant estimé du besoin et à la nature des contrats, en application du 2° de l'article R. 2131-16 du code de la commande publique.

L'avis de marché a fait l'objet d'une publication dans les conditions suivantes :

Support	Date d'envoi à la publication	Date de parution	Observation(s)
JOUE	16/05/2023	19/05/2023	Num annonce : 2023/S096- 295829
BOAMP	16/05/2023	18/05/2023	Identifiant: 23-66644 Num annonce: 2023_138
https://www.marches-securises.fr/ (profil acheteur du SDIS17)	16/05/2023	18/05/2023	
https://www.sdis17.fr/marche-public/ (site internet du SDIS 17)	16/05/2023	18/05/2023	

Le dossier de consultation était mis gracieusement à la disposition des opérateurs économiques qui devaient remettre leur offre par voie dématérialisée via le profil acheteur du pouvoir adjudicateur.

La date limite des offres était fixée au 23 juin 2023, 12h00 (délai de rigueur).

A l'issue de la période de consultation :

- 25 dossiers de consultation avaient été retirés dont 12 de façon anonyme ;
- 9 plis ont été remis avant la date et l'heure limites de réception des offres ;

Ceux-ci sont :

Num registre	Date de réception du pli	Mode de réception du pli	Nom du déposant	Observation(s)
01	21/06/2023 15h01	Dépôt dématérialisé.	Société d'importation Leclerc	Pli relatif au lot n°01.
02	21/06/2023 16h05	Dépôt dématérialisé.	COOP Atlantique	Pli relatif au lot n°01.
03	21/06/2023 18h53	Dépôt dématérialisé.	Pétrole OCE Ditribution	Pli relatif aux lot n°02 et 03.
04	22/06/2023 18h57	Dépôt dématérialisé.	Total Marketing France	Pli relatif au lot n°01. Dépôt annulé et remplacé par une remise de pli ultérieure.
05	22/06/2023 14h07	Dépôt dématérialisé.	ALVEA	Pli relatif aux lots n°02 et 03.

Num registre	Date de réception du pli	Mode de réception du pli	Nom du déposant	Observation(s)
06	22/06/2023 14h21	Dépôt dématérialisé.	Total Marketing France	Pli relatif au lot n°01. Dépôt annulant et remplaçant un précédent.
07	22/06/223 16h11	Dépôt dématérialisé.	FLEET PRO	Pli relatif au lot n°01.
08	22/06/2023 19h06	Dépôt dématérialisé.	La compagnie des cartes carburants	Pli relatif au lot n°01.
09	23/06/2023 11h10	Dépôt dématérialisé.	Picoty Sas	Pli relatif au lot n°01.

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critère Sous-critère(s)	Valeur de notation
Lot n°01 - Achat de carburants par cartes accréditives	
Prix : - montant établi sur la base du document comparatif des offres ; - frais de transaction.	70,00 / 100,00 50,00 / 70,00 20,00 / 70,00
Valeur technique : - modalités de gestion et de prise en compte de la commande, d'exécution des prestations et de livraison des fournitures ;	25,00 / 100,00 10,00 / 25,00
- pertinence du réseau, nombre et répartition des points de distribution ;	5,00 / 25,00
 reporting – points d'étape périodiques ; modalités de gestion en cas de perte ou de vol d'un support de paiement ; 	5,00 / 25,00 5,00 / 25,00
Délai de fourniture du ou des supports de paiement :	5,00 / 100,00
Lot n°02 - Achat de carburant en vrac	
Prix	95,00 / 100,00
Délai de livraison	5,00 / 100,00
Lot n°03 - Achat de combustibles pétroliers en vrac	
Prix	95,00 / 100,00
Délai de livraison	5,00 / 100,00

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 21 septembre 2023 a émis un avis sur l'admission des candidats, le jugement des propositions et la désignation des titulaires ou la déclaration sans suite et :

- pour le lot n°1 relatif à l'achat de carburants par cartes accréditives : a désigné comme attributaire les opérateurs économiques :
 - Société d'importation Leclerc (numéro de registre 01) pour un montant de 23 040,00 € HT,
 - Coop Atlantique (numéro de registre 02) pour un montant de 8 266,50 € HT,
 - Total Marketing France (numéro de registre 06) pour un montant de 13 440,00 € HT.
 - La compagnie des cartes carburant (numéro de registre 08) pour un montant de 10 986,00 € HT.
 - Picoty Sas (numéro de registre 09) pour un montant de 0,00 € HT,
- pour le lot n°2 relatif à l'achat de carburant en vrac : a désigné comme titulaire l'opérateur économique Petrole OCE Distribution (numéro de registre 03) ayant remis l'offre régulière, acceptable et appropriée la mieux classée pour un montant de 316 920,00 € HT;
- pour le lot n°3 relatif à l'achat de combustibles pétroliers en vrac : a désigné comme titulaire l'opérateur économique Petrole OCE Distribution (numéro de registre 03) ayant remis l'offre régulière, acceptable et appropriée la mieux classée pour un montant de 19 950,84 € HT.

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

- D'approuver la procédure de mise en concurrence, l'admission des candidats, le classement et le jugement des différentes propositions ;
- D'admettre la décision de la commission d'appel d'offres et, en conséquence :
 - pour le lot n°1 relatif à l'achat de carburants par cartes accréditives : de désigner comme titulaire les opérateurs économiques :
 - Société d'importation Leclerc (numéro de registre 01) pour un montant de 23 040,00 € HT.
 - o Coop Atlantique (numéro de registre 02) pour un montant de 8 266,50 € HT,
 - Total Marketing France (numéro de registre 06) pour un montant de 13 440,00 € HT,
 - La compagnie des cartes carburant (numéro de registre 08) pour un montant de 10 986,00 € HT,
 - o Picoty Sas (numéro de registre 09) pour un montant de 0,00 € HT,
 - pour le lot n°2 relatif à l'achat de carburant en vrac : de désigner comme titulaire l'opérateur économique Petrole OCE Distribution (numéro de registre 03) ayant remis l'offre régulière, acceptable et appropriée la mieux classée pour un montant de 316 920,00 € HT;
 - pour le lot n°3 relatif à l'achat de combustibles pétroliers en vrac : de désigner comme titulaire l'opérateur économique Petrole OCE Distribution (numéro de registre 03) ayant remis l'offre régulière, acceptable et appropriée la mieux classée pour un montant de 19 950,84 € HT.
- d'autoriser le Président du Conseil d'administration à signer les différents accords-cadres de fournitures qui en découlent et tous documents s'y rattachant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Conseil d'administration

Stéphane VILLAIN

Certifié, publié et exécutoire

le

2 5 SEP. 2023

BL105LOR3 DEC80

Int du conseil d'administration

par délégation Tour départemental

leur général Didier Marcaillou

Bureau du Conseil d'administration

Séance du 21 septembre 2023

Extrait des délibérations

Le 21 septembre 2023, le Bureau du Conseil d'administration du SDIS 17 s'est réuni au centre de commandement du SDIS à Périgny, sur convocation du président, Monsieur Stéphane VILLAIN et sous sa présidence.

Date de la convocation : le 14 septembre 2023.

Etaient présents Madame, Messieurs : Bernard BESSON, Jean-Claude GRENON, Ghislaine GUILLEN.

Etait excusé Monsieur : Christophe CABRI.

Nombre de conseillers en exercice : 5

quorum:

présents : 4

N°81-2023

PROJET D'ACTE MODIFICATIF N°01 AU MARCHE N°9022FSTN07 RELATIF A LA PROTECTION JURIDIQUE

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°111-2019 du Bureau du Conseil d'administration du 15 novembre 2019,

Vu le projet d'avenant en plus-value pour le lot protection juridique du marché d'assurance,

N°81-2023

PROJET D'ACTE MODIFICATIF N°01 AU MARCHE N°9022FSTN07 RELATIF A LA PROTECTION JURIDIQUE

Le service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime a, par délibération n° 111-2019 du Bureau du Conseil d'administration du 15 novembre 2019, attribué et autorisé la signature d'un marché d'assurance couvrant la protection juridique avec le cabinet d'assurance PILLIOT Assurances pour un montant estimé de la cotisation 2020 de 2 800,71 euros TTC. A titre informatif, le porteur de risque est la compagnie d'assurance Mutuelle Alsace Lorraine Jura.

Par courrier réceptionné le 27 juin 2023, le titulaire informait le SDIS ne plus pouvoir maintenir ses tarifs suite à une augmentation significative de la sinistralité et proposait une revalorisation de la prime d'assurance à hauteur de 28 %.

La date de prise d'effet de l'avenant est fixée au 1er janvier 2024 (00h00). Les autres éléments du contrat demeurent inchangés.

Le 21 septembre 2023, la commission d'appel d'offres s'est réunie et a émis un avis favorable à la passation du projet d'avenant en plus-value.

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

- d'approuver la passation de l'avenant n°01 en plus-value au marché 9022FSTN07 ayant pour caractéristique la réévaluation du taux d'assurance ;
- d'autoriser le Président à signer l'acte modificatif qui en découle et tous documents s'y rattachant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Conseil d'administration

Stéphane VILLAIN

Certifié, publié et exécutoire

le

2 5 SEP. 2023

B2 103LOR3 DEZ81

Pour le Rendent du conseil d'administration

et par délégation

Contrôleur général Didier Marcaillou

Bureau du Conseil d'administration

Séance du 21 septembre 2023

Extrait des délibérations

Le 21 septembre 2023, le Bureau du Conseil d'administration du SDIS 17 s'est réuni au centre de commandement du SDIS à Périgny, sur convocation du président, Monsieur Stéphane VILLAIN et sous sa présidence.

Date de la convocation : le 14 septembre 2023.

Etaient présents Madame, Messieurs : Bernard BESSON, Jean-Claude GRENON, Ghislaine GUILLEN.

Etait excusé Monsieur : Christophe CABRI.

Nombre de conseillers en exercice :

quorum:

présents :

N°82-2023

MAINTENANCE DU LOGICIEL DU SYSTEME D'ALERTE (START)

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'acte d'engagement, le cahier des clauses administratives particulières, le cahier des clauses techniques particulières et la lettre de consultation de l'accord-cadre relatif à la maintenance du logiciel du système d'alerte,

Vu le bordereau de fournitures, le contrat de maintenance, l'attestation d'exclusivité et le courrier du 11 juillet 2023 de Systel,

N°82-2023

MAINTENANCE DU LOGICIEL DU SYSTEME D'ALERTE (START)

Considérant la nécessité pour le service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime d'effectuer la maintenance préventive et corrective du système d'alerte ainsi que les prestations de maintenance évolutive des logiciels et d'assistance téléphonique, il a été procédé en une consultation suivant les modalités d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable en raison de l'existence de droits d'exclusivité, conformément aux dispositions de l'article R. 2122-3 3° du code de la commande publique.

L'accord-cadre doit s'exécuter conformément aux articles R. 2161 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique. Ainsi, les prestations feront l'objet d'émission successive de bons de commande à l'apparition du besoin de la personne publique sans pour autant que le montant total de ces dernières n'excède 200 000 euros HT.

La durée initiale de validité du contrat est d'un an calendaire à compter de la notification du contrat. Il pourra être reconduit trois fois au plus par période successive d'un an.

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

- d'approuver la procédure de consultation ;
- d'autoriser le Président du Conseil d'administration à signer le contrat joint au rapport de présentation et tous documents s'y rattachant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Conseil d'administration

Stéphane VILLAIN

Certifié, publié et exécutoire

le

12 5 SEP. 2023

B 21082023 DEZ 82

Tour le (Netident du conseil d'administration let par délégation

ecteur départemental

Contrôleur général Didier Marcaillou

Bureau du Conseil d'administration

Séance du 21 septembre 2023

Extrait des délibérations

Le 21 septembre 2023, le Bureau du Conseil d'administration du SDIS 17 s'est réuni au centre de commandement du SDIS à Périgny, sur convocation du président, Monsieur Stéphane VILLAIN et sous sa présidence.

Date de la convocation : le 14 septembre 2023.

Etaient présents Madame, Messieurs : Bernard BESSON, Jean-Claude GRENON, Ghislaine GUILLEN.

Etait excusé Monsieur : Christophe CABRI.

Nombre de conseillers en exercice : 5

quorum :

présents 4

N°83-2023

REMISE GRACIEUSE DE PENALITES DE RETARD A L'ENTREPRISE ROSENBAUER FRANCE

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°112-2018 du Bureau du Conseil d'administration du 24 septembre 2018.

Vu le courrier de Rosenbauer France Service du 8 mars 2023,

N°83-2023

REMISE GRACIEUSE DE PENALITES DE RETARD A L'ENTREPRISE ROSENBAUER FRANCE

Le Bureau du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours a, par délibération n°112-2018 prise lors de la séance du 24 septembre 2018, attribué et autorisé la signature d'un accord-cadre de services fractionné à bons de commande sans minimum, ni maximum conformément aux dispositions des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-2 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique avec l'opérateur économique ROSENBAUER France SERVICE 18.

Cet accord-cadre concerne l'exécution de prestations de vérification et de maintenance annuelle ainsi que décennale sur les échelles aériennes du service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime.

Suivant l'article 3.2 de l'acte d'engagement (délai d'exécution des bons de commande), le délai dont disposait le titulaire pour mener à bien les prestations de maintenance est de cinquante-six jours calendaires, à compter de la date lui prescrivant de commencer l'exécution des dites prestations.

Suivant l'article 13.1 du cahier des clauses administratives particulières (pénalités de retard), il est prévu que le titulaire subisse en cas de retard dans l'exécution de ses prestations, sans mise en demeure préalable, une pénalité journalière calculée par application de la formule :

$$P = V \times R / 1000$$

dans laquelle:

- P = le montant de la pénalité ;
- V = la valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale au montant en prix de base, hors variations de prix et hors du champ d'application de la TVA, de la partie des prestations en retard, ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable;
- R = le nombre de jours de retard.

Le SDIS a émis, le 5 janvier 2023, le bon de commande n°ME230012 de 66 178,92 euros TTC portant sur l'exécution de prestations de maintenance décennale relatives à l'échelle aérienne immatriculée CZ-084-HW. Ce dernier a été notifié électroniquement au titulaire le 6 du même mois.

Conformément aux prescriptions de l'accord-cadre, le titulaire disposait d'un délai allant jusqu'au 3 mars 2023 pour mener à terme les prestations qui lui incombaient.

Par courrier en date du 8 mars 2023 reçu le 10 mars (PJ n°01), le titulaire informait le SDIS de difficultés d'exécution liées notamment à une campagne de cyber-attaque l'empêchant de procéder à certaines commandes de pièces détachées et, par là-même, demandait une possible annulation des éventuelles pénalités.

Prenant en compte une part des problématiques exposées, une décision d'admission avec réfaction a été prononcée le 6 avril 2023 avec pour date d'effet le 5 du même mois (PJ n°02). Cette dernière portait sur l'absence de remplacement d'éléments mineurs pour un montant de 1 779,67 euros HT.

Par courrier recommandé en date du 7 juin 2023 reçu le 9 juin 2023, le SDIS a notifié au titulaire le décompte des pénalités propre au bon de commande précité, pour un montant de 1 819,92 euros correspondant à 3,30 % de la valeur initiale de la commande.

Suite à la notification de ce décompte, la société demande une remise gracieuse des pénalités susmentionnées par courrier du 13 juin 2023.

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

 De ne pas accorder de remise gracieuse pour les pénalités de retard relatives au bon de commande ME230012 d'un montant de 1 819,92 euros compte tenu de la décision d'admission avec réfaction du 6 avril 2023, du fait que les pénalités de retard étaient convenues entre les parties et que ces dernières n'atteignent pas un montant manifestement excessif.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Conseil d'administration

Stéphane VILLAIN

Certifié, publié et exécutoire

le

2 5 SEP. 2023

B21082023 DEZ 83

Filsident du conseil d'administration

Dilektry départemental

`ontrôleur g**è**γéral Didier Marcaillou

Bureau du Conseil d'administration

Séance du 21 septembre 2023

Extrait des délibérations

Le 21 septembre 2023, le Bureau du Conseil d'administration du SDIS 17 s'est réuni au centre de commandement du SDIS à Périgny, sur convocation du président, Monsieur Stéphane VIŁLAIN et sous sa présidence.

Date de la convocation : le 14 septembre 2023.

Etaient présents Madame, Messieurs: Bernard BESSON, Jean-Claude GRENON, Ghislaine GUILLEN.

Etait excusé Monsieur : Christophe CABRI.

Nombre de conseillers en exercice : 5

quorum: 3 présents: 4

N°84-2023

REFORME DE MATERIELS POUR REPRISE ET CESSION DE DECHETS

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la liste de matériels et de déchets,

N°84-2023

REFORME DE MATERIELS POUR REPRISE ET CESSION DE DECHETS

Parallèlement au processus d'inventaire de l'actif du SDIS qui se poursuit avec la sortie de matériels, soit qu'ils soient obsolètes, soit qu'une réparation ne serait économiquement pas justifiée, soit qu'une offre de reprise ait été formulée auprès du SDIS, le SDIS peut être amené à revendre des déchets issus de son activité : des matériaux (ferraille, vieux plomb de batterie, etc.) ou des fournitures usagées.

En raison du caractère récurrent de ces opérations, des démarches sont en cours afin d'encadrer ces cessions.

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

- de procéder à la vente des déchets listés en annexe ;
- de désaffecter du service les matériels listés en annexe ;
- de prononcer leur réforme définitive en vue de leur don, destruction ou vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Conseil d'administration

Stéphane VILLAIN

Certifié, publié et exécutoire

le

2 5 SEP. 2023

Bloslors DEC84

re Président du conseil d'administration let par délégation

Directeur départemental

Contrôleur\général Didier Marcaillou

Bureau du Conseil d'administration

Séance du 21 septembre 2023

Extrait des délibérations

Le 21 septembre 2023, le Bureau du Conseil d'administration du SDIS 17 s'est réuni au centre de commandement du SDIS à Périgny, sur convocation du président, Monsieur Stéphane VILLAIN et sous sa présidence.

Date de la convocation : le 14 septembre 2023.

Etaient présents Madame, Messieurs : Bernard BESSON, Jean-Claude GRENON, Ghislaine GUILLEN.

Etait excusé Monsieur : Christophe CABRI.

Nombre de conseillers en exercice :

quorum:

3

présents :

N°85-2023

BAIL POUR UNE LOCATION SAISONNIERE A ARS-EN-RE

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de bail,

N°85-2023

BAIL POUR UNE LOCATION SAISONNIERE A ARS-EN-RE

Afin de pallier une difficulté imprévue d'hébergement pour des sapeurs-pompiers en renfort saisonnier sur l'île de Ré, il a été nécessaire de conclure en urgence un contrat de location pour un logement de 40m², meublé, à Ars-en-Ré.

Ce logement, loué par le SDIS pour les mois de juillet et août pour un loyer mensuel de 200 €, a permis d'héberger deux sapeurs-pompiers saisonniers affectés au centre d'incendie et de secours d'Arsen-Ré sans charge complémentaire.

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

 d'autoriser le Président du Conseil d'administration à signer le bail du logement loué à Ars-en-Ré durant les mois de juillet et août 2023 et tout document y afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Conseil d'administration

Stéphane VILLÀIN

Certifié, publié et exécutoire

e

2 5 SEP. 2023

B21092023 DEL 85

ा भिक्रमें ent du conseil d'administration par délégation

le directeur départemental

Contrôleur général Didier Marcaillou

Bureau du Conseil d'administration

Séance du 21 septembre 2023

Extrait des délibérations

Le 21 septembre 2023, le Bureau du Conseil d'administration du SDIS 17 s'est réuni au centre de commandement du SDIS à Périgny, sur convocation du président, Monsieur Stéphane VILLAIN et sous sa présidence.

Date de la convocation : le 14 septembre 2023.

Etaient présents Madame, Messieurs: Bernard BESSON, Jean-Claude GRENON, Ghislaine GUILLEN.

Etait excusé Monsieur : Christophe CABRI.

Nombre de conseillers en exercice :

5

quorum:

3

présents :

4

N°86-2023

RECOURS GRACIEUX POUR UNE POLLUTION AQUATIQUE

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le courrier du SDIS avec l'état récapitulatif du 31 juillet 2023,

Vu le recours gracieux du 9 août 2023,

N°86-2023

RECOURS GRACIEUX POUR UNE POLLUTION AQUATIQUE

Par application des articles L. 110-1 et L. 211-5 du code de l'environnement et du règlement relatif aux opérations payantes du SDIS, les frais occasionnés par une intervention de lutte contre une pollution aquatique font l'objet d'une facturation à la personne à l'origine de la pollution à hauteur de la totalité du coût des moyens humains et matériels engagés par le SDIS et également des consommables utilisés.

Le SDIS est intervenu le 8 mai 2023 afin de lutter contre une pollution aquatique par hydrocarbures à La Rochelle provoquée par un chalutier de 10 m de long présentant une voie d'eau au niveau du presse étoupe avec trois à quatre mille litres d'eau dans les cales. L'intervention des sapeurs-pompiers a consisté à l'épuisement de la cale au moyen d'une motopompe et à la pose de ballons et d'un barrage flottant autour du bateau par l'équipe de plongeurs pour endiguer la pollution par hydrocarbures.

Un courrier a donc été adressé au propriétaire du bateau le 31 juillet 2023 pour l'informer de la facturation de l'intervention des sapeurs-pompiers à hauteur de 6 856,92 €, somme correspondant à l'engagement de sept véhicules et vingt-et-un personnels sur toute la durée de l'intervention. La société Delahaye Industries procèdera également à la facturation des consommables utilisés pour cette intervention, conformément à la convention la liant au SDIS.

Par courrier reçu le 29 août 2023 par le SDIS, le propriétaire du bateau sollicite une remise gracieuse pour la facturation de cette intervention.

Il indique à l'appui de sa demande qu'il est conscient de la gêne et des frais occasionnés mais précise qu'il est dans l'incapacité, au vu de ses revenus actuels, de payer une telle somme. Il précise également qu'il n'est pas à l'origine de la demande d'intervention.

Vous trouverez, en pièces jointes, le courrier du propriétaire du bateau et le courrier du SDIS avec l'état récapitulatif relatif à la facturation, étant précisé qu'un titre de recettes a, entre temps, été émis à l'encontre du propriétaire du bateau pour la somme de 6 856,92 €.

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

 De surseoir à statuer sur la demande de remise gracieuse en attendant de disposer d'information complémentaire sur la couverture assurantielle du propriétaire du bateau.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Conseil d'administration

Stéphane VILLAIN

Certifié, publié et exécutoire

le

2 5 SEP. 2023

BLAS 2023 DEL 86
Pour le Prégident du conseil d'administration

ettrar délégation

le Dika a di jartementa

Contrôleur genéral Didier Marcaillou

Bureau du Conseil d'administration

Séance du 21 septembre 2023

Extrait des délibérations

Le 21 septembre 2023, le Bureau du Conseil d'administration du SDIS 17 s'est réuni au centre de commandement du SDIS à Périgny, sur convocation du président, Monsieur Stéphane VILLAIN et sous sa présidence.

Date de la convocation : le 14 septembre 2023.

Etaient présents Madame, Messieurs : Bernard BESSON, Jean-Claude GRENON, Ghislaine GUILLEN.

Etait excusé Monsieur : Christophe CABRI.

Nombre de conseillers en exercice :

quorum:

3

présents :

N°87-2023

CONVENTION DE PARTENARIAT TERRITORIAL RELATIVE A LA TRANSMISSION DEMATERIALISEE DES BILANS MEDICO-SECOURISTES EMIS PAR LE SDIS 17 AU SAMU ET **AUX STRUCTURES D'ACCUEIL DES URGENCES**

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de partenariat territorial relative à la transmission dématérialisée des bilans médico-secouristes émis par le SDIS 17 au SAMU et aux structures d'accueil des

N°87-2023

CONVENTION DE PARTENARIAT TERRITORIAL RELATIVE A LA TRANSMISSION DEMATERIALISEE DES BILANS MEDICO-SECOURISTES EMIS PAR LE SDIS 17 AU SAMU ET AUX STRUCTURES D'ACCUEIL DES URGENCES.

Le SDIS va déployer des équipements numériques embarqués (tablettes) dans l'ensemble de ses véhicules sanitaires pour permettre la transmission de bilans médico-secouristes au SAMU et aux établissements de soins.

Les partenaires du SDIS auront accès à un portail internet et à des fichiers numériques dont il convient de définir les règles d'emploi et de fonctionnement, notamment au regard de la sécurité informatique.

Les données des bilans sont des données individuelles sensibles qui doivent être protégées au regard du règlement général sur la protection des données (RGPD). Le SDIS a souscrit, pour se conformer à ces obligations, un abonnement auprès d'un hébergeur de données de santé certifié (GIP Mipih).

Afin de sécuriser l'ensemble de ces opérations, les modalités de transmission dématérialisée des bilans médico-secouristes émis par le SDIS 17 au SAMU et aux structures d'accueil des urgences ont fait l'objet d'une convention.

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

 d'approuver la convention de partenariat territorial relative à la transmission dématérialisée des bilans médico-secouristes émis par le SDIS 17 au SAMU et aux structures d'accueil des urgences et d'autoriser le Président du Conseil d'administration à la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Conseil d'administration

Stéphane VILLAIN

Certifié, publié et exécutoire

1/3

2 5 SEP. 2023

B21082023 DEL 87

cur is Mésident du conseil d'administration et par délégation

e Director de artementa

Contrôleur général Didier Marcaillou

Bureau du Conseil d'administration

Séance du 21 septembre 2023

Extrait des délibérations

Le 21 septembre 2023, le Bureau du Conseil d'administration du SDIS 17 s'est réuni au centre de commandement du SDIS à Périgny, sur convocation du président, Monsieur Stéphane VILLAIN et sous sa présidence.

Date de la convocation : le 14 septembre 2023.

Etaient présents Madame, Messieurs : Bernard BESSON, Jean-Claude GRENON, Ghislaine GUILLEN.

Etait excusé Monsieur : Christophe CABRI.

Nombre de conseillers en exercice :

quorum :

présents : 4

N°88-2023

CONVENTION DE FONCTIONNEMENT ENTRE LE SDIS 17 ET LA BASE AERIENNE 721 (BA721) POUR LA PERIODE 2022-2025

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu décret n°2018-1073 du 3 décembre 2018 fixant les conditions de remboursement de certaines dépenses supportées par les armées,

Vu la convention de fonctionnement entre le SDIS 17 et la base aérienne 721 pour la période 2022-2025 et son avenant,

N°88-2023

CONVENTION DE FONCTIONNEMENT ENTRE LE SDIS 17 ET LA BASE AERIENNE 721 (BA721) POUR LA PERIODE 2022-2025

En complément de l'autorisation d'occupation temporaire consentie au SDIS 17 sur le site de la BA721, une convention de partenariat avait été signée en 2012, complétée par deux avenants, afin de définir le soutien apporté au SDIS par la BA721 et par le groupement de soutien de la base de défense Rochefort-Cognac dans le cadre de sa mission de formation au centre de formation d'incendie et de secours (CFIS).

Une nouvelle convention de partenariat a dû être signée en 2022, en remplacement de la précédente, qui est donc devenue caduque. Elle a permis de revoir à la hausse le nombre de stagiaires et de formaliser les points suivants :

- le soutien apporté au SDIS pour le traitement des déchets et l'entretien des espaces verts ;
- la réalisation des formations au profit des agents de la base aérienne ;
- l'utilisation du parking P29 pour les stagiaires ;
- le tarif des installations sportives ;
- les responsabilités et les assurances des parties à la convention.

Cette nouvelle convention (signée début 2022), est applicable par période d'un an renouvelable par tacite reconduction pendant 5 ans. Elle a été complétée par un avenant signé quelques mois plus tard, qui est venu préciser les dispositions applicables au ramassage des déchets afin de prendre en compte la tarification du prestataire du marché en vigueur.

Le soutien apporté se décline ainsi sous forme d'hébergement et de restauration (des stagiaires et du personnel du SDIS), de fourniture des fluides, de traitement des déchets, d'entretien des espaces vers et de mise à disposition d'infrastructures de la BA721 après validation.

En contrepartie, le SDIS s'engage à réaliser les formations sur la connaissance, l'utilisation des extincteurs et la gestion des évacuations des bâtiments pour un maximum de 120 agents assurant la sécurité incendie des bâtiments de la BA721, soit un volume de « 2 fois 11 sessions de 2 heures » par an.

Le SDIS procède en outre, conformément aux dispositions du décret n°2018-1073 du 3 décembre 2018 fixant les conditions de remboursement de certaines dépenses supportées par les armées, au remboursement des consommations afférentes à la restauration, au logement, à la fourniture des fluides et à l'utilisation des installations sportives à hauteur des prix fixés dans la convention de partenariat. Le tarif des repas et des hébergements demeure le même que celui pratiqué depuis 2018 en application de la précédente convention.

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

 d'approuver la signature de la convention de partenariat entre le SDIS 17 et la BA 721 pour la période 2022-2025 et de son avenant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Conseil d'administration

Stéphane VILLAIN

Certifié, publié et exécutoire

Pour le PrésidenSEB celtife d'administration

B21039686555788

Contrôleur Marcaillou

Bureau du Conseil d'administration

Séance du 21 septembre 2023

Extrait des délibérations

Le 21 septembre 2023, le Bureau du Conseil d'administration du SDIS 17 s'est réuni au centre de commandement du SDIS à Périgny, sur convocation du président, Monsieur Stéphane VILLAIN et sous sa présidence.

Date de la convocation : le 14 septembre 2023.

Etaient présents Madame, Messieurs : Bernard BESSON, Jean-Claude GRENON, Ghislaine GUILLEN.

Etait excusé Monsieur : Christophe CABRI.

Nombre de conseillers en exercice : 5

quorum: 3 présents: 4

N°89-2023

REFORME DES TRANSPORTS SANITAIRES URGENTS, MISE EN PLACE D'UNE INDEMNITE HORAIRE DE SUBSTITUTION POUR LES SECTEURS NON COUVERTS OU PARTIELLEMENT COUVERTS PAR UNE GARDE AMBULANCIERE

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté portant organisation de la garde ambulancière pour le département de la Charente-Maritime du 8 septembre 2022,

Vu le projet de contrat d'objectifs et de moyens indemnité de substitution garde ambulancière 2022-2023 entre l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et le SDIS.

N°89-2023

REFORME DES TRANSPORTS SANITAIRES URGENTS, MISE EN PLACE D'UNE INDEMNITE HORAIRE DE SUBSTITUTION POUR LES SECTEURS NON COUVERTS OU PARTIELLEMENT COUVERTS PAR UNE GARDE AMBULANCIERE

La réforme des transports sanitaires urgents, initiée par le décret n°2022-631 du 22 avril 2022, vise à réorganiser la garde des entreprises de transport sanitaire pour améliorer leur réponse opérationnelle gérée par le SAMU et limiter ainsi, pour le SDIS, les interventions pour indisponibilités d'ambulances privées communément appelées carences. Le principe est d'affecter au mieux les établissements de transport sur les secteurs à forte activité, le SDIS ne devant intervenir qu'en 2ème rideau.

Sous pilotage de chaque antenne départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS), un important travail de concertation entre le SAMU 17, les entreprises de transport sanitaire et le SDIS 17 a été mené afin d'élaborer l'arrêté portant organisation de la garde ambulancière pour le département de la Charente-Maritime.

Cet arrêté, signé le 8 septembre 2022, fixe l'organisation au 1^{er} octobre 2022 en 9 secteurs de gardes ambulancières :

- · secteur 2 : Oléron,
- secteur 3 : La Rochelle-Ré *,
- · secteur 4 : Rochefort,
- · secteur 5 : Royan,
- secteur 6 : Nord Aunis,
- · secteur 7 : Saint-Jean-d'Angély,
- · secteur 8 : Saintes,
- secteur 9 : Jonzac Nord,
- · secteur 10 : Jonzac Sud.

*secteur scindé en deux parties en juillet et août (secteur 1 – Ré et secteur 3 – La Rochelle)

En parallèle, les travaux visant à définir le cahier des charges de la garde ambulancière (nombre et horaires des gardes de transporteurs sanitaires, secteurs attribués au SDIS) ont été menés avec les mêmes acteurs. Le dispositif a été profondément modifié en doublant les volumes horaires de garde pour les transporteurs en instaurant des permanences 24h sur 24h, en lieu et place d'une réponse principalement nocturne.

Le SDIS 17 se voit donc attribuer trois secteurs sur des horaires nocturnes (0h – 8h), lorsque la sollicitation est la moins forte : Aunis Nord, Saint-Jean-d'Angély, Jonzac Sud. La réforme prévoit une indemnité de substitution, basée sur une indemnisation horaire, versée indépendamment du nombre de carences réalisées.

Le montant de cette indemnité est fixé à 12€ de l'heure. Le versement est réalisé suivant les modalités de mise en œuvre du Fond d'Intervention Régional (FIR), à savoir la mise en place d'un contrat entre l'Agence Régionale de Santé Nouvelle – Aquitaine et le SDIS 17.

Ce contrat, renouvelable chaque année, porte pour la mise en place du dispositif pour les années 2022 et 2023. Au regard des horaires assurés pour chaque année, les sommes sont les suivantes :

2022 : du 1er octobre au 31 décembre : 26 496 €.

2023 : du 1er janvier au 31 décembre : 105 120 €.

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

 d'approuver le contrat d'objectifs et de moyens indemnité de substitution garde ambulancière 2022-2023 entre l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et le SDIS et d'autoriser le Président du Conseil d'administration à le signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Conseil d'administration

Stéphane VILLAIN

Certifié, publié et exécutoire

le

2 5 SEP. ZUZ3

B 21032023 DE289

Pour le Président du conseil d'administration

t par délégation la l'ire teur départemental

Contrôleur général Didier Marcaillou

Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime

Bureau du Conseil d'administration

Séance du 21 septembre 2023

Extrait des délibérations

Le 21 septembre 2023, le Bureau du Conseil d'administration du SDIS 17 s'est réuni au centre de commandement du SDIS à Périgny, sur convocation du président, Monsieur Stéphane VILLAIN et sous sa présidence.

Date de la convocation : le 14 septembre 2023.

Etaient présents Madame, Messieurs : Bernard BESSON, Jean-Claude GRENON, Ghislaine GUILLEN.

Etait excusé Monsieur : Christophe CABRI.

Nombre de conseillers en exercice :

quorum :

3

présents :

1

N°90-2023

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS OPERATIONNELS AU PROFIT DE LA SOCIETE SICA ATLANTIQUE

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention entre le SDIS et la société SICA Atlantique signée le 16 août 2023,

Vu le rapport du président du Conseil d'administration,

N°90-2023

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS OPERATIONNELS AU PROFIT DE LA SOCIETE SICA ATLANTIQUE

Dans le cadre des opérations de lutte contre le sinistre affectant depuis le 10 août 2023 le site de SICA Atlantique à La Rochelle, le SDIS 17 a mis à disposition de la société des moyens opérationnels afin de permettre à l'entreprise de procéder à des opérations urgentes de désilage.

Les moyens ont été mis à disposition à titre gratuit à compter du 16 août 2023 et pour la durée nécessaire aux opérations de désilage, après une formation des employés de la société susceptibles de les utiliser.

Compte tenu de l'urgence de la situation, la convention a été signée le 16 août 2023.

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

• d'approuver la signature de la convention entre le SDIS et la société SICA Atlantique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Conseil d'administration

Stéphane VILL'AIN

Certifié, publié et exécutoire

10

2 5 SEP. 2023

B 2109 lol3 DER 30

Pour le Régident du conseil d'administration

et par délégation Directeur départemental

Contrôleungénéral Didier Marcaillou

Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime

Bureau du Conseil d'administration

Séance du 21 septembre 2023

Extrait des délibérations

Le 21 septembre 2023, le Bureau du Conseil d'administration du SDIS 17 s'est réuni au centre de commandement du SDIS à Périgny, sur convocation du président, Monsieur Stéphane VILLAIN et sous sa présidence.

Date de la convocation : le 14 septembre 2023.

Etaient présents Madame, Messieurs : Bernard BESSON, Jean-Claude GRENON, Ghislaine GUILLEN.

Etait excusé Monsieur : Christophe CABRI.

Nombre de conseillers en exercice : 5

quorum: 3 présents: 4

N°91-2023

CONVENTION TYPE DE PARTENARIAT AVEC LES AMICALES POUR LE SOUTIEN LOGISTIQUE

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention type de partenariat entre les amicales et le SDIS pour le soutien logistique,

Vu le rapport du président du Conseil d'administration,

N°91-2023

CONVENTION TYPE DE PARTENARIAT AVEC LES AMICALES POUR LE SOUTIEN LOGISTIQUE

Dans le cadre de certaines situations d'urgence opérationnelle liées à un sinistre d'ampleur ou de gravité particulière, les amicales peuvent apporter un soutien logistique pour la fourniture des repas des sapeurs-pompiers engagés sur opération.

Afin de permettre le remboursement, dans ce cadre, des frais engagés par les amicales, il est apparu nécessaire d'élaborer une convention de partenariat pour le soutien logistique.

La convention jointe en annexe précise les modalités de remboursement de ces frais.

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

 d'approuver la convention type de partenariat avec les amicales pour le soutien logistique et d'autoriser le Président du Conseil d'administration à la signer avec chaque amicale concernée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Conseil d'administration

Stéphane VILLAIN

Certifié, publié et exécutoire

le

2 5 SEP. 2023

B 2108 2023 DET 31

Pour le redident du conseil d'administration

et par délégation nexteur départemental

Contrôleul général Didier Marcaillou

Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime

Bureau du Conseil d'administration

Séance du 21 septembre 2023

Extrait des délibérations

Le 21 septembre 2023, le Bureau du Conseil d'administration du SDIS 17 s'est réuni au centre de commandement du SDIS à Périgny, sur convocation du président, Monsieur Stéphane VILLAIN et sous sa présidence.

Date de la convocation : le 14 septembre 2023.

Etaient présents Madame, Messieurs : Bernard BESSON, Jean-Claude GRENON, Ghislaine GUILLEN.

Etait excusé Monsieur : Christophe CABRI.

Nombre de conseillers en exercice :

quorum: 3

présents: 4

N°92-2023

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS – MISE A DISPOSITION PAR LE SDIS DE VEHICULES LEGERS INFIRMIERS (VLI)

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention annuelle d'objectifs de moyens 2023 entre l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, le SDIS et le centre hospitalier St Louis de La Rochelle,

Vu le rapport du président du Conseil d'administration,

N°92-2023

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS – MISE A DISPOSITION PAR LE SDIS DE VEHICULES LEGERS INFIRMIERS (VLI)

Durant la période estivale, la Charente-Maritime connaît un afflux touristique important mais également un fonctionnement dégradé des services d'urgence du département et une sur-sollicitation du SAMU-centre 15.

Dans ce contexte, la mise à disposition par le SDIS de véhicules légers infirmiers (VLI) régulés par le SAMU-centre 15 permet de garantir la prise en charge en moins de 30 minutes des victimes et de diminuer le nombre de mobilisations des SMUR terrestres.

Ces éléments exposés, il apparait nécessaire de conclure une convention avec l'ARS et le centre hospitalier Saint Louis, siège du SAMU, afin de formaliser les relations entre les parties et leurs modalités d'intervention réciproques.

Le dispositif est complémentaire des moyens mis à disposition du SAMU-centre 15 dans le cadre de sa mission de régulation des appels urgents (aide médicale urgente) :

- SMUR terrestres,
- médecins correspondants SAMU,
- équipes Mobiles de Soins d'Urgences et unités mobiles pré-hospitalières,
- ambulances de catégorie A des transporteurs sanitaires privés.

Les VLI interviennent sur régulation du médecin du SAMU-centre 15 et sous sa responsabilité en priorité sur les zones d'interventions (cartographiées en annexe 1 de la convention) en garde postée sur les centres d'incendie et de secours de :

- Saint-Pierre-d'Oléron / Marennes ;
- Royan.

Les infirmiers sapeurs-pompiers (ISP) mettent en œuvre des protocoles infirmiers de soins d'urgence (PISU) pour lesquels ils sont formés.

L'expérimentation se déroule durant la période estivale, du 1er juillet au 30 septembre 2023, de 7h00 à 19h00 du lundi au dimanche inclus.

Pour la mise en œuvre de cette expérimentation, l'ARS s'est engagée à verser une compensation financière pour les moyens mis à disposition par le SDIS, d'un montant de 36 000 € sur la durée de la convention.

En contrepartie, le SDIS transmet à l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine dans les deux mois suivant la clôture de l'expérimentation :

- un rapport/bilan d'activité portant notamment sur la conformité des résultats aux objectifs et sur le déroulement de l'action (indicateurs d'activité et de suivi listés en annexe 4 de la convention),
- un bilan financier,
- une attestation sur l'honneur signée mentionnant la mise en œuvre effective du VLI en complément du SMUR sur la période mentionnée à la convention,
- d'autres pièces justificatives sur demande.

La convention annuelle d'objectifs et de moyens 2023 a donc pour objet de définir les conditions de mise à disposition de VLI et de versement par l'ARS de la compensation financière correspondante.

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

 d'approuver la convention annuelle d'objectifs de moyens 2023 entre l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, le SDIS et le centre hospitalier St Louis de La Rochelle et d'autoriser le Président du Conseil d'administration à la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Conseil d'administration

Stéphane VILLAIN

Certifié, publié et exécutoire

10

12 5 SEP. 2023

Bl103lor3DEZ 32

Pour le Rrégident du conseil d'administration

et par délégation Dincteur départemental

Contrôleu général Didier Marcaillou

Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime

Bureau du Conseil d'administration

Séance du 21 septembre 2023

Extrait des délibérations

Le 21 septembre 2023, le Bureau du Conseil d'administration du SDIS 17 s'est réuni au centre de commandement du SDIS à Périgny, sur convocation du président, Monsieur Stéphane VILLAIN et sous sa présidence.

Date de la convocation : le 14 septembre 2023.

Etaient présents Madame, Messieurs : Bernard BESSON, Jean-Claude GRENON, Ghislaine GUILLEN.

Etait excusé Monsieur : Christophe CABRI.

Nombre de conseillers en exercice :

quorum:

présents : 4

N°93-2023

CONVENTIONS DE PARTENARIAT RELATIVES A L'ORGANISATION D'UN CONCOURS INTERNÉ ET D'UN EXAMEN PROFESSIONNEL DE SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les projets de conventions types avec les SDIS partenaires et les SDIS non partenaires relatives à l'organisation d'un concours interne et d'un examen professionnel de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2024,

Vu le rapport du président du Conseil d'administration,

N°93-2023

CONVENTIONS DE PARTENARIAT RELATIVES A L'ORGANISATION D'UN CONCOURS INTERNE ET D'UN EXAMEN PROFESSIONNEL DE SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Pour les besoins du concours interne et de l'examen professionnel de sergent de sapeurspompiers professionnels organisés par le SDIS 17 en 2024, notre établissement devra conventionner :

- en partenariat avec les 11 autres SDIS de la zone sud-ouest au sujet du concours et de l'examen professionnel, pour le premier modèle de convention ;

- et avec les SDIS des autres zones au plan national, dans le cas où ils seraient amenés à prélever un ou plusieurs lauréats sur la liste d'aptitude du concours interne, pour le second modèle de convention.

Dans la continuité, un rapport sera présenté au prochain Conseil d'administration du 8 novembre 2023 afin de délibérer sur l'organisation budgétaire de cette opération, et arrêter les modalités des participations (en ressources humaines et financières) qui seront demandées aux SDIS partenaires, en 2024 et 2025.

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

 d'approuver les conventions de partenariat relatives à l'organisation d'un concours interne et d'un examen professionnel de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2024 et d'autoriser le Président du Conseil d'administration à les signer avec chaque SDIS concerné.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Conseil d'administration

Stéphane VILLAIN

Certifié, publié et exécutoire

0

2 5 SEP. 2023

Be1032023DEL 33

Pour le Président du conseil d'administration

et par délégation execut départemental

Contrôleur général Didier Marcaillou

Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime

Bureau du Conseil d'administration

Séance du 21 septembre 2023

Extrait des délibérations

Le 21 septembre 2023, le Bureau du Conseil d'administration du SDIS 17 s'est réuni au centre de commandement du SDIS à Périgny, sur convocation du président, Monsieur Stéphane VILLAIN et sous sa présidence.

Date de la convocation : le 14 septembre 2023.

Etaient présents Madame, Messieurs : Bernard BESSON, Jean-Claude GRENON, Ghislaine GUILLEN.

Etait excusé Monsieur : Christophe CABRI.

Nombre de conseillers en exercice :

quorum:

présents :

N°94-2023

ACHAT DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu le rapport du président du Conseil d'administration,

N°94-2023

ACHAT DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Le SDIS 17, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes interdépartemental des services d'incendie et de secours du Centre-Ouest-Atlantique a lancé une consultation en vue de la passation d'accords-cadres relatifs à l'acquisition de produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques.

Les participants à l'acte d'achat étaient les SDIS 17, 47 et 79. La coordination technique était assurée par le SDIS 79.

Les prestations et fournitures sont réparties en trois lots distincts traités par accords-cadres séparés désignés ci-après :

Num	Libellé	Désignation
01	Achat de compresses	Sont dus au présent lot : - les compresses stériles ; - les compresses non stériles ; - tout article, fourniture, accessoire ou service entrant dans le champ catégoriel du présent lot.
02	Achat de bandes nylon extensibles	Sont dus au présent lot : - les bandes nylon extensibles diverses ; - tout article, fourniture, accessoire ou service entrant dans le champ catégoriel du présent lot.
03	Achat de produits d'hygiène spécifiques	Sont dus au présent lot : - les produits d'hygiène spécifiques ; - tout article, fourniture, accessoire ou service entrant dans le champ catégoriel du présent lot.

Concernant le lot n°03 (achat de produits d'hygiène spécifiques), la consultation fait suite à une précédente, déclarée sans suite pour infructuosité.

La mise en concurrence s'est effectuée suivant les modalités d'une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-1, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

La proposition de variante libre n'était pas autorisée. Il n'était pas prévu de variante imposée. Toutefois, le pouvoir adjudicateur prévoyait des fournitures et prestations facultatives. Sont considérées comme facultatives, des prestations ou fournitures qui sont demandées au cadre du dossier de consultation et expressément identifiées mais dont la valorisation (ou l'abondement) n'est pas imposée. Une absence de réponse concernant celles-ci ne rend pas irrégulière la proposition du soumissionnaire. Elles sont à distinguer de la notion de variante. A contrario, en cas de réponse favorable à la demande de la personne publique, ces prestations seront incluses au marché et donneront lieu à des commandes potentielles.

Les modalités de publicité étaient adaptées au montant estimé du besoin et à la nature des contrats, en application du 2° de l'article R. 2131-16 du code de la commande publique.

L'avis de marché a fait l'objet d'une publication dans les conditions suivantes :

Support	Date d'envoi à la publication	Date de parution	Observation(s)
JOUE	13/03/2023	17/04/2023	Annonce : 2023/\$055-161518
BOAMP (support papier et plateforme Web)	13/03/2023	15/04/2023	Identifiant : 23-33295 Annonce : 2023_074
http://www.marches-securises.fr (profil acheteur du SDIS17)	13/03/2023	15/04/2023	
http://www.sdis17.fr (site web du SDIS17 - avis intégral)	13/03/2023	15/04/2023	

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) a été mis gracieusement à la disposition de celles-ci, qui devaient remettre leur offre par voie dématérialisée via le profil acheteur de la personne publique.

La date limite initiale de réception des plis était fixée au 17 avril 2023 (12h00), délai de rigueur.

A l'issue de la période de consultation :

- 43 dossiers de consultation avaient été retirés dont 18 de façon anonyme;
- 9 dépôts ont été effectués ;

Ceux-ci sont :

Num registre	Date de réception du pli	Mode de réception du pli	Nom du déposant	Observation(s)
01	11/04/2023 09h54	Dépôt dématérialisé.	Groupe PLG Grand Ouest	Pli relatif au lot n°03. Echantillons remis le 07/04/2023.
02	11/04/2023 10h26	Dépôt dématérialisé.	Laboratoire EUROMEDIS	Pli relatif aux lots n°1 et 2. Echantillons remis le 28/03/2023. Pli de sauvegarde reçu le 12/04/2023.
03	11/04/2023 16h26	Dépôt dématérialisé	PAREDES	Pli relatif au lot n°03. Echantillons remis le 12/04/2023.
04	12/04/2023 12h28	Dépôt dématérialisé.	Albino Dias de Andrade	Pli relatif au lot n°01. Echantillons remis le 13/04/2023.
05	12/04/2023 17h01	Dépôt dématérialisé	GIS Médical	Pli relatif aux lots n°01 et 02. Echantillons remis le 14/04/2023.
06	13/04/2023 21h47	Dépôt dématérialisé.	France NEIR	Pli relatif aux lots n°01 et 02. Echantillons remis le 12/04/2023 en deux dépôts.
07	14/04/2023 14h02	Dépôt dématérialisé.	NM Médical	Pli relatif aux lots n°01 et 02. Echantillons remis le 14/04/2023 en deux dépôts.
08	14/04/2023 14h48	Dépôt dématérialisé.	Ets SEGEAT	Pli relatif au lot n°03.
09	14/04/2023 16h20	Dépôt dématérialisé.	SYLAMED	Pli relatif aux lots n°01 et 02. Echantillons remis le 14/04/2023.

Les critères intervenant pour le jugement des offres étaient les suivants :

Critères Sous-critères	Valeur de notation	
Prix :	65,00 / 100,00	
Valeur technique de l'offre :	25,00 / 100,00	
 gestion des commandes et modalités de livraison; modalités d'échanges d'information et reporting; valeur qualitative des fournitures; SAV, modalités de reprise des fournitures non conformes, reprise des fournitures entrant dans le champ des garanties; 	5,00 / 25,00 5,00 / 25,00 10,00 / 25,00 5,00 / 25,00	
Délai de livraison des fournitures :	5,00 / 100,00	
Qualité environnementale de l'offre :	5,00 / 100,00	

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 21 septembre 2023 a émis un avis sur l'admission des candidats, le jugement des propositions et la désignation des titulaires ou la déclaration sans suite et :

pour le lot n°1 relatif à l'achat de compresses : a désigné comme titulaire l'opérateur économique SYLAMED (numéro de registre 09) ayant remis l'offre régulière, acceptable et appropriée la mieux classée pour un montant de 2 368,40 € HT ;

pour le lot n°2 relatif à l'achat de bandes nylons extensibles : a désigné comme titulaire l'opérateur économique SYLAMED (numéro de registre 09) ayant remis l'offre régulière, acceptable et appropriée la mieux classée pour un montant de 353,00 € HT;

pour le lot n°3 relatif à l'achat de produits d'hygiènes spécifiques : a déclaré la procédure sans suite pour infructuosité (absence d'offre régulière, acceptable et appropriée remise dans les délais) et a décidé de ne pas procéder en une remise en concurrence ou en une procédure négociée considérant que les fournitures peuvent être acquises par le biais d'une centrale d'achats.

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'administration décide, à l'unanimité :

- d'approuver la procédure de mise en concurrence, l'admission des candidats, le classement et le jugement des différentes propositions ;
- d'admettre la décision de la commission d'appel d'offres et, en conséquence :
 - pour le lot n°1 relatif à l'achat de compresses : de désigner comme titulaire l'opérateur économique SYLAMED (numéro de registre 09) ayant remis l'offre régulière, acceptable et appropriée la mieux classée pour un montant de 2 368,40 € HT;
 - pour le lot n°2 relatif à l'achat de bandes nylons extensibles : de désigner comme titulaire l'opérateur économique SYLAMED (numéro de registre 09) ayant remis l'offre régulière, acceptable et appropriée la mieux classée pour un montant de 353,00 € HT;
 - pour le lot n°3 relatif à l'achat de produits d'hygiènes spécifiques : de déclarer la procédure sans suite pour infructuosité (absence d'offre régulière, acceptable et appropriée remise dans les délais) et de ne pas procéder en une remise en concurrence ou en une procédure négociée considérant que les fournitures peuvent être acquises par le biais d'une centrale d'achats.
- d'autoriser le Président du Conseil d'administration à signer les différents accords-cadres de fournitures qui en découlent et tous documents s'y rattachant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Conseil d'administration

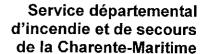
Stéphane VILLAIN

Certifié, publié et exécutoire
Pour le Précident du conseil d'administration
le 256 Epigo 2023 de la conseil d'administration
le 11 récient département d'administration

péral Elidier Marcaillou



Arrêtés préfectoraux





Arrêté préfectoral n° 23 - 10 1

Portant l'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers déclarés aptes aux missions subaquatiques sapeurs-pompiers pour l'année 2023 en Charente-Maritime

> Le Préfet de la Charente-Maritime Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales dans ses dispositions portant organisation des services d'incendie et de secours ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le référentiel emplois, activités, compétences - interventions, secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare

VU le règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime ;

VU le règlement intérieur du service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime ;

SUR proposition du Chef de Corps départemental;

ARRÊTE

Article 1 : La liste des sapeurs-pompiers déclarés aptes à participer aux missions subaquatiques pour l'année 2023 est établie comme suit :

Niveau	Affectation	Grade	Nom	Prénom	Emploi
SAL 3 -50m	La Rochelle-Mireuil	Adjudant-chef	BARASSIN	Laurent	Référent départemental
SAL 3 -30m	St-Martin-de-Ré	Adjudant-chef	AVRILLAS	Sébastien	Référent départemental adjoint
Niveau	Affectation	Grade	Nom	Prénom	Emploi
SAL 2 -30m	La Rochelle-Mireuil	Adjudant-chef	CHANUT	Eddy	Chef d'unité
SAL 2 -30m	La Rochelle-Mireuil	Adjudant-chef	DEMAIZIERE	Laurent	Chef d'unité
SAL 2 -30m	La Rochelle-Mireuil	Adjudant-chef	GALARNEAU	Pierre	Chef d'unité
SAL 2 -30m	La Rochelle-Mireuil	Adjudant-chef	GROULT	Jéremy	Chef d'unité
SAL 2 -30m	La Rochelle-Mireuil	Adjudant-chef	LE-MOUILLOUR	Mathieu	Chef d'unité
SAL 2 -30m	La Rochelle-Mireuil	Adjudant-chef	VANNIER	Alexandre	Chef d'unité
SAL 2 -12m	Rochefort	Adjudant-chef	GRADAIVE	Eddy	Chef d'unité
SAL 2 -50m	Rochefort	Sergent	SCHUBNEL	Loïc	Chef d'unité
SAL 2 -30m	Royan	Adjudant-chef	DUPONT	Sacha	Chef d'unité
SAL 2 -30m	Royan	Adjudant-chef	PITON	Lionel	Chef d'unité
SAL 2 -50m	Royan	Adjudant	FRERE	Julien	Chef d'unité
SAL 2 -50m	Saint-Pierre-d'Oléron	Adjudant	LAMOTTE	Quentin	Chef d'unité
SAL 2 -30m	Saintes	Adjudant-chef	BELLET	Olivier	Chef d'unité
SAL 2 -30m	Pôle opérationnel / Rochefort	Sergent	TEIXEIRA	Yoann	Chef d'unité

Niveau	Affectation	Grade	Nom	Prénom	Emploi
SAL 1 -30m	La Rochelle-Mireuil	Caporal	BONNEMAIN	Tristan-Maël	Equipier
SAL. 1 -30m	La Rochelle-Mireuil	Adjudant-chef	BOSMORIN	Teddy	Equipier
SAL 1 -30m	La Rochelle-Mireuil	Adjudant-chef	LAFFON	Fabrice	Equipier
SAL 1 -30m	La Rochelle-Mireuil	Adjudant	PROUX	Guillaume	Equipier
SAL 1 -30m	La Rochelle-Mireuil	Caporal	RICCI	François	Equipier
SAL 1 -30m	La Rochelle-Mireuil	Caporal-chef	GAURAT	Jean-François	Equipier
SAL 1 -30m	La Rochelle-Mireuil	Caporal	FOUCHER	Benoit	Equipier
SAL 1 -30m	La Tremblade	Sergent	BOINEAU	Xavier	Equipier
SAL 1 -30m	Rochefort	Adjudant-chef	LAGOUANELLE	Vincent	Equipier
SAL 1 -30m	Rochefort	Caporal-chef	JEULIN	Antoine	Equipier
SAL 1 -30m	Rochefort	Caporal	CHAUVEAU	Fabien	Equipier
SAL 1 -30m	Rochefort	Caporal	DIZDAR	Myriam	Equipier
SAL 1 -30m	Rochefort	Caporal	LANN	Antoine	Equipier
SAL 1 -30m	Rochefort	Caporal	MOUQUET	Steven	Equipier
SAL 1 -30m	Royan	Adjudant-chef	GOSSELIN	Fabrice	Equipier
SAL 1 -30m	Royan	Sergent-chef	BARRIEE	Romain	Equipier
SAL 1 -30m	Royan	Caporal-chef	MARTIN	Florian	Equipier
SAL 1 -30m	Royan	Adjudant-chef	AUBRIERE	Yohann	Equipier
SAL 1 -30m	Royan	Caporal-chef	MENARD	Benjamin	Equipier
SAL 1 -30m	Royan	Caporal	MENIN	Luc	Equipier
SAL 1 -30m	Zones de baignade	Lieutenant	PEREYROL	Benoit	Equipier

Article 2 : La liste d'aptitude opérationnelle des plongeurs sapeurs-pompiers est valable jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 3 : La Directrice de cabinet, le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef de Corps, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 0 3 JUIL. 2023

Pour le Préfet et par délégation La Directrice de cabinet

Marie-Elise TILLY



Fraternité

Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime

Arrêté préfectoral $\underline{n}^{\circ} = 2 \overline{3} - 1 0 2$

Modificatif fixant la liste d'aptitude des préventionnistes pour l'année 2023 en Charente-Maritime

Le Préfet de la Charente-Maritime Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime ;

VU le règlement intérieur du service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime ;

VU le guide national de référence « Prévention » ;

SUR proposition du Chef de Corps départemental;

ARRÊTE

<u>Article 1</u>: La liste des sapeurs-pompiers déclarés aptes à exercer dans le domaine de la prévention pour l'année 2023 est modifiée comme suit :

Niveau	Affectation	Grade	Nom	Prénom
PRV3	Pôle opérationnel / Prévention	Commandant	VENAIL	Frédéric
PRV3	Pôle opérationnel / Prévention Est	Capitaine	MILAN	Nicolas
Niveau	Affectation	Grade	Nom	Prénom
PRV2	La Rochelle-Mireuil	Capitaine	CALVIGNAC	Julien
PRV2	La Rochelle-Villeneuve	Commandant	CHEGUT	Eleonore
PRV2	La Rochelle-Villeneuve	Capitaine	THIVENT	Damien
PRV2	La Tremblade	Lieutenant	FRESNEL	Eric
PRV2	Rochefort	Capitaine	PATOUR	Fabrice
PRV2	Royan	Capitaine	GAILLARD	Apolline
PRV2	Saint-Pierre-d'Oléron	Capitaine	DELANOTTE	Boris
PRV2	Pôle Direction	Colonel	LEPAGE	Christian

50

PRV2	Pôle opérationnel / Prévention	Lieutenant	HERMANN	Anthony
PRV2	Pôle opérationnel / Prévention Est	Lieutenant	PONCELET	Jean-Victor
PRV2	Pôle opérationnel / Prévention Est	Lieutenant	COLASSE	fabien
PRV2	Pôle opérationnel / Prévention Ouest	Capitaine	AUDFRAY	Antoine
PRV2	Pôle opérationnel / Prévention Ouest	Capitaine	FAIVRE	Jérôme
PRV2	Pôle opérationnel / Prévention Ouest	Lieutenant	TRIEAU	Anthony
PRV2	Pôle opérationnel / Prévision	Capitaine	COUSSEAU	Pascal
PRV2	Pôle opérationnel / Prévision	Capitaine	FAUCHERON	Christophe
PRV2	Pôle territorial Ouest	Commandant	JOUFFROY	Julien
PRV2	Pôle territorial Ouest	Capitaine	BATTESTI	Pascal
PRV2	Pôle territorial Ouest / Zones de baignade	Commandant	MIGNOT	Laurent
PRV2	Pôle moyens généraux	Lieutenant-Colonel	GERVAIS	Bruno
PRV2	Pôle relations humaines et compétences	Commandant	LOUP	Fabien
PRV2	Groupement pilotage et évaluation	Commandant	CESSAC	Samuel

Article 2 : La liste d'aptitude des préventionnistes sapeurs-pompiers est valable jusqu'au 31 décembre 2023.

<u>Article 3</u>: La Directrice de cabinet, le Directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 0 3 JUIL. 2023

Pour le Préfet et par délégation La Directrice de cabinet

Marie-Elise TILLY



Arrêté préfectoral n° 23 - 103

Portant l'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers déclarés aptes aux missions face aux risques radiologiques pour l'année 2023 en Charente-Maritime

> Le Préfet de la Charente-Maritime Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales dans ses dispositions portant organisation des services d'incendie et de secours ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le guide national de référence « Risques radiologiques » ;

VU le règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime ;

VU le règlement intérieur du service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime ;

SUR proposition du Chef de Corps départemental;

<u>ARRÊTE</u>

Article 1 : La liste des sapeurs-pompiers déclarés aptes à participer aux missions face aux risques nucléaires et radiologiques pour l'année 2023 est établie comme suit :

Niveau	Affectation	Grade	Nom	Prénom	Emploi
RAD4	Pôle opérationnel	Capitaine	ROY	Etienne	Référent départemental
RAD3	Pôle opérationnel	Capitaine	FONDACCI	Fabrice	Référent départemental adjoint
Niveau	Affectation	Grade	Nom	Prénom	Emploi
RAD3	Pôle opérationnel	Commandant	MEUNIER	Pierre Antoine	Chef C.M.I.R.
RAD 3	Pôle opérationnel	Lieutenant	PONCELET	Jean-Victor	Chef C.M.I.R.
RAD3	Pôle territorial Est	Commandant	PAQUET	Lionel	Chef C.M.I.R.
RAD3	Groupement des systèmes d'information	Commandant	SCHMITT	Vincent	Chef C.M.I.R.

Niveau	Affectation	Grade	Nom	Prénom	Emploi
RAD2	Jonzac	Adjudant-chef	DELAVAULT	Romain	Chef d'équipe Intervention
RAD2	La Rochelle - Mireuil	Capitaine	CALVIGNAC	Julien	Chef d'équipe intervention
RAD2	La Rochelle - Mireuil / Rochefort	Caporal	DUBOIS	Romain	Chef d'équipe Intervention
RAD2	La Rochelle - Villeneuve	Adjudant-chef	ASSAOUI	Nicolas	Chef d'équipe Intervention
RAD2	La Rochelle - Villeneuve	Sergent-chef	CHOLLET	Ludovic	Chef d'équipe Intervention
RAD2	La Rochelle-Villeneuve / Surgères	Sergent-chef	TINSSON	Guillaume	Chef d'équipe Intervention
RAD2	Rochefort	Capitaine	MORANT	Pauline	Chef d'équipe Intervention
RAD2	Rochefort	Adjudant-chef	TRICHARD	Anthony	Chef d'équipe Intervention
RAD2	Pôle opérationnel	Commandant	MARSAC	Damien	Chef d'équipe Intervention
Niveau	Affectation	Grade	Nom	Prénom	Emploi
RAD1	Jonzac / Saint-Genis- de-Saintonge	Adjudant	BRIAUD	David	Chef d'équipe reconnaissance
RAD1	La Rochelle - Villeneuve	Adjudant-chef	JOLLY	Ludovic	Chef d'équipe reconnaissance
RAD1	Rochefort	Caporal-chef	BLANCHET	Cédric	Chef d'équipe reconnaissance
RAD1	Rochefort / Surgères	Adjudant-chef	BORDAGE	Bruno	Chef d'équipe reconnaissance
RAD1	Royan	Sergent	RANC	Romain	Chef d'équipe reconnaissance
RAD1	Saint-Martin-de-Ré	Adjudant-chef	BERNAUDEAU	Landry	Chef d'équipe reconnaissance
RAD1	Saint-Pierre-d'Oléron /	Adjudant	PELTRIAUX	Marc	Chef d'équipe reconnaissance
10.01	Surgeres				
RAD1	Surgères Pôle territorial Est	Lieutenant	BERNARD	Brice	Chef d'équipe reconnaissance

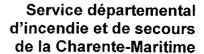
Article 2 : La liste d'aptitude des membres de l'équipe risques radiologiques de la Charente-Maritime est valable jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 3 : La Directrice de cabinet, le Directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 0 3 JUIL. 2023

Pour le Préfet et par délégation La Directrice de cabinet

Marie-Elise TILLY





Arrêté préfectoral n° 25 - 104

Portant l'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers déclarés aptes aux missions face aux risques chimiques et biologiques pour l'année 2023 en Charente-Maritime

> Le Préfet de la Charente-Maritime Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales dans ses dispositions portant organisation des services d'incendie et de secours ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le guide national de référence « Risques chimiques et biologiques » ;

VU le règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime ;

VU le règlement intérieur du service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime ;

SUR proposition du Chef de Corps départemental;

ARRÊTE

<u>Article 1</u>: La liste des sapeurs-pompiers déclarés aptes à participer aux missions face aux risques chimiques et biologiques pour l'année 2023 est établie comme suit :

Noveau	Affectation	Grade	Nom	Prénom	Emploi
RCH4	Groupement des systèmes d'information	Commandant	SCHMITT	Vincent	Référent départemental - NRBC - sepctro IR - POLMAR
RCH4	Pôle relations humaines et compétences	Commandant	COFFOURNIC	Christophe	Référent départemental adjoint - NRBC - spectro IR - POLMAR
Nivea⊔	Affectation	Grade	Nom	Prénom	Emploi
RCH3	Matha	Lieutenant	GILBERT	Pascal	Chef C.M.I.C NRBC - spectro IR - POLMAR
RCH3	La Rochelle-Villeneuve	Commandant	CHEGUT	Eléonore	Chef C.M.I.C spectro IR - POLMAR
RCH3	Royan	Capitaine	GAILLARD	Apolline	Chef C.M.I.C.
RCH3	Saint-Pierre-d'Oléron	Capitaine	DELANOTTE	Boris	Chef C.M.I.C NRBC
RCH3	Pôle opérationnel	Capitaine	ROY	Etienne	Chef C.M.I.C NRBC - spectro IR
RCH3	Pôle opérationnel	Capitaine	AUDFRAY	Antoine	Chef C.M.I.C NRBC - spectro IR - POLMAR
RCH3	Pôle opérationnel	Commandant	MARSAC	Damien	Chef C.M.I.C NRBC - spectro IR

RCH3	Pôle opérationnel	Commandant	MEUNIER	Pierre-Antoine	Chef C.M.I.C spectro IR
RCH3		Lieutenant	PONCELET	Jean-Victor	Chef C.M.I.C.
RCH3		Lieutenant	MOQUILLON	Guénolé	Chef C.M.I.C spectro IR
RCH3	Pôle territorial Ouest	Commondent			Chef C.M.I.C NRBC -
KCH3	Pole territorial Odest	Commandant	JOUFFROY	Julien	spectro IR - POLMAR
RCH3	Pôle territorial Ouest	Capitaine	DAGUET	Samuel	Chef C.M.I.C NRBC -
Nivonu	Affactation				spectro IR - POLMAR
Niveau		Grade	Nom	Prénom	Emploi
RCH2	Pôle territorial Est	Lieutenant	BERNARD	Brice	Chef d'équipe intervention
RCH2	Jonzac 1 - Double Mine 1	Adjudant-chef	DELAVAULT	Romain	Chef d'équipe intervention
RCH2	La Rochelle-Mireuil	Capitaine	CALVIGNAC	Julien	Chef d'équipe intervention
RCH2	La Rochelle-Mireuil	Adjudant-chef	BUISINE	Eric	Chef d'équipe intervention
RCH2	La Rochelle-Mireuil	Adjudant-chef	HELOU	Sébastien	Chef d'équipe intervention
RCH2	La Rochelle-Mireuil	Adjudant-chef	LAFFON	Fabrice	Chef d'équipe intervention
RCH2	La Rochelle-Villeneuve	Lieutenant	LAUBERTON	Hervé	Chef d'équipe intervention
RCH2	La Rochelle-Villeneuve	Adjudant-chef	ASSAOUI	Nicolas	Chef d'équipe intervention - spectro IR
RCH2	La Rochelle-Villeneuve	Adjudant-chef	BLAIZOT	Cédric	Chef d'équipe intervention - spectro IR
RCH2	La Rochelle-Villeneuve	Adjudant-chef	ARPIN	Richard	Chef d'équipe intervention - spectro IR
RCH2	La Rochelle-Villeneuve	Adjudant-chef	JOLLY	Ludovic	Chef d'équipe intervention - spectro IR
RCH2	La Rochelle-Villeneuve	Sergent-chef	CHOLLET	Ludovic	Chef d'équipe intervention - spectro IR
RCH2	La Rochelle-Villeneuve	Sergent-chef	TINSSON	Guillaume	Chef d'équipe intervention - spectro IR
RCH2	La Rochelle-Villeneuve	Caporal-chef	FORT	Loïc	Chef d'équipe intervention
RCH2	Matha	Adjudant-chef	BARDIN	Karl	Chef d'équipe intervention
RCH2	Montguyon	Adjudant-chef	LEGER	<u>Patrick</u>	Chef d'équipe intervention
RCH2	Pôle relations humaines et compétences	Capitaine	MARECHAL	Vincent	Chef d'équipe intervention
RCH2	Rochefort	Capitaine	MORANT	Pauline	Chef d'équipe intervention
RCH2	Rochefort	Adjudant-chef	BORDAGE	Bruno	Chef d'équipe intervention - spectro IR - POLMAR
RCH2	Rochefort	Adjudant-chef	GAUTHIER	Guillaume	Chef d'équipe intervention - POLMAR
RCH2	Rochefort	Adjudant-chef	TRICHARD	Anthony	Chef d'équipe intervention
RCH2	Royan	Lieutenant	CHATRIS	Nicolas	Chef d'équipe intervention
RCH2	Royan	Adjudant-chef	SUPPA	Sébastien	Chef d'équipe intervention
RCH2	Saint-Jean-d'Angély	Adjudant-chef	BRENIERE	Christophe	Chef d'équipe intervention
<u> </u>	Saint-Jean-d'Angély	Adjudant-chef	FONTENEAU	Florent	Chef d'équipe intervention
RCH2	Saint-Jean-d'Angély	Sergent-chef	OLIVIER	Stéphane	Chef d'équipe intervention
RCH2	Saint-Martin-de-Ré	Adjudant-chef	BERNAUDEAU	Landry	Chef d'équipe intervention
RCH2	Saint-Martin-de-Ré / La Rochelle-Mireuil	Sergent-chef	CORBET	Camille	Chef d'équipe intervention
RCH2	Saint-Pierre-d'Oléron	Adjudant	PELTRIAUX	Marc	Chef d'équipe intervention - spectro IR
RCH2	Saintes	Adjudant-chef	DANEDE	Lilian	Chef d'équipe intervention
RCH2	Saintes / Pons	Adjudant-chef	JEAN	Nicolas	Chef d'équipe intervention
RCH2	Pôle opérationnel	Commandant	MORRIER	Loïc	Chef d'équipe intervention
RCH2	Pôle opérationnel	Capitaine	FONDACCI	Fabrice	Chef d'équipe intervention

Niveau	Affectation	Grade	Nom	Prénom	Emploi
RCH1	Jonzac	Lieutenant	CESARINI	Stéphane	Chef d'équipe reconnaissance
RCH1	Jonzac	Lieutenant	FESNIERES	Mickaël	Chef d'équipe reconnaissance
RCH1	Jonzac	Adjudant	BRIAUD	David	Chef d'équipe reconnaissance
RCH1	La Rochelle-Mireuil	Caporal	DUBOIS	Romain	Chef d'équipe reconnaissance
RCH1	La Rochelle-Villeneuve	Sergent-chef	NUTTIN	Geoffrey	Chef d'équipe reconnaissance
RCH1	La Rochelle-Villeneuve	Caporal	CEBRANT	Alexis	Chef d'équipe reconnaissance
RCH1	La Rochelle-Villeneuve	Caporal	BOCQUIAU	Noël	Chef d'équipe reconnaissance
RCH1	La Tremblade	Sergent-chef	FLIN	Laurent	Chef d'équipe reconnaissance
RCH1	Matha	Caporal	RENAUD	Sébastien	Chef d'équipe reconnaissance
RCH1	Pôle territorial Est	Capitaine	EHRHART	Nicolas	Chef d'équipe reconnaissance
RCH1	Pons	Adjudant-chef	COTINEAU	Nicolas	Chef d'équipe reconnaissance
RCH1	Pons	Sergent	BAUDET	Gwenaël	Chef d'équipe reconnaissance
RCH1	Pons	Sergent	PILLET	Samuel	Chef d'équipe reconnaissance
RCH1	Pons	Caporal	DUSSILOL	Thomas	Chef d'équipe reconnaissance
RCH1	Rochefort	Caporal-chef	BLANCHET	Cédric	Chef d'équipe reconnaissance
RCH1	Royan	Sergent-chef	BARDAUD	Eric	Chef d'équipe reconnaissance
RCH1	Royan	Caporal	GUILLOT	Thomas	Chef d'équipe reconnaissance
RCH1	Royan	Caporal	RANC	Romain	Chef d'équipe reconnaissance
RCH1	Saint-Jean-d'Angély	Lieutenant	GAUTHIER	Sébastien	Chef d'équipe reconnaissance
RCH1	Saint-Jean-d'Angély	Caporal	DEZEIX	Laurent	Chef d'équipe reconnaissance
PÇH1	Saint-Jean-d'Angély	Sergent	ARTUS	Arnaud	Chef d'équipe reconnaissance
`. JH1 ↓	Saintes	Adjudant	GUILLON	Christophe	Chef d'équipe reconnaissance
RCH1	Saintes	Caporal	RICKMAN	Florian	Chef d'équipe reconnaissance
RCH1	Pôle médical	Pharmacien commandant	DJILANI	Mehdi	Chef d'équipe reconnaissance

La liste d'aptitude des membres de l'équipe risques chimiques de la Charente-Maritime est Article 2:

valable jusqu'au 31 décembre 2023.

La Directrice de cabinet, le Directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté. Article 3:

Fait à La Rochelle, le 0 3 JUIL, 2023

Pour le Préfet et par délégation La Directrice de cabinet

Marie-Elise TILLY



Arrêtés du Président du Conseil d'administration



Le Président du conseil d'administration

Arrêté n° 23 / 0 1 3 4 0

portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels - Session 2024

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux :

Vu le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n°95-681 du 9 mai 1995 relatif aux conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique, par voie électronique

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique française ;

Vu le décret n°2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2018-114 du 16 février 2018 relatif à la collecte de données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et créant la « Base concours » ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap;

Vu le décret n°2020-1474 du 30 novembre 2020 modifié fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours » ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2020 relatif aux programmes des concours et examens professionnels des cadres d'emplois des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2022 instituant la commission prévue à l'article 10-2 du décret n°90-850 du 25 septembre 1990 susvisé ;

Vu l'arrêté du 13 juin 2023 fixant la date unique des premières épreuves des concours internes et des examens professionnels de catégorie C de sapeurs-pompiers professionnels au titre des années 2023 et 2024 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du SDIS de la Charente-Maritime du 26 juin 2023 relative à l'organisation d'un concours interne et d'un examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2024 ;

Considérant les besoins en postes de sergent des SDIS de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest pour les années 2024 et 2025 ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours,

Arrête

Article 1

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime organise, au titre de l'année 2024, un examen professionnel de sergent de sapeurs-pompiers professionnels pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.

A ce titre, il en assure la gestion administrative ainsi que l'organisation générale des épreuves.

Pour des raisons logistiques, le SDIS 17 se réserve le droit, après consultation des SDIS partenaires et du centre de gestion de Charente-Maritime, de renoncer à l'organisation du présent examen professionnel si le nombre de candidats inscrits est supérieur aux capacités d'accueil.

Article 2

Peuvent faire acte de candidature, les caporaux et caporaux-chefs de sapeurs-pompiers professionnels justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle la sélection par cette voie est organisée, de six ans au moins de service effectifs dans leur grade ou dans ces deux grades et ayant validé la formation de professionnalisation du caporal de sapeurs-pompiers professionnels ou une formation reconnue équivalente par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret du 25 septembre 1990 susvisé.

Conformément à l'article 16 du décret n°2013-593, les candidats peuvent prendre part aux épreuves de l'examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude.

La date à laquelle sont appréciées les conditions d'accès est donc le 1er janvier 2025.

La préinscription et le téléchargement du dossier de candidature se feront du 1er mars 2024 au 8 avril 2024 inclus via le site internet des sapeurs-pompiers de la Charente-Maritime à l'adresse suivante :

ou directement sur le portail internet : Alea le reconstruir de la firmation d

Article 4

Les dossiers de candidature dûment complétés devront être retournés au plus tard le 15 avril 2024 minuit, date de clôture des inscriptions.

Tous les dossiers parvenus après ce délai seront refusés.

Les dossiers de candidature ainsi que les justificatifs et pièces complémentaires demandées devront être transmis par voie dématérialisée sur l'espace sécurisé du candidat.

Les captures d'écran et les photographies ou leurs impressions ne seront pas acceptées.

Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause, expose la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à participer à l'examen professionnel.

En cas de difficulté matérielle, les candidats sont invités en premier lieu à demander l'aide du service chargé des ressources humaines auprès de leur employeur. Pour toute autre question, les candidats sont invités à consulter la « foire aux questions » (FAQ) sur le site internet www.sd.s17.fr (rubrique concours et examens).

Si des difficultés persistent, contacter le service « concours et examens » du SDIS 17 :

- par mail à l'adresse <u>poncours@sdis [7] 的</u>;
- ou par téléphone au 05.46.00.59.18 aux heures d'ouverture indiquées sur le site internet du SDIS.

En dernier recours, notamment en cas d'impossibilité d'accès à l'espace candidat en ligne, le dossier d'inscription pourra être envoyé par voie postale, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

SDIS 17
Service concours et examens
BP 60099
17187 PERIGNY CEDEX

Article 5

L'examen professionnel de sergent comporte une seule épreuve :

- <u>Epreuve orale d'admission</u> : à partir du 17 septembre 2024 à la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Rochelle, 21 chemin du Prieuré.

Article 6

La liste des candidats admis se présenter à l'épreuve orale d'admission sera arrêtée par le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime.

Toute personne en situation de handicap, souhaitant bénéficier des aménagements prévus par la réglementation, doit en faire la demande et produire un certificat médical délivré par un médecin agréé, qui ne doit pas être le médecin traitant (article 2 du décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux).

Ce certificat médical doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, soit le 17 mars 2024. Il détermine la compatibilité du handicap avec le ou les emploi(s) auxquels le concours donne accès, compte tenu des possibilités de compensation du handicap et précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que les aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

Un document type à faire remplir par le médecin agréé sera adressé via l'espace sécurisé candidat à toute personne se déclarant en situation de handicap lors de son inscription au concours.

Le certificat médical ainsi établi par le médecin agréé devra être déposé sur l'espace sécurisé du candidat au plus tard trois semaines avant le début des épreuves.

Article 8

La composition du jury de l'examen professionnel d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels sera fixée par arrêté du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime, conformément à l'article 47-II du décret n°2020-1474 susvisé.

Article 9

La composition de la commission chargée de se prononcer sur l'équivalence des qualifications aux formations de sapeurs-pompiers pour l'accès à l'examen professionnel de sergent de sapeurs-pompiers professionnels (session 2024) sera fixée par arrêté du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime, conformément à l'arrêté du 15 juillet 2022 susvisé.

Article 10

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien individuel avec le jury, d'une durée de vingt minutes dont cinq minutes au plus de présentation.

Cet entretien est destiné à reconnaitre les acquis de l'expérience professionnelle à partir d'un dossier établi par le candidat et à permettre au jury d'apprécier sa personnalité, sa motivation ainsi que ses aptitudes à analyser son environnement professionnel et à exercer les emplois tenus par les sous-officiers, conformément aux articles 10 et 11 du décret n°2020-1474 susvisé.

Ce dossier sera disponible jusqu'au 15 mai 2024, date à laquelle il devra avoir été transmis via l'espace sécurisé du candidat.

Tous les dossiers parvenus après ce délai seront refusés.

L'épreuve orale donne lieu à l'attribution d'une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination du candidat.

Un candidat ne peut être déclaré admis si sa note est inférieure à 10 sur 20.

Article 12

- toute la documentation relative à cet examen professionnel;
- leur espace candidat sécurisé, pour suivre l'état d'avancement de leur dossier ;
- les résultats.

Article 13

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès du président du conseil d'administration du SDIS ;
- et / ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, 86000 Poitiers), conformément aux articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut notamment être saisi via le site <u>autre de la constraction</u>, rubrique « Télérecours citoyens ».

Article 14

Le présent arrêté entre en vigueur dès l'accomplissement des formalités adéquates de publicité.

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS de la Charente-Maritime. Il sera affiché dans les locaux du SDIS de la Charente-Maritime, du centre départemental de gestion et du centre national de la fonction publique territoriale.

Fait à Périgny, Le 3 juillet 2023

Le Président du Conseil d'administration Stéphane VILLAIN



Le Président du conseil d'administration

Arrêté n° 23 / 013 41

portant ouverture d'un concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels - Session 2024

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux :

Vu le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n°95-681 du 9 mai 1995 relatif aux conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique, par voie électronique ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique française ;

Vu le décret n°2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2018-114 du 16 février 2018 relatif à la collecte de données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et créant la « Base concours » ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap;

Vu le décret n°2020-1474 du 30 novembre 2020 modifié fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours » ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2020 relatif aux programmes des concours et examens professionnels des cadres d'emplois des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2022 instituant la commission prévue à l'article 10-2 du décret n°90-850 du 25 septembre 1990 susvisé ;

Vu l'arrêté du 13 juin 2023 fixant la date unique des premières épreuves des concours internes et des examens professionnels de catégorie C de sapeurs-pompiers professionnels au titre des années 2023 et 2024 :

Vu la délibération du conseil d'administration du SDIS de la Charente-Maritime du 26 juin 2023 relative à l'organisation d'un concours interne et d'un examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2024 ;

Considérant les besoins en postes de sergent des SDIS de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest pour les années 2024 et 2025 ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours,

Arrête

Article 1

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime organise, au titre de l'année 2024, un concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest.

A ce titre, il assure la gestion administrative du concours ainsi que l'organisation générale des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Pour des raisons logistiques, le SDIS 17 se réserve le droit, après consultation des SDIS partenaires et du centre de gestion de Charente-Maritime, de renoncer à l'organisation du présent concours si le nombre de candidats inscrits au concours est supérieur aux capacités d'accueil.

Article 2

Le nombre de postes ouverts au concours interne est fixé à : 77.

Ce concours interne de sergent est ouvert :

- Aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier 2024 et ayant validé la formation de professionnalisation du caporal de sapeurs-pompiers professionnels ou une formation reconnue équivalente par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret du 25 septembre 1990 susvisé;
- Aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-5 du code général de la fonction publique, dans les conditions prévues par cet article et par le décret du 22 mars 2010 susvisé.

Article 4

La préinscription et le téléchargement du dossier de candidature se feront du 3 octobre 2023 au 7 novembre 2023 inclus via le site internet des sapeurs-pompiers de la Charente-Maritime à l'adresse suivante :

ou directement sur le portail internet : www.concours-territorial fr

Article 5

Les dossiers de candidature dûment complétés devront être retournés au plus tard le 15 novembre 2023 minuit, date de clôture des inscriptions.

Tous les dossiers parvenus après ce délai seront refusés.

Les dossiers de candidature ainsi que les justificatifs et pièces complémentaires demandées devront être transmis par voie dématérialisée sur l'espace sécurisé du candidat.

Les captures d'écran et les photographies ou leurs impressions ne seront pas acceptées.

Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause, expose la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir.

En cas de difficulté matérielle, les candidats sont invités en premier lieu à demander l'aide du service chargé des ressources humaines auprès de leur employeur. Pour toute autre question, les candidats sont invités à consulter la « foire aux questions » (FAQ) sur le site internet www.sdisilie (rubrique concours et examens).

Si des difficultés persistent, contacter le service « concours et examens » du SDIS 17 :

- par mail à l'adresse pageografica à s' l'ér;
- ou par téléphone au 05.46.00.59.18 aux heures d'ouverture indiquées sur le site internet du SDIS.

En dernier recours, notamment en cas d'impossibilité d'accès à l'espace candidat en ligne, le dossier d'inscription pourra être envoyé par voie postale, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

SDIS 17 Service concours et examens BP 60099 17187 PERIGNY CEDEX.

Les épreuves de ce concours se dérouleront aux dates suivantes :

- <u>Epreuves d'admissibilité</u> : 8 mars 2024. Ces épreuves se dérouleront au centre des congrès de Haute-Saintonge à Jonzac.
- Epreuve d'admission : à partir du 14 mai 2024.
 L'épreuve se déroulera à la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Rochelle, 21 chemin du Prieuré.

Article 7

La liste des candidats admis à concourir et à se présenter aux épreuves écrites d'admissibilité sera arrêtée par le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime.

Les épreuves d'admissibilité comprennent :

- 1° Une rédaction d'un compte rendu d'une situation opérationnelle du niveau de chef d'équipe présentée dans un dossier ou un document audiovisuel, d'une durée de deux heures. Ce compte rendu a pour objet d'apprécier la capacité du candidat à comprendre et à analyser une situation ainsi qu'à se situer dans son environnement ;
- 2° Un questionnaire à choix multiples portant sur les activités et compétences de chef d'équipe de sapeurs-pompiers professionnels ainsi que sur les connaissances essentielles de culture administrative, d'une durée d'une heure. Ce questionnaire a pour objet d'apprécier les connaissances professionnelles et administratives du candidat.

Article 8

Toute personne en situation de handicap, souhaitant bénéficier des aménagements prévus par la réglementation, doit en faire la demande et produire un certificat médical délivré par un médecin agréé, qui ne doit pas être le médecin traitant (article 2 du décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux).

Ce certificat médical doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, soit le 8 septembre 2023. Il détermine la compatibilité du handicap avec le ou les emploi(s) auxquels le concours donne accès, compte tenu des possibilités de compensation du handicap et précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que les aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

Un document type à faire remplir par le médecin agréé sera adressé via l'espace sécurisé candidat à toute personne se déclarant en situation de handicap lors de son inscription au concours.

Le certificat médical ainsi établi par le médecin agréé devra être déposé sur l'espace sécurisé du candidat au plus tard trois semaines avant le début des épreuves.

La composition du jury du concours d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurspompiers professionnels sera fixée par arrêté du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime, conformément à l'article 47-II du décret n°2020-1474 susvisé.

Article 10

La composition de la commission chargée de se prononcer sur l'équivalence des qualifications aux formations de sapeurs-pompiers pour l'accès au concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels (session 2024) sera fixée par arrêté du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime, conformément à l'arrêté du 15 juillet 2022 susvisé.

Article 11

Les candidats admissibles seront convoqués à une épreuve orale d'admission qui consiste en un entretien individuel avec le jury, d'une durée de vingt minutes dont cinq minutes au plus de présentation. Cet entretien est destiné à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle à partir d'un dossier établi par le candidat et à permettre au jury d'apprécier sa personnalité, sa motivation ainsi que ses aptitudes à analyser son environnement professionnel et à exercer les emplois tenus par les sous-officiers, conformément à l'article 9 du décret n°2020-1474 susvisé.

Ce dossier sera disponible jusqu'au 15 avril 2024, date à laquelle il devra avoir été transmis via l'espace sécurisé du candidat.

Tous les dossiers parvenus après ce délai seront refusés.

Article 12

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant. Le jury détermine le nombre total des points nécessaires pour être admissible et, sur cette base, arrête par ordre alphabétique la liste des candidats admis à se présenter à l'épreuve d'admission.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité et/ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

L'absence à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne des notes obtenues aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Article 13

A l'issue de l'épreuve d'admission, le jury arrête, par ordre alphabétique, la liste d'aptitude, dans la limite des places ouvertes au concours.

Cette liste d'aptitude sera valable sur l'ensemble du territoire national et fera l'objet d'un arrêté du président du conseil d'administration, publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime.

Elle sera publiée sur le site internet du SDIS ainsi que par voie d'affichage dans les locaux du SDIS, et fera l'objet d'une notification individuelle auprès de chaque candidat dans les quinze jours suivant son établissement.

Article 14

- toute la documentation relative à ce concours ;
- leur espace candidat sécurisé, pour suivre l'état d'avancement de leur dossier ;
- les résultats (admissibilité et admission).

Article 15

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès du président du conseil d'administration du SDIS ;
- et / ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, 86000 Poitiers), conformément aux articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut notamment être saisi via le site ward de la code de justice rubrique « Télérecours citoyens ».

Article 16

Le présent arrêté entre en vigueur dès l'accomplissement des formalités adéquates de publicité.

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS de la Charente-Maritime. Il sera affiché dans les locaux du SDIS de la Charente-Maritime, du centre départemental de gestion et du centre national de la fonction publique territoriale.

Fait à Périgny, Le 3 juillet 2023

Le Président du Conseil d'administration Stéphane VILLAIN



ARRÊTÉ nº 23 / 013 92

portant inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de la promotion interne

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE MARITIME ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels et notamment les dispositions de l'article 5 ;

VU l'arrêté du Président du Conseil d'administration n° 20/2292 en date du 11 décembre 2020 portant établissement des lignes directrices de gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours pour le service d'incendie et de secours de la Charente-Maritime ;

VU l'arrêté n°2022-042 en date du 5 octobre 2022 du service départemental d'incendie et de secours des Yvelines fixant la liste des candidats admis à l'examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels organisé au titre de l'année 2022 ;

VU l'arrêté n°2531-2022 en date du 21 septembre 2022 du service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Orientales fixant la liste des candidats admis à l'examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnel organisé au titre de l'année 2022 ;

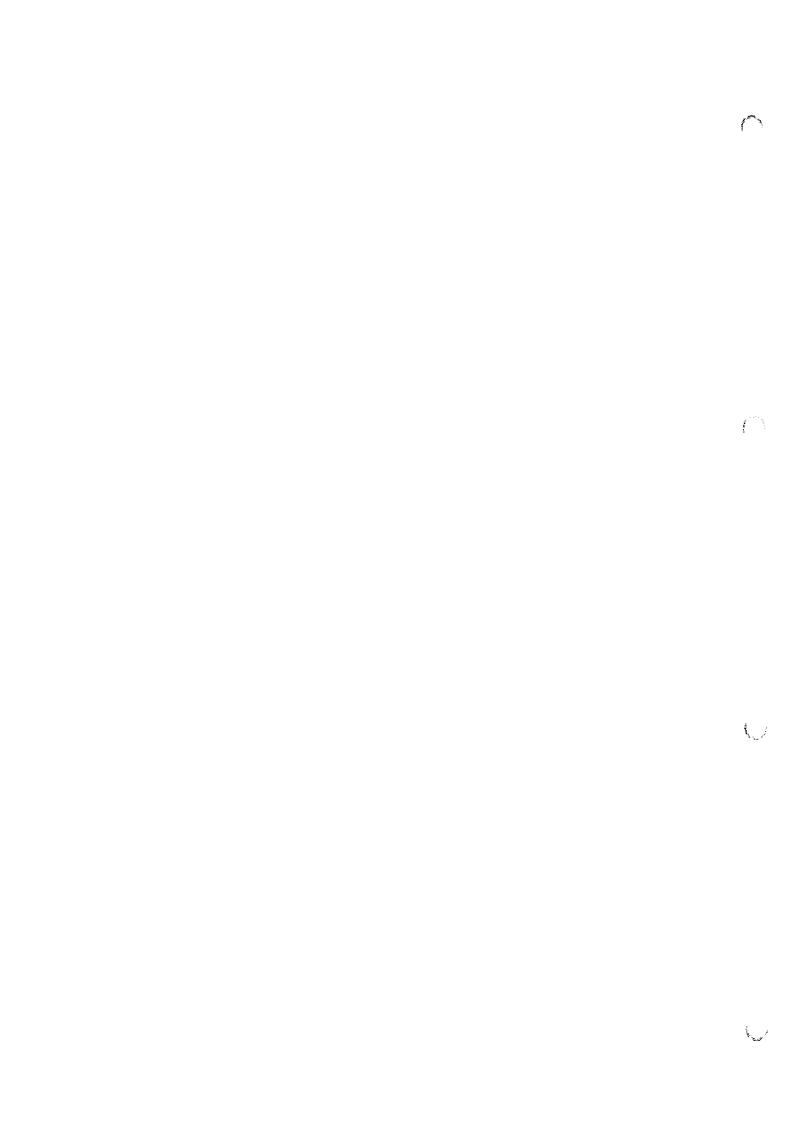
SUR proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTE

- Article 1 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade de **sergent de sapeurs-pompiers professionnels** établie au titre de la promotion interne en application des dispositions de l'article L. 523-1 (1°) du code général de la fonction publique :
 - M. Camille GUILLON né le 27/06/1986 à Rochefort (17)
 - M. Cyril MARTIN né le 15/02/1975 à Saintes (17)
 - M. Gérald LOBEL né le 30/03/1983 à Bois-Bernard (62)
 - M. Jonathan MARTINEAU né le 28/04/1985 à La Rochelle (17)
- Article 2 : Un recours peut être formé contre la présente décision soit en saisissant le tribunal administratif de Poitiers, soit en déposant un télérecours sur l'application Internet Télérecours citoyen : www.telerecours.fr .
- Article 3 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Périgny, le [7 JUIL. 2023

Le Président du conseil d'administration du Service départemental d'Incendie et de Secours





ARRETE n° 23 / 017 47

portant délégations de signature

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE-MARITIME,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1424-33,

VU l'arrêté n°21-934 de la Présidente du Département de la Charente-Maritime du 09 juillet 2021 portant désignation de M. Stéphane VILLAIN pour exercer la présidence du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours,

VU l'arrêté conjoint n°20-042 du Préfet de la Charente-Maritime et du Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du 14 avril 2020 portant affectation du lieutenant-colonel Bruno GERVAIS aux fonctions de chef du pôle moyens généraux à compter du 1er mai 2020,

VU l'arrêté n°21-01080 du Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du 27 mai 2021 portant nomination de Madame Elise HUE aux fonctions d'adjointe au chef du pôle moyens généraux et responsable de la mission conseil, prospective et transversalité à compter du 1er avril 2021,

VU le contrat d'engagement du 15 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Olivier BEURIOT aux fonctions de chef du service logistique opérationnelle à compter du 1^{er} décembre 2019,

VU l'arrêté n°17-1451 du Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du 5 juillet 2017 portant nomination de Monsieur Armand MENNESSIER aux fonctions de chef du service parc roulant à compter du 1er septembre 2017,

VU l'arrêté n°18-01806 du Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du 14 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Jérôme FAVRE aux fonctions d'adjoint au chef du service patrimoine à compter du 1er janvier 2019,

VU l'arrêté n°21-01081 du Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du 27 mai 2021 portant nomination de Monsieur François MERLINGEAS aux fonctions de chef du service achat public à compter du 1er avril 2021,

VU l'arrêté n°20-01780 du Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du 5 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Gérard CORREGE aux fonctions de chef d'atelier à compter du 1er novembre 2020.

VU l'arrêté n°22-02980 du Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du 12 décembre 2022 portant recrutement par voie de mutation de M. Sébastien WATRY technicien principal de 1ère classe en qualité de chargé d'opérations et de suivi des chantiers au service patrimoine du pôle moyens généraux,

VU l'arrêté n°23-00736 du Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du 9 mai 2023 portant recrutement par voie de mutation de M. Florent DUBOIS, ingénieur principal, pour exercer les fonctions de chef du service patrimoine du pôle moyens généraux à compter du 1er juillet 2023,

SUR proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours,

ARRÊTE

- ARTICLE 1: Dans la limite des crédits affectés aux services et pour un montant maximum de 20 000 € HT par bon (hors marchés publics), délégation de signature est donnée à l'effet de signer les bons de commande, les engagements, les contrats d'achat relatifs aux attributions du pôle moyens généraux ainsi que le ordres de service liés à l'exécution d'un marché public ou d'un achat public :
 - au lieutenant-colonel Bruno GERVAIS, chef du pôle moyens généraux.
- ARTICLE 2: Dans la limite des crédits affectés aux services et pour un montant maximum de 4 000 € HT par bon, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les devis, les bons de commande, les engagements et les ordres de service liés à l'exécution d'un marché public ou d'un achat relatifs aux attributions du pôle moyens généraux ou de leurs services respectifs :
 - à Madame Elise HUE, adjointe au chef du pôle moyens généraux,
 - à Monsieur François MERLINGEAS, chef du service achat public,
 - à Monsieur Olivier BEURIOT, chef du service logistique opérationnelle,
 - à Monsieur Armand MENNESSIER, chef du service parc roulant,
 - à Monsieur Florent DUBOIS, chef du service patrimoine,
 - à Monsieur Jérôme FAVRE, adjoint au chef du service patrimoine.
- ARTICLE 3 : Dans la limite des crédits affectés aux services et pour un montant maximum de 1 000 € HT par bon, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les devis, les bons de commande et le€ engagements relatifs aux attributions de leurs services respectifs :
 - à Monsieur Gérard CORREGE, chef de l'atelier mécanique,
 - à Monsieur Sébastien WATRY, chargé d'opérations et de suivi des chantiers au service patrimoine.
- ARTICLE 4: Délégation est également donnée à effet de signer les certificats de cession et les certificats d'immatriculation de véhicule du service départemental d'incendie et de secours :
 - au lieutenant-colonel Bruno GERVAIS, chef du pôle moyens généraux,
 - à Madame Elise HUE, adjointe au chef du pôle moyens généraux,
 - à Monsieur Armand MENNESSIER, chef du service parc roulant.
- ARTICLE 5 : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication et abroge les précédents arrêtés relatifs au même objet.
- ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
- ARTICLE 7 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours et le payeur départemental de la Charente-Maritime sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime.

Fait à PERIGNY, le 7 8 ANIT 2023

Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours



ARRÊTÉ n° 23 / 017 56

Adoptant le règlement intérieur modifié du service départemental d'incendie et de secours de la Charente Maritime

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE-MARITIME.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1424-1 et suivants, et R 1424-1 et suivants ;

Vu le Code de la Sécurité intérieure et notamment les articles L. 711-1 et suivants, et R. 723-1 et suivants ;

Vu le Code du travail;

Vu la loi 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers et ses textes d'application ;

Vu la loi 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et ses textes d'application ;

Vu la loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté n° 21-00381 du 14 janvier 2021 adoptant le règlement intérieur modifié du Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime ;

Vu la délibération n° 64-2021 du conseil d'administration du SDIS portant modification du Règlement intérieur du SDIS en séance du 15 juin 2021 ;

Vu les délibérations n° 83, 86 et 87-2022 du conseil d'administration du SDIS apportant des modifications au Règlement intérieur du SDIS en séance du 28 juin 2022 ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef du corps départemental de sapeurs-pompiers de la Charente-Maritime ;

ARRÊTE

Article 1er: Le règlement intérieur visé par l'arrêté n° 21-00381 susvisé est modifié.

Article 2 : Le nouveau règlement intérieur du SDIS rédigé selon l'annexe ci-jointe entrera en vigueur le

1er septembre 2023 et sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS, sur le site intranet

et affiché dans les locaux.

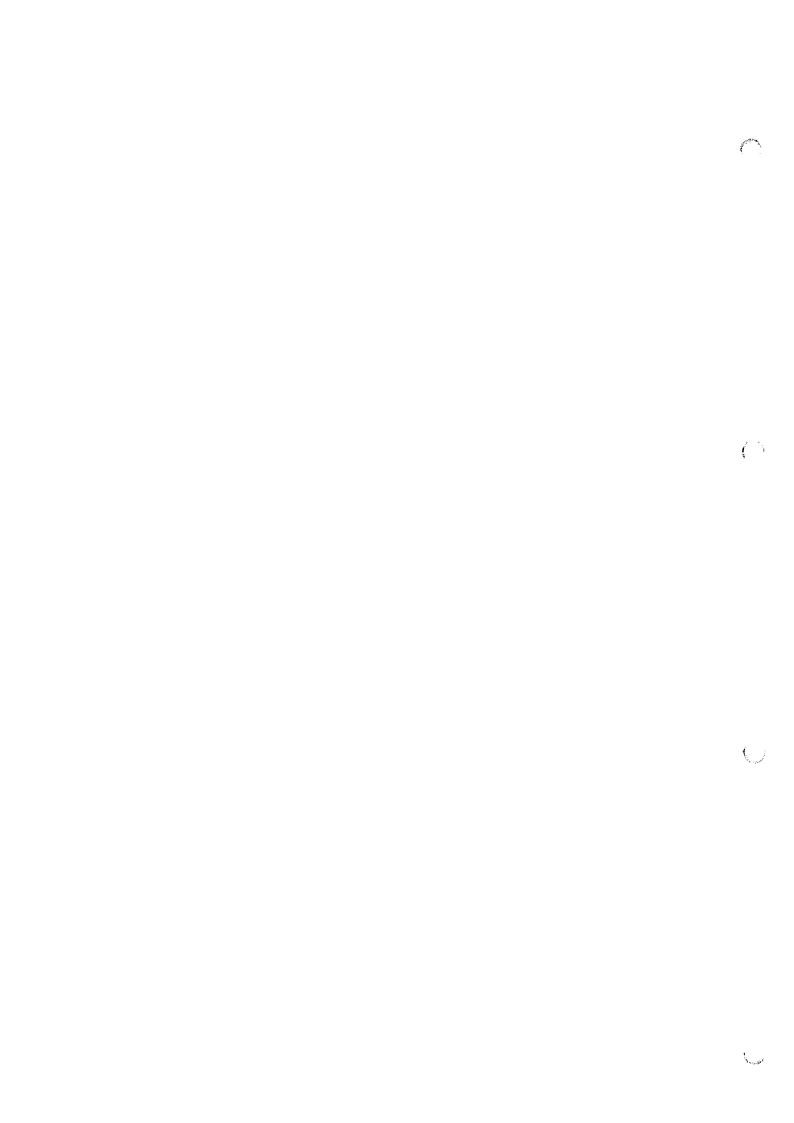
Article 3 : Un recours peut être formé contre le présent arrêté auprès du tribunal administratif de POITIERS,

pendant un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef du corps départemental

de sapeurs-pompiers de la Charente-Maritime, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PERIGNY, le 3 1 AUT 2023 Le président du conseil d'administration





Règlement intérieur

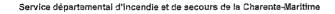
DU SDIS DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrêtê n°XXXX du XX août 2023 publié et exécutoire Applicable à compter du 1% septembre 2023

Délibérations du CASDIS n°64 du 15 juin 2021 n°83 du 28 juin 2022 n°86 du 28 juin 2022 n°87 du 28 juin 2022











ARRETE n° 23/01857

portant délégations de signature

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE-MARITIME,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1424-33,

VU l'arrêté n°21-934 de la Présidente du Département de la Charente-Maritime du 9 juillet 2021 portant désignation de M. Stéphane VILLAIN pour exercer la présidence du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours,

VU la délibération n°76-2021 du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du 3 septembre 2021 portant délégation de compétences au Président,

VU les arrêtés conjoints n°22-014 et 22-015 du Ministre de l'intérieur et du Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime du 25 janvier 2022 nommant le colonel hors classe Didier MARCAILLOU au service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime et le détachant sur l'emploi fonctionnel de Directeur départemental des services d'incendie et de secours à compter du 1er février 2022,

VU l'arrêté conjoint n°22-075 du Ministre de l'intérieur et du Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime du 16 mai 2022 promouvant le colonel hors classe Didier MARCAILLOU au grade de contrôleur général à compter du 1er juin 2022,

VU les arrêtés conjoints n°23-087 et n°23-088 du Ministre de l'intérieur et du Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime du 30 mai 2023 nommant le colonel Christian LEPAGE au service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime et le détachant sur l'emploi fonctionnel de Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours à compter du 1^{er} juin 2023.

VU l'arrêté n°23-01767 du Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du 31 août 2023 portant nomination du lieutenant-colonel Gilles RIVET-RUPPIN aux fonctions de chef du pôle ressources à compter du 4 septembre 2023,

VU l'arrêté n°12-1799 du Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du 9 octobre 2012 portant nomination de Monsieur Frank BERTHELIN aux fonctions de chef du service des finances à compter du 1er septembre 2012,

VU l'arrêté n°22-00026 du Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du 13 janvier 2022 portant nomination du lieutenant-colonel Joseph VERFAILLIE aux fonctions de chef du pôle relations humaines et compétences à compter du 10 janvier 2022,

VU l'arrêté conjoint n°22-017 du Préfet de la Charente-Maritime et du Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du 3 février 2022 portant nomination du commandant Christophe COFFOURNIC aux fonctions d'adjoint au chef du pôle relations humaines et compétences à compter du 1er février 2022.

VU l'arrêté conjoint n°20-043 du Préfet de la Charente-Maritime et du Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du 14 avril 2020 portant affectation du lieutenant-colonel Yannick AULOY aux fonctions de chef du pôle territorial Est et chef du groupement Nord-Est à compter du 1^{er} septembre 2020,

VU l'arrêté n°22-006 du Préfet de la Charente-Maritime et du Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du 7 janvier 2022 portant changement de fonction et nommant le commandant Lionel PAQUET, adjoint au chef du pôle territorial Est, aux fonctions de chef du groupement Sud-Est à compter du 1er janvier 2022,

VU l'arrêté conjoint n°18-030 du Préfet de la Charente-Maritime et du Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du 17 avril 2018 portant affectation du lieutenant-colonel Pascal COUZINIER aux fonctions de chef du pôle territorial Ouest et chef de groupement Nord-Ouest à compter du 3 avril 2018,

VU l'arrêté conjoint n°18-031 du Préfet de la Charente-Maritime et du Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du 17 avril 2018 portant affectation du commandant Yann CEVAER aux fonctions d'adjoint au chef du pôle territorial Ouest et chef de groupement Sud-Ouest à compter du 3 avril 2018 et l'arrêté conjoint n°21-072 du Ministre de l'intérieur et du Président du Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du 19 mai 2021 promouvant le commandant Yann CEVAER au grade de lieutenant-colonel à compter du 1er avril 2021,

SUR proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours,

ARRÊTE

ARTICLE 1:

Délégation de signature est donnée au contrôleur général Didier MARCAILLOU, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Charente-Maritime, et au colonel Christian LEPAGE, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours de la Charente-Maritime, à l'effet de signer tous les documents relevant de la gestion administrative et financière du service départemental d'incendie et de secours, à l'exception :

- des rapports, des délibérations et des procès-verbaux du Conseil d'administration, du Bureau et des instances consultatives (hors CATSIS),
- des arrêtés de nature réglementaire,
- des arrêtés de nomination et d'avancement de grade des sapeurs-pompiers professionnels,
- des contrats de prêts ou relatifs à la gestion active de la dette,
- des marchés publics passés selon une procédure autre que la procédure adaptée,
- des actes relatifs à la fixation des rémunérations et au règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- des marchés en procédure adaptée d'un montant supérieur à 90 000 € hors taxes.

ARTICLE 2:

Délégation de signature est également donnée au lieutenant-colonel Gilles RIVET, chef du pôle ressources, et à M. Frank BERTHELIN, chef du service finances, à l'effet de signer :

- les bordereaux de mandats et titres y compris par voie électronique,
- et, en cas d'empêchement du directeur départemental ou du directeur départemental adjoint, sous les mêmes réserves, tout document relevant des attributions de leur pôle.

ARTICLE 3:

Délégation de signature est également donnée en cas d'empêchement du directeur départemental ou du directeur départemental adjoint, sous les mêmes réserves et dans les limites des attributions relevant de son pôle, au lieutenant-colonel Joseph VERFAILLIE, chef du pôle relations humaines et compétences, et au commandant Christophe COFFOURNIC, adjoint au chef du pôle relations humaines et compétences.

ARTICLE 4:

Délégation de signature est également donnée à l'effet de signer les courriers concernant les positions administratives de fin de suspension d'engagement et de mises en demeure de reprise d'activité des sapeurs-pompiers volontaires dans la limite des attributions relevant de leur pôle ou groupement respectif :

- au lieutenant-colonel Yannick AULOY, chef du pôle Est, chef du groupement Nord-Est,
- au commandant Lionel PAQUET, adjoint au chef du pôle Est, chef du groupement Sud-Est,
- au lieutenant-colonel Pascal COUZINIER, chef du pôle Ouest, chef du groupement Nord-Ouest,
- au lieutenant-colonel Yann CEVAER, adjoint au chef du pôle Ouest, chef du groupement Sud-Ouest.

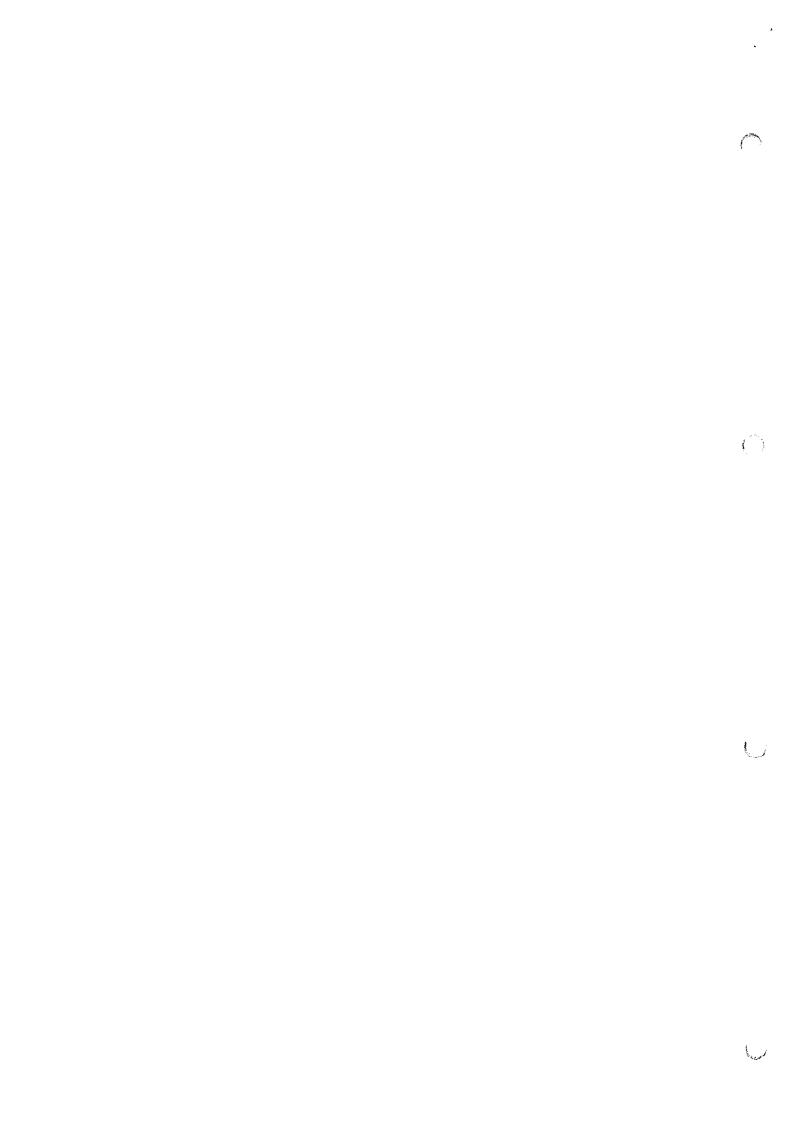
ARTICLE 5 : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication, et abroge, à compter de cette même date, les précédents arrêtés relatifs au même objet.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 7 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours et le payeur départemental de la Charente-Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime.

Fait à PERIGNY, le 18 SEP. 2023

Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours





Décisions du Président du Conseil d'administration



Pôle moyens généraux

Service achat public Tél : 05 46 00 87 82 – 05 46 00 59 16 Fax : 05 46 00 87 85

Courriel: achat-public@sdis17.fr

Affaire suivie par : Mme Delphine Labbée

DECISION n° 23 - 18 1

N/Réf.: SDIS/23/PMG/SAP/FM/3022AITB

PRESTATIONS D'EXPERTISE SUR LES LOGICIELS «MICROSOFT» ET LES ARCHITECTURES VIRTUALISEES

Le Président du Conseil d'administration du SDIS,

Agissant en tant que personne représentant le pouvoir adjudicateur,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°76-2021 en date du 3 septembre 2021, donnant délégation au Président du SDIS pour la préparation, la passation et l'exécution des marchés en procédure adaptée et des commandes à des centrales d'achat dont le montant est inférieur ou égal au seuil européen relatif à l'acquisition de fournitures et de services courants, en euros hors taxes,

Vu les crédits inscrits.

Vu la consultation lancée suivant une procédure adaptée avec négociation éventuelle dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R.2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique,

Vu le rapport relatif à l'analyse des offres initiales,

Considérant le besoin du SDIS, d'avoir recours à des prestations d'expertise sur les logiciels « Microsoft » et les architectures virtualisées,

DECIDE

- de déclarer la proposition de l'opérateur économique ADISTA (numéro de registre 04) irrégulière au sens de l'article L. 2152-2 du Code de la commande publique pour les motifs exposés supra ;
- le classement des offres régulières, acceptables et appropriées tel que précisé au rapport d'analyse technique joint ;
- de ne pas recourir en une période de négociation, l'offre classée première ne pouvant être améliorée significativement sans générer de vente à perte ou nuire à la bonne exécution du marché :
- de désigner comme attributaire l'opérateur économique A2I (numéro de registre 02) dont la proposition est classée première au regard des critères de classement tels qu'énumérés à la lettre de consultation, cela pour le montant vérifié du document comparatif des offres, en euros HT de 23 265,00, cela sous réserve des vérifications d'usage.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil d'administration du SDIS lors de sa prochaine réunion.

Un recours peut être formé contre la présente décision dans un délai de deux (02) mois à compter de sa notification, soit en saisissant le tribunal administratif de Poitiers, soit en déposant un recours sur l'application internet "Télérecours citoyens" sur www.telerecours.fr.

Fait à Périgny, le 0 4 JUIL. 2023 Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours



The same

Pôle moyens généraux

Service achat public Téf : 05 46 00 87 82 – 05 46 00 59 16

Fax: 05 46 00 87 85

Courriel: achat-public@sdis17.fr

Affaire suivie par : M. François Merlingeas

DECISION n° 23 - 194

N/Réf.: SDIS/23/PMG/SAP/FM/1008AEFC

DEPLOIEMENT ET MISE EN ŒUVRE D'UN PORTAIL INTRANET COLLABORATIF JPLATFORM ET PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Le Président du Conseil d'administration du SDIS - Chevalier de la Légion d'Honneur - Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Agissant en tant que personne représentant le pouvoir adjudicateur,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°77-2020 en date du 23 octobre 2020, donnant délégation au Président du SDIS pour la préparation, la passation et l'exécution des marchés en procédure adaptée et des commandes à des centrales d'achat dont le montant est inférieur ou égal au seuil européen relatif à l'acquisition de fournitures et de services courants, en euros hors taxes annulée et remplacée par la délibération prise ultérieurement et dont les références sont portées infra,

Vu la délibération n°76-2021 en date du 3 septembre 2021, remplaçant la précédente, donnant délégation au Président du SDIS pour la préparation, la passation et l'exécution des marchés en procédure adaptée et des commandes à des centrales d'achat dont le montant est inférieur ou égal au seuil européen relatif à l'acquisition de fournitures et de services courants, en euros hors taxes,

Vu la consultation lancée suivant une procédure adaptée avec négociation éventuelle dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R.2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique,

Vu la décision n°21-073 en date du 31 mai 2021 envoyée en contrôle de légalité le même jour admettant les opérateurs économiques ayant déposé une offre à participer à une période de négociation avec l'acheteur, Vu les différents échanges effectués durant la période de négociation,

Vu la décision n°21-137 en date du 20 octobre 2021 envoyée en contrôle de légalité le 21 du même mois, ayant pour objet de retenir la proposition définitive de l'opérateur économique TRSB DIGIWIN et d'autoriser la signature du contrat de la commande publique référencé 1008AEFC00 relatif au déploiement et mise en œuvre d'un portail intranet collaboratif JPLATFORM et prestations d'accompagnement,

Vu les différentes clauses du contrat de la commande publique référencé 1008AEFC00 établi avec l'opérateur économique TRSB DIGIWIN,

Vu le projet d'avenant n°01 ayant pour objet :

- la suppression de l'étude de faisabilité relative en la mise en place du SSO (identification unique) comme prévu initialement à la tranche n°02 du contrat de la commande publique pour un montant en moinsvalue de 2 800,00 euros HT soit 3 360,00 euros TTC ;
- l'ajout d'une fonctionnalité d'export en CSV des droits spécifiques de chaque agent à destination des administrateurs pour un montant en plus-value de 2 685 euros HT soit 3 222,00 euros TTC. Cette dernière étant à réaliser durant la seconde tranche du marché,
- de prolonger le délai d'exécution des prestations du titulaire inhérentes à la tranche optionnelle n°02 de deux (2) mois calendaires.

Vu les crédits inscrits.

Considérant :

- l'absence des infrastructures techniques nécessaires à la mise place du SSO,
- la nécessité, pour la personne publique, de disposer d'une solution d'export référençant les droits d'usage de chaque agent et permettant de ce fait, de garantir la confidentialité des données hébergées,

Considérant que le présent projet d'acte modificatif n°01 :

- ne modifie donc pas fondamentalement l'objet du marché;
- ne bouleverse pas l'économie par rapport à la concurrence.

DECIDE

La passation et la signature d'un acte modificatif n°01 au contrat de la commande publique 1008AEFC00 représentant une moins-value de 138,00 euros HT sur l'ensemble des différentes tranches dudit contrat (soit -0,15% par rapport au montant global initial du marché).

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil d'administration du SDIS lors de sa prochaine réunion.

Un recours peut être formé contre la présente décision dans un délai de deux (02) mois à compter de sa notification, soit en saisissant le tribunal administratif de Poitiers, soit en déposant un recours sur l'application internet "Télérecours citoyens" sur www.telerecours.fr.

Fait à Périgny, le - 2 AOUT 2023

Le Président du donseil d'administration du Service département di populie et de secours



554.64

Pôle moyens généraux

Service achat public

Tél : 05 46 00 87 82 – 05 46 00 59 16

Fax: 05 46 00 87 85

Courriel: achat-public@sdis17.fr

Affaire suivie par : M. François Merlingeas

DECISION nº 23 - 207

N/Réf.: SDIS/23/PMG/SAP/FM/3001AFTB FOURNITURE D'EAU EN BOUTEILLE

Le Président du Conseil d'administration du SDIS,

Agissant en tant que personne représentant le pouvoir adjudicateur,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°76-2021 en date du 3 septembre 2021, donnant délégation au Président du SDIS pour la préparation, la passation et l'exécution des marchés en procédure adaptée et des commandes à des centrales d'achat dont le montant est inférieur ou égal au seuil européen relatif à l'acquisition de fournitures et de services courants, en euros hors taxes,

Vu les crédits inscrits.

Vu la consultation lancée suivant une procédure adaptée avec négociation éventuelle dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R.2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique,

Vu le rapport relatif à l'analyse des offres initiales,

Vu la décision n°23-023 du 15 mars 2023 transmise au contrôle de légalité le même jour décidant :

- de l'admission de l'unique offre régulière, acceptable et appropriée reçue dans les délais ;
- de recourir à une période de négociation comme le prévoit l'article 2.1 (procédure de passation) du règlement de consultation :
- d'admettre à cette négociation, l'unique offre reçue dans les délais de l'opérateur économique France boissons (numéro de registre 01);

Vu les négociations qui se sont déroulées avec le soumissionnaire ;

Considérant le besoin du service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime d'acquérir de l'eau en bouteille dans un but opérationnel ainsi que de diverses boissons tout en assurant la sécurité juridique de la procédure de mise en concurrence et d'attribution des contrats de la commande publique.

DECIDE

pour l'ensemble des lots, de déclarer la procédure de consultation « sans suite » en application de l'article R.2185-1 du Code de la commande publique suite à une évolution substantielle du besoin de la personne publique entachant d'irrégularité la mise en concurrence et nécessitant une redéfinition du périmètre et du volume de celui-ci.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil d'administration du SDIS lors de sa prochaine réunion.

Un recours peut être formé contre la présente décision dans un délai de deux (02) mois à compter de sa notification, soit en saisissant le tribunal administratif de Poitiers, soit en déposant un recours sur l'application internet "Télérecours citoyens" sur www.telerecours.fr.

Fait à Périgny, le : 14 SEP. 2023

Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'Incendie et de secours



Décisions du Chef de corps



PÔLE RELATIONS HUMAINES ET COMPÉTENCES

Décision du Chef de corps n° 23 ~ 182

Portant l'aptitude des sapeurs-pompiers à l'encadrement des activités physiques et sportives pour l'année 2023 en Charente-Maritime

Nom

Prénom

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL, CHEF DU CORPS DÉPARTEMENTAL – Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales dans ses dispositions portant organisation des services d'incendie et de secours ;

VU le code de la sécurité intérieure :

Affectation

VU l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif à l'encadrement des activités physiques et sportives chez les sapeurs-pompiers ;

SUR proposition du conseiller technique départemental des activités physiques et sportives ;

DÉCIDE

Article 1er - La liste des 226 sapeurs-pompiers déclarés aptes à l'encadrement des activités physiques et sportives pour l'année 2023 est établie comme suit :

Grade

Activités de conseiller sportif départemental et adjoint - EAP 3

Pôle Opérationnel	Lieutenant 1 ^{ère} cl.	TRIEAU	Anthony
Saint-Jean-d'Angély	Capitaine	FOUGERET	Yannick
Activités d'éducateur sportif - EAP 2			
Affectation Pôle territorial Ouest	Grade	Nom	Prénom
	Commandant	MIGNOT	Laurent
CTA-CODIS CTA-CODIS CTA-CODIS/Bourgneuf-Sainte-Soulle CTA-CODIS	Lieutenant 1 ^{ère} cl.	MORLAND	Franck
	Lieutenant 2 ^{ème} cl.	TOULEMONDE	Vincent
	Adjudant	CHERGUI	Mathieu
	Adjudant	OUVRARD	Benoit
CFIS	Lieutenant 2 ^{ème} cl.	LE-MEUT	Stéphane
Groupement Nord-Ouest La Rochelle-Mireuil/CFIS La Rochelle-Mireuil La Rochelle-Mireuil La Rochelle-Mireuil/Royan	Adjudant-chef	BOSMORIN	Teddy
	Adjudant-chef	BOURGINE	Jérôme
	Caporal	GROLIER	Alban
	Caporal	FOUCHER	Benoît
La Rochelle-Villeneuve	Lieutenant 1 ^{ère} cl.	COCHARD	Anthony
La Rochelle-Villeneuve	Adjudant-chef	LE-HECHO	Hervé
La Rochelle-Villeneuve	Sergent-chef	AUBINEAU	Enrique
La Rochelle-Villeneuve	Sergent-chef	CHERGUI	Romain
La Rochelle-Villeneuve	Sergent-chef	JOSEPH	Damien

Surgères	Adjudant-chef	CHASSIN	Xavier
Groupement Sud-Ouest La Tremblade/Marennes	Adjudant-chef	THALEN	Sébastien
Matha	Adjudant-chef	PROUST	Nicolas
Rochefort Rochefort/CFIS Rochefort Rochefort/Île d'Aix	Capitaine Adjudant-chef Adjudant-chef Adjudant-chef	MORANT COFFOURNIC DEMOUTIEZ DEVAUX	Pauline Stéphane Frédéric Yann
Royan/Saujon	Sergent-chef	THOMMEREL	David
Saint-Pierre-d'Oléron/CFIS	Adjudant	LAUNAY	Sébastien
Groupement Nord-Est Saintes Saintes/Saint-Porchaire Saintes/CTA-CODIS Saintes	Adjudant-chef Adjudant-chef Adjudant-chef Sergent-chef	GROUSSEAU PÉNIS LAMBERTON PORCHER	Stéphane Stéphane David Sullivan
Saint-Jean-d'Angély Saint-Jean-d'Angély	Adjudant-chef Adjudant-chef	FILLEAU SERRE	Teddy Mickaël
Groupement Sud-Est Jonzac Jonzac	Adjudant-chef Caporal-chef	GORRY BOLLÉ	Mathieu Benoît
Activités d'opérateur sportif - EAP 1 Affectation Pôle territorial Ouest Pôle Moyens Généraux /La Rochelle-Villeneuve	Grade Lieutenant 2 ^{ème} cl. Adjudant-chef	Nom VINCENT LACROIX	Prénom Valéry Marlène
Pôle Moyens Généraux/Saint-Porchaire Pôle Moyens Généraux	Adjudant-chef ATS	POURPOINT LAMBERT	Florian Xavier
CTA-CODIS CTA-CODIS CTA-CODIS CTA-CODIS/Saujon CTA-CODIS/Marennes-Oléron CTA-CODIS CTA-CODIS/La Rochelle-Mireuil CTA-CODIS/Saint-Jean-d'Angély	Lieutenant 2 ^{èmo} cl. Adjudant-chef Sergent-chef Sergent Sergent Sergent Caporal	CREPIEUX BARET KERVRAN CORGNE PASQUIER SORTON DUTILLOY RICHET	Benjamin Olivier Yoann Cyril Johan Pierre Julien Romain
CFIS CFIS/Rochefort CFIS/Rochefort CFIS/Saintes/Zone de baignades Saint-Jean-d'Angély/Le-Château-d'Oléron	Capitaine Adjudant-chef Sergent-chef Sergent-chef Caporal	MICHEAU COLLET LEZEAU MARSALY GAUDRON	Willy Jean-Noël Julien Romain Kevin
Groupement Nord-Ouest La Rochelle-Mireuil La Rochelle-Mireuil La Rochelle-Mireuil La Rochelle-Mireuil La Rochelle-Mireuil La Rochelle-Mireuil/CFIS La Rochelle-Mireuil/CFIS La Rochelle-Mireuil/Angliers-Vérines La Rochelle-Mireuil/Pont-I-Abbé-d'Arnoult La Rochelle-Mireuil/Rochefort La Rochelle-Mireuil/ CTA-CODIS	Adjudant-chef Adjudant-chef Adjudant-chef Adjudant-chef Adjudant-chef Sergent-chef Caporal-chef Caporal Caporal	AZÉMA DANTIN FÉTIVEAUD JOUANIKO SOUNN VELAY DUBOIS DUFAU BOURON DUBOIS HILLAIRET	Yannick Renald Kévin Sébastien Eric Frédéric Pierre Nicolas Amaury Romain Florian

La Rochelle-Mireuil/Rochefort/ Tonnay-Charente La Rochelle-Mireuil/Ardillières La Rochelle-Mireuil/Thairè La Rochelle-Mireuil/Royan La Rochelle-Mireuil	Caporal Caporal Caporal Caporal Caporal Caporal	ISCHARD LANSADE LE BOZEC RAUTUREAU RICCI SALAMANCA	Yohan Adrien Simon Philippe François Teddy
La Rochelle-Villeneuve/Bourgneuf- Sainte-Soulle La Rochelle-Villeneuve/CFIS La Rochelle-Villeneuve La Rochelle-Villeneuve/Cram-Chaban La Rochelle-Villeneuve/Jonzac La Rochelle-Villeneuve La Rochelle-Villeneuve/Bords La Rochelle-Villeneuve La Rochelle-Villeneuve La Rochelle-Villeneuve/Gémozac La Rochelle-Villeneuve/Courçon La Rochelle-Villeneuve La Rochelle-Villeneuve La Rochelle-Villeneuve/Bourgneuf La Rochelle-Villeneuve/Saintes La Rochelle-Villeneuve/Châtelaillon-plage	Adjudant-chef Adjudant-chef Adjudant Sergent-chef Sergent Caporal-chef Caporal	DESFRAY FILLONNEAU PAJOT ENARD PERROTEAU COHIER GUILLON BOCQUIAU BOUNIOT CEBRANT DAMANCE FRANGEUL HORVAIS MIGNOT PABUT	Sébastien Stéphane Louis-Christophe Aurélien Willy Benjamin Camille Noël Guillaume Alexis Christopher Thomas Clément Alexandre Clément
Aigrefeuille-d'Aunis	Caporal	MARTIN	Océane
Angliers-Vérines	Caporal-chef	RATIER	William
Ardillières	Sergent	LUMINEAU	Freddy
Ars-en-Ré	Caporal	COLLETTE	Clément
La Ronde	Sapeur 1 ^{ère} cl.	PAIN	Stéphane
Marans Marans/Saint-Jean-de-Liversay-Taugon Marans Marans Marans	Adjudant Sergent Caporal-chef Caporal-chef Caporal	GIRAUD RENAUDEAU LE GREL PAGEAUD MILLET	Baptiste Yann Elodie Thomas Nicolas
Saint-Germain-de-Marencennes/Île d'Aix	Sergent-chef	GRIVAULT	Elisabeth
Saint-Martin-de-Ré Saint-Martin-de-Ré	Adjudant-chef Sergent-chef	BERNAUDEAU NAVARRO	Landry Ewen
Surgères Surgères/Ferrières-Le-Gué-Saint-Sauveur	Lieutenant Sergent-chef	RAVON HAUET	Valentin Stéphane
Thairė-d'Aunis Thairė-d'Aunis	Sergent Caporal	CORNIER PLANCHOT	Laure Quantin
Groupement Sud-Ouest Rochefort Rochefort/Île d'Aix Rochefort/Sainte-Marie-de-Ré Rochefort Rochefort/CFIS Rochefort Rochefort/Île d'Aix Rochefort/CTA-CODIS Rochefort Rochefort/Saint-Porchaire Rochefort/Surgères	Lieutenant 1 des cl. Adjudant-chef Adjudant-chef Sergent-chef Sergent-chef Sergent Sergent Sergent Caporal-chef Caporal	GUINARD LEMAUFT GAUTHIER GREEN SAINT-JEVIN WERNERT SCHUBNEL MAINGUENAUE ESCHENBRENN KOBYLKO LEMASSON	

Rochefort/Tonnay-Charente	Caporal	MOUQUET	Steven
Rochefort	Caporal	TESTARD	Jean-Baptiste
Rochefort/Pons	Sapeur 1 ^{ere} cl.	BOUET	Valentin
Rochefort	Sapeur 1 ^{ère} cl.	GUILLET	Wilfried
Royan Royan/Saint-Palais-sur-mer Royan Royan/Gérnozac Royan Royan/Jonzac Royan/Saintes Royan Royan/Saint-Genis-de-Saintonge Royan/Zones-de-baignade Royan Royan/La-Tremblade/CTA-CODIS Royan Royan	Capitaine Adjudant-chef Adjudant-chef Adjudant-chef Sergent-chef Sergent-chef Caporal-chef Caporal	GAILLARD AUBRIÈRE RENOUX RIFFAUD BARRIÈE CÔT MOULIN CHATELIER COLINET JOSEPH LEBEAU MENARD RAUX VÉLUZAT HERAULT POTDEVIN ROBIN	Appoline Yoann Eric Yoann Romain Jérôme Florian Clément Benjamin Kevin Julie Benjamin Christian-Michel Florian Florian Domnin Anthony
Saint-Pierre d'Oléron/Surgères	Adjudant	PELTRIAUX PEYPOUQUET CABANETOS RICHARD BEURIOT LAMOTHE	Marc
Saint-Pierre d'Oléron/CFIS	Adjudant		Loïc
Saint-Pierre d'Oléron/La Tremblade	Sergent-chef		François
Saint-Pierre-d'Oléron/CFIS	Sergent-chef		Jérôme
Saint-Pierre-d'Oléron	Caporal		Jordan
Saint-Pierre-d'Oléron	Sapeur 1 ^{ère} cl.		Grégoire
La Tremblade/Zones de baignade	Sergent-chef	MOREAU	Mathieu
La Tremblade/Saintes	Sergent	BOINEAU	Xavier
La Tremblade	Sergent	POWELL	Kayleigh
La Tremblade	Caporal	VANSTEENE	Charles
La Tremblade	Sapeur 1 ^{ère} cl.	LEMARE	Sonia
Bourcefranc-le-Chapus/Rochefort	Sergent-chef	QUÉRÉ	Rémi
Cozes	Lieutenant	COUNIL	Anthony
Le-Château-d'Oléron	Adjudant-chef	JOUSSELIN	David-José
Le-Château-d'Oléron	Caporal	BRIDDA	Nolan
Marennes	Adjudant-chef	JANUS	Emmanuel
Meschers s/Gironde	Caporal	SIEGLER	Cédric
Meschers s/Gironde	Caporal	SIRET	Patrick
Saujon	Adjudant-chef	LE-CLECH	Michael
Saujon	Sergent-chef	AURIAC	Arnaud
Saujon	Caporal	JOGUET	Emmanuel
Saint-Denis-d'Oléron	Adjudant	PARENTEAU	Rosiane
Saint-Denis-d'Oléron	Sergent	FUCHS	Wilfrid
Saint-Fort-sur-Gironde	Sapeur 1ère cl.	MAZURIER	Vincent
Saint-Patais-sur-mer	Adjudant	PRADEILLE	Damien
Saint-Trojan-les-bains	Sergent-chef	PAYRAUD	Jeff
Saint-Trojan-les-bains/Zones de baignade	Sapeur 1 ^{ère} cl.	BARRE	Mathilde
Tonnay-Charente/Rochefort Tonnay-Charente/Rochefort	Adjudant	POUPON	Yoann
	Sapeur 1 ^{ûn;} cl.	POIGNANT	Alexandre

Groupement Nord-Est Saintes Saintes Saintes Saintes Saintes Saintes/Saint-Hilaire-de-Villefranche Saintes Saintes/Jonzac Saintes/Brizambourg Saintes Saintes/Jonzac	Lieutenant 1 ^{ère} cl. Adjudant-chef Adjudant-chef Adjudant-chef Adjudant-chef Sergent-chef Caporal-chef Caporal Caporal	BELLEUVRE CHAUVET FRANCOIS MATHIEU RHIM BERCOVITZ JACQUOT FLANNERY TOURNEUR VERDIER	Benjamin Eddy Yannick Vincent Benjamin Philippe Mickaël Christian Guillaume Vincent
Saint-Jean-d'Angély/CFIS Saint-Jean-d'Angély Saint-Jean-d'Angély Saint-Jean-d'Angély Saint-Jean-d'Angély Saint-Jean-d'Angély/Tonnay-Charente Saint-Jean-d'Angély/Saint-Jean-d'Angély/Saint-Jean-d'Angély/Saint-Jean-d'Angély/Saint-Jean-d'Angély/Saint-Jean-d'Angély/Saint-Jean-d'Angély/Le-Château-d'Oléron Saint-Jean-d'Angély	Adjudant-chef Adjudant-chef Adjudant-chef Adjudant-chef Sergent-chef Sergent-chef Caporal-chef Caporal Caporal	FERRARI FONTENEAU RÉTORÉ ROLLET BONNEAU OLIVIER RIGNON MARTINEAU DEZEIX GAUDRON WOUTERS	Bruno Florent Pascal Cyril Matthieu Stéphane Robert Jonathan Laurent Kevin Sjoerd
Aulnay/CFIS	Sergent	MALLET	Jennifer
Bords	Sapeur 1 ^{ere} cl.	SIX	Thibault
Brizambourg	Sergent	CRÉPEAU	Donovan
Gémozac	Adjudant	ROCHER	Romain
Loulay Loulay	Sergent Sergent	LAURENT MARTINEAU	Nicolas Romain
Matha Matha	Sergent-chef Sergent-chef	CLAVIÈRE PROU	Stéphane Jean-Philippe
Migron-Burie	Sapeur 1 ^{ère} cl.	TULLY	Gaëtan
Pont-l'Abbé-d'Arnoult	Lieutenant	VIOLLEAU	Sébastien
Saint-Hilaire-de-Villefranche	Lieutenant	BOCQUEL	Cédric
Saint-Porchaire	Adjudant	GIRARD	Arnaud
Tonnay-Boutonne	Sapeur 1 ^{ère} cl.	NAU	Corentin
Groupement Sud-Est Jonzac Jonzac/Saint-Genis-de-Saintonge Jonzac/Pons Jonzac Jonzac/La Tremblade	Adjudant-chef Adjudant Sergent-chef Sergent Sergent	DELAVAULT BRIAUD DOIGNON PITON RAVET	Romain David Mathieu Aristide Kévin
Jonzac Jonzac Jonzac/Royan	Caporal-chef Caporal Caporal	MALLEVAES BARON SAUVEUR DIT SALVADOR	
Archiac Archiac	Sergent-chef Sapeur 1 ^{ère} cl.	COURSIÈRES GUILLOTON	Olivier Nicolas
Bussac-Forêt/Montlieu-la-Garde	Adjudant	BARRA	Stéphane

Mirambeau	Capitaine	BÉGON	Éric
Mirambeau	Lieutenant	GRUGET	Joachim
Mirambeau	Adjudant-chef	GRAUFEL	Sébastien
Mirambeau	Adjudant-chef	RENSON	Éric
Mirambeau	Adjudant	HÉRAUD	Dimitri
Montendre/Jonzac	Sergent-chef	LARROQUERE	Nicolas
Montendre	Sergent	GAGNÈRE	Cédric
Montguyon	Lieutenant	MIGEON	Ulrick
Montguyon	Adjudant-chef	LÉGER	Patrick
Montguyon	Adjudant	CHAUSSAT	Florian
Montlieu-la-Garde	Caporal	FERRAROLI	Marine
Mortagne-sur-Gironde	Sergent-chef	HAYS	Sébastien
Saint-Aigulin	Adjudant-chef	BONNIN	Michaël
Saint-Aigulin	Sergent	HORREREAU	Baptiste
Saint-Genis-de-Saintonge	Lieutenant	AMBLARD	Pierrick

Article 2 - Un recours peut être formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit en saisissant le tribunal administratif de Poitiers, soit en déposant un recours sur l'application internet Télérecours citoyens sur : www.telerecours.fr.

Article 3 - Les chefs de groupements territoriaux et fonctionnels ainsi que les chefs de centre d'incendie et de secours sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Périgny, le 10 JUL. 2023

Le Directeur départementai

Contrôleur général Didier Marcaillou

Destinataires .

- Chefs de pôles territoriaux et fonctionnels
- Chefs de CIS



POLE OPERATIONNEL

Décision du Chef de Corps n° 23 - 183

Portant l'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers déclarés aptes aux missions liées au risque animalier pour l'année 2023 en Charente-Maritime

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL, CHEF DU CORPS DEPARTEMENTAL – Chevalier de l'Ordre National du Mérite ;

VU le code général des collectivités territoriales dans ses dispositions portant organisation des services d'incendie et de secours ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime ;

VU le règlement intérieur du service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime ;

SUR proposition du référent départemental;

DÉCIDE

Article 1er - La liste d'aptitude opérationnelle des sapeurs-pompiers déclarés aptes à participer aux missions liées au risque animalier pour l'année 2023 est établie comme suit :

Affectation	Grade	Nom	Prénom	Emploi
Saintes	Adjudant-chef	WATTEBLED	Stephane	Référent départemental
onzac / Saint-Savinien	Sergent-chef	ROTT	Mathieu	Référent départemental adjoint
Affectation	Grade	Nom	Prénom	Emploi
CFIS	Expert	BETTONI	Gil	Expert
Courçon d'Aunis	Vétérinaire capitaine	BIDAULT-LENORMAND	Aurore	Vétérinaire
La Rochelle-Villeneuve	Vétérinaire commandant	MOUNET	Eric	Vétérinaire
Saintes	Vétérinaire commandant	BETIZEAU	Jean-Marie	Vétérinaire Chef

Affectation	Grade	Nom	Prénom	Emploi
La Rochelle-Mireuil	Adjudant-chef	AZEMA	Yannick	Référent animalier
La Rochelle-Mireuil	Adjudant-chef	CHEVALLIER	Remi	Référent animalier
La Rochelle-Mireuil	Adjudant-chef	LIEGE	Gregor	Référent animalier
La Rochelle-Mireuil / Pont-L'Abbé-d'Arnoult	Caporal	BOURON	Amaury	Référent animalier
Matha	Adjudant-chef	BISCARRAT	Thierry	Référent animalier
Migron Burie	Lieutenant	VAUJOUR	Damien	Référent animalier
Montendre	Sergent-chef	GODRIE	Paul	Référent animalier
Rochefort	Adjudant-chef	COMBEAU	Hervé	Référent animalier
Royan	Adjudant-chef	JOUBERT	Vincent	Référent animalier
Royan	Sergent-chef	GUENON	Loïc	Référent animalier
Saintes / Montendre	Adjudant-chef	LAMIGEON	Moïse	Référent animalier
Saintes / Montendre	Adjudant-chef	BELIS	Michaël	Référent animalier
Saintes / Saint-Savinien	Caporal	BERNET	Aurélien	Référent animalier
Pôle territorial Est	Capitaine	GARNIER	Gilles	Référent animalier

Article 2 – Un recours peut être formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit en saisissant le tribunal administratif de Poitiers, soit en déposant un recours sur l'application internet Télérecours citoyens sur : www.telerecours.fr.

Article 3 – Les chefs de groupements territoriaux et les chefs de pôles fonctionnels, ainsi que les chefs de centre d'incendie et de secours sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Périgny, le 1 0 JUIL, 2023

ze birebientaj departementaj

Contrôleur général Didier Marcaillou



Pôle relations humaines et compétences

<u>Décision du Chef de Corps n°</u> 23 - 184 Établissant la liste des personnes

compétentes de l'organisme de formation SDIS 17

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL, CHEF DU CORPS DEPARTEMENTAL – Chevalier de l'Ordre National du Mérite ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU le référentiel national de compétences du domaine de la formation et du développement des compétences ;

Vu la délibération du CASDIS du SDIS 17 en date du 15 juin 2021 ;

Sur proposition du chef de pôle relations humaines et compétences ;

DÉCIDE

Article 1er – la liste des personnes compétentes de l'organisme de formation SDIS 17 est établie comme suit :

Grade :	Non	Prénom	Statut	South	Empli
LIEUTENANT HORS CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	ACCAD	ALEXANDRE	SPP	ETAT MAJOR OUEST	Concepteur de formation
SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE DE LÈRE CLASSE	ACEDO	ELSA	SPV	CIS MONTGUYON	Accompagnateur de Proximité
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	ALLIZARD	AUDREY	SPV	CIS ARS EN RÉ	Accompagnateur de Proximité
LIEUTENANT DE SAPEURS- 1 IPIERS VOLONFAIRES	AMBLARD	PIERRICK	SPV	CIS SAINT GENIS DE SAINTONGE	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	AMEDRO	MAXIME	SPV	CIS LE CHÂTEAU D'OLÉRON	Accompagnateur de Proximité
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	AMELIN	THOMAS	SPV	CIS LES PORTES EN RÉ	Accompagnateur de Proximité
SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	ANDRADE	JASON	SPV	CIS SAINT GENIS DE SAINTONGE	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	ANGER	MICKAËL	SPP	CTA-CODIS	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES	ANGER	MICKAËL	SPV	CIS SURGERES	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	ARLABOSSE	CÉDRIC	SPP	CIS LA ROCHELLE- VILLENEUVE	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	ARNOULT	MICHAËL	SPV	CIS LA TREMBLADE	Accompagnateur de Proximite
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	ARPIN	RICHARD	SPP	CIS LA ROCHELLE VILLENEUVE	Concepteur de formation
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	ARPIN	RICHARD	SPV	SERVICE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	Concepteur de formation
SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	ARTUS	ARNAUD	SPP	CIS SAINT JEAN D'ANGELY	Accompagnateur de Proximité

(a > 0.00 - 0.00			·	[
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	ARTUS	ARNAUD	SPV	CTA-CODIS	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	ASSAOUI	NICOLAS	SPP	CIS LA ROCHELLE VILLENEUVE	Accompagnateur de Proximité
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIÈRS PROFESSIONNELS	AUBINEAU	ENRIQUE	SPP	CIS LA ROCHELLE VILLENEUVE	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	AUBRIERE	YOANN	SPP	CIS ROYAN	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	AUBRIERE	YOANN	SPV	CIS SAINT PALAIS SUR MER	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	AUCLAIR	NICOLAS	SPP	CTA-CODIS	Accompagnateur de Proximité
MÉDECIN DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	AUDFRAY	VINCENT	SPP	SOUS-DIRECTION SANTE	Accompagnateur de Proximité
CAPITAINE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	AUDFRAY	ANTOINE	SPP	ANTENNE PRÉVENTION D'ARRONDISSEMENTS OUEST	Formateur Accompagnateur
MÉDECIN COLONEL DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	AUDFRAY	VINCENT	SPV	SOUS-DIRECTION SANTE	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	AUGER	DAVID	SPP	CIS JONZAC	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	AUGER	SÉBASTIEN	SPP	CIS JONZAC	Accompagnateur de Proximité
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	AUGUSTIN	DAMIEN	SPP	CIS JONZAC	Formateur Accompagnateur
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	AUGUSTIN	DAMIEN	SPV	CIS SAINT PORCHAIRE	Formateur Accompagnateur
I.IEUTENANT-COLONEL DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	AULOY	YANNICK	SPP	POLE TERRITORIAL EST	Formateur Accompagnateur
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	AURIAC	ARNAUD	SPV	CIS SAUION	Formateur Accompagnateur
CAPORAL-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	AUTANT	PIERRICK	SPP	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	AVRILLAS	SÉBASTIEN	SPP	CIS SAINT MARTIN DE RE	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	AZEMA	YANNICK	SPP	CIS LA ROCHELLE-MIREUIL	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	BAECHER	ERIC	SPV	CIS ARCHIAC	Accompagnateur de Proximité
LIEUTENANT DE ZÈME CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	BAILLOU	FRÉDÉRIC	SPP	CIS ROYAN	Ассотраgnateur de Proximité
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	BARASSIN	LAURENT	SPP	CIS LA ROCHELLE MIREUII	Formateur Accompagnateur
CAPITAINE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	BARBIN	FREDDY	SPP	CIS LA ROCHELLE MIREUIL	Accompagnateur de Proximité
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	BARDAUD	ERIC	SPP	CIS ROYAN	Formateur Accompagnateur
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	BARDAUD	ERIC	SPV	SERVICE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	BARDIN	KARL	SPP	CIS MATHA	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	BARDIN	KARL	SPV	CIS ARDILLIERES	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	BARET	OLIVIER	SPP	CTA-CODIS	Accompagnateur de Proximité
LIEUTENANT DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	BAREZ	ARNAUD	SPV	CIS MESCHERS SUR GIRONDE	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	BARRA	STÉPHANE	SPV	CIS BUSSAC FORE!	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	BARRE	MATHILDE	SPV	CIS SAINT TROJAN LES BAINS	Formateur Accompagnateur

LIEUTÉNANT DE SAPEURS-		··· [································	ът		
POMPIERS VOLONTAIRES	BASTERE	VINCENT	SPV	CIS MONTGUYON	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	BATAILLARD	JEAN-PIERRI	SPV	CIS LOULAY	Accompagnateur de Proximité
CAPITAINE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	BATTESTI	PASCAL	SPP	SERVICE OPÉRATIONNEL ETAT MAJOR OUEST	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	ВАТҮ	CÉDRIC	SPP	CTA-CODIS	Accompagnateur de Proximité
LIEUTENANT DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES	ВАТУ	CÉDRIC	SPV	CIS TONNAY BOUTONNE	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	ваиснег	EMMANUEL	SPV	CIS GEMOZAC	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	BAUDRIT	GUILLAUME	SPP	CIS ROYAN	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS-	BAUDRIT	GUILLAUME	SPV	CIS SAUJON	Formateur Accompagnateur
POMPIERS VOLONTAIRES ADJUDANT CHEF DE SAPEURS	BAUSSE	GAËL	SPV	CIS SAINT AIGULIN	Accompagnateur de Proximité
POMPIERS VOLONTAIRES ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS-	BELIS	MICHAËL	SPP		
POMPIERS PROFESSIONNELS ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS-			-	CIS SAINTES	Accompagnateur de Proximité
POMPIERS VOLONTAIRES (TAINE DE SAPEURS-POMPIERS	BELIS	MICHAËL MARIE-	SPV	CIS MONTENDRE SECTION INGÉNIERIE DES	Accompagnateur de Proximité
PROFESSIONNELS ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS-	BELLEPERCHE	CÉCILE	SPP	FORMATIONS	Accompagnateur de Proximité
POMPIERS PROFESSIONNELS	BELLET	OLIVIER	SPP	CIS SAINTES	Accompagnateur de Proximité
LIEUTENANT DE 1ÈRE CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	BELLEUVRE	BENJAMIN	SPP	CIS SAINTES	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	BENEST	JÉRÔME	SPP	CIS SAINTES	Formateur Accompagnateur
LIEUTENANT DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	BENEST	DAVID	SPV	CIS SAINT FORT SUR GIRONDE	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES	BENEST	JÉRÔME	SPV	CIS GEMOZAC	Formateur Accompagnateur
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	BENOIST	JEAN- CHARLES	SPP	CIS LA ROCHELLE-MIREUIL	Formateur Accompagnateur
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	BERGEOT	MORGAN	SPV	CIS SAUJON	Accompagnateur de Proximité
SERGENT-CHEF DE SAPEURS-	BERIOT	JEAN	SPV	CIS PONT L'ABBÉ	Formateur Accompagnateur
POMPIERS VOLONTAIRES ADJUDANT CHEF DE SAPEURS	BERLUREAU	VIVIEN	SPV	D'ARNOULT CIS MONTGUYON	Accompagnateur de Proximité
LIEUTENANT DE 1ÈRE CLASSE DE	oeneone, co				Accompagnated de Proximite
SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	BERNARD	BRICE	SPP	SERVICE OPÉRATIONNEL - ETAT-MAJOR EST	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	BERNAUDEAU	LANDRY	SPP	CIS SAINT MARTIN DE RÉ	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	BERNIER	ALAIN	SPP	CIS LA ROCHELLE- VILLENEUVE	Formateur Accompagnateur
CAPITAINE DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	8ERNIER	JEAN- CHRISTOPHE	SPV	CIS PONS	Formateur Accompagnateur
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	BERNOT	AXEL	SPP	CIS SAINT PIERRE D'OLÉRON	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	BERNOT	AXEL	SPV	CIS SURGERES	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	BERTHOMES	DAVID	SPV	CIS COURCON	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	BESSON	EMMANUEL	SPP	CTA-CODIS	Concepteur de formation
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES	BESSON	EMMANUEL	SPV	SERVICE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	Concepteur de formation
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	BETFORT	CHRISTOPHE	SPP	CIS ROYAN	Concepteur de formation
			L		

ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	BETFORT	CHRISTOPHE	SPV	CIS MARENNES	Concepteur de formation
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	ВІАУЕ	NICOLAS	SPV	CIS LA ROCHELLE MIREUIL	Formateur Accompagnateur
LIEUTENANT DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	BILLAUD	VINCENT	SPV	CIS COZES	Accompagnateur de Proximité
LIEUTENANT DE 2ÈME CLASSE DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	BIROT	ERIC	SPP	CTA-CODIS	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	BISCARRAT	THIERRY	SPP	CIS MATHA	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	BLAIZOT	CÉDRIC	SPP	CIS LA ROCHELLE - VILLENEUVE	Accompagnateur de Proximité
NFIRMIER DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	BLANDEL	FRANÇOIS	SPP	SERVICE MISSIONS OPÉRATIONNELLES	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	BLU	BERTRAND	SPV	CIS FERRIERES-GUE-SAINT SAUVEUR	Accompagnateur de Proximité
IEUTENANT DE SAPEURS- OMPIERS VOLONTAIRES	BOBIN	FABIEN	SPV	CIS SAINT TROJAN LES BAINS	Formateur Accompagnateur
IEUTENANT DE SAPEURS- COMPIERS VOLONTAIRES	BOCQUEL	CÉDRIC	SPV	CIS SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE	Accompagnateur de Proximité
ERGENT-CHEF DE SAPEURS- OMPIERS VOLONTAIRES	BODET	GUILLAUME	SPV	CIS SAUJON	Accompagnateur de Proximité
ERGENT-CHEF DE SAPEURS- COMPIERS PROFESSIONNELS	BOEUF	BRUNO	SPP	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	BOEUF	BRUNO	SPV	SERVICE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS /OLONTAIRES	BOEUF	RUDY	SPV	CIS AIGREFEUILLE	Accompagnateur de Proximité
ERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	BOINEAU	XAVIER	SPP	CIS LA TREMBLADE	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS /OLONTAIRES	BOINEAU	XAVIER	SPV	CIS SAINTES	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	BOIREAU	DAVID	SPP	CIS LA ROCHELLE MIREUIL	Accompagnateur de Proximité
OFFICIER EXPERT	BOIREAU	FABIEN	SPV	CENTRE DE SECOURS DES ZONES DE BAIGNADE	Formateur Accompagnateur
LIEUTENANT DE LÊRE CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	BOISBINEUF	LOIC	SPP	CIS LA ROCHELLE-MIREUIL	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	BONNAUDET	BERNARD	SPV	CIS SAINTE MARIE DE RÉ	Formateur Accompagnateur
SERGENT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	BONNEAU	MATTHIEU	SPP	CIS SAINT JEAN D'ANGELY	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	BONNEAU	FRANÇOIS	SPV	CIS LA ROCHELLE MIREUIL	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	BORDAGE	BRUNO	SPP	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	BORDAGE	BRUNO	SPV	CIS SURGERES	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	BORDENAVE TRAPET	RÉMI	SPP	CIS LA ROCHELLE-MIREUIL	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	BOSMORIN	TEDDY	SPP	CIS LA ROCHELLE MIREUIL	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	BOSMORIN	ΓΕDDY	SPV	SERVICE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	BOTTON	DANIEL	SPP	CIS SAINTES	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	BOUDAUD	ANTONIN	SPV	CIS MONTENDRE	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	BOULOURD	NICOLAS	SPP	CIS LA ROCHELLE VILLENEUVE	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	BOURDALLE	YOANN	SPP	CIS SAINTES	Accompagnateur de Proximité

ADJUDANT CHEF DE SAPEURS	-1· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Т	т		
POMPIERS VOLONTAIRES	BOURDALLE	YOANN	SPV	CIS JONZAC	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT DE SAPEURS POMPIERS	BOURDON	LOÏC	SPV	CIS PONS	Concepteur de formation
VOLONTAIRES			ļ		
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	BOURGEOIS	ALLAN	SPP	CIS LA ROCHELLE - VILLENEUVE	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	BOURGEOIS	ALLAN	5PV	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	BOURGINE	JÉRÔME	SPP	CIS LA ROCHELLE MIREUIL	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS-	BOURHIS	JÉRÔME	SPP	CIC IONIZAC	
POMPIERS PROFESSIONNELS		JEKOWE	JOPP	CIS JONZAC	Formateur Accompagnateur
LIEUTENANT DE 1ÈRE CLASSE DE	BOURNE				
SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	BOURNEL	PIERRICK	SPP	CIS SAINT MARTIN DE RÉ	Formateur Accompagnateur
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS		·			
PROFESSIONNELS	BOURON	AMAURY	SPP	CIS LA ROCHELLE-MIREUIL	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL DE SAPEURS-POIMPIERS			 	CIS PONT L'ABBÉ	
VOLONTAIRES	BOURON	AMAURY	SPV	D'ARNOULT	Accompagnateur de Proximité
SERGENT DE SAPEURS POMPIERS	DOUBBEE	CTÉRLIANE	GDIA		
VOLONTAIRES	BOURREF	STÉPHANE	SPV	CIS MIGRON-BURIE	Accompagnateur de Proximite
LIEUTENANT DE TÈRE CLASSE DE		T			
EURS-POMPIERS	BOUTIN	NOËL	SPP	CIS SAINTES	Accompagnateur de Proximité
PROFESSIONNELS					, ,
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS-	DOLLTIN	341611351	CDV	CICAAADANG	
POMPIERS VOLONTAIRES	BOUTIN	MICHAËL	SPV	CIS MARANS	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS-	PRELIALID	DENIC	COD	CICCAINTEC	
POMPIERS PROFESSIONNELS	BRELIAUD	DENIS	SPP	CIS SAINTES	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS-	DOLNICOL	CHRICTORUE	CDD	CIC CAINT IEAN DIANCELY	
POMPIERS PROFESSIONNELS	BRENIERE	CHRISTOPHE	SPP	CIS SAINT JEAN D'ANGELY	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS-	BRISSET	CURICTORUE	CDD	CIC CLID CEDEC	
POMPIERS PROFESSIONNELS	DKISSE I	CHRISTOPHE	SPP	CIS SURGERES	Formateur Accompagnateur
SERGENT DE SAPEURS POMPIERS	BRODU	KÉVIN	SPV	CIC S AINT MARTIN DE DÉ	
VOLONTAIRES	BKODO	KEVIIN	3PV	CIS SAINT MARTIN DE RÉ	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS	BUDET	ALEXIS	SPV	CIS ARS EN RÉ	Aggorganistatis de Dentinité
POMPIERS VOLONTAIRES		ALLAIS	J. V	CIS ANS EN RE	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS	BUISINE	ERIC	SPP	CIS LA ROCHELLE-MIREUIL	Accompagnateur de Proximité
POMPIERS PROFESSIONNELS	0013114E	LNIC	JFF	CIS LA ROCHELLE-IVIREUIL	Accompagnateur de Proximite
LIEUTENANT DE SAPEURS-	BUORD	GUILLAUME	SPV	CIS MARENNES	Formateur Accompaga store
POMPIERS VOLONTAIRES		GOILLAOIVIL	۷ اد 	CISTOARENIVES	Formateur Accompagnateur
SERGENT DE SAPEURS POMPIERS	BUSSIERE	BERTRAND	SPV	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
VOLONTAIRES					, recompagnated de l'ovanité
/ 'JDANT DE SAPEURS-POMPIERS	CABANETOS	FRANÇOIS	SPP	CTA-CODIS	Accompagnateur de Proximité
PROFESSIONNELS					
ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS	CABANETOS	FRANÇOIS	SPV	CIS LA TREMBLADE	Accompagnateur de Proximité
VOLONTAIRES SERGENT-CHEF DE SAPEURS					
POMPIERS VOLONTAIRES	CAPPELLE	YANN	SPV	CIS SURGERES	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS					
VOLONTAIRES	CATALA	PAULINE	SPV	CIS SAINT PALAIS SUR MER	Accompagnateur de Proximité
				CIC LA POCHELLE	
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS	CEBRANT	ALEXIS	SPP	CIS LA ROCHELLE-	Accompagnateur de Proximité
PROFESSIONNELS				VILLENEUVE	
SERGENT-CHEF DE SAPEURS-	CEBRANT	ALEXIS	SPV	CIS COURCON	Accompagnateur de Proximité
POMPIERS VOLONTAIRES		·- · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
LIEUTENANT DE ZÉME CLASSE DE	CECABINII	CTÉQUANE	CDD	CIC IONIZAC	
SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	CESARINI	STÉPHANE	SPP	CIS JONZAC	Formateur Accompagnateur
COMMANDANT DE SAPEURS				CPOSIDEMENT DILOTACIONE	
POMPIERS PROFESSIONNELS	CESSAC	SAMUEL	SPP	GROUPEMENT PILOTAGE ET	Accompagnateur de Proximite
INFIRMIER DE SAPEURS-POMPIERS				EVALUATION	
VOLONTAIRES	CHAMP	CÉLINE	SPV	SOUS-DIRECTION SANTE	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS					
POMPIERS PROFESSIONNELS	CHANUT	EDDY	SPP	CIS LA ROCHELLE-MIREUIL	Formateur Accompagnateur
. SAME LEAST THOIR ESSIGNATURE.		l		L	L

SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	CHAPACOU	JULIEN	SPP	CIS JONZAC	Formateur Accompagnateur
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	СНАРАСО	JULIEN	SPV	CIS LOULAY	Formateur Accompagnateur
LIEUTENANT DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	CHARLES	JEAN- BAPTISTE	SPV	CIS ARS EN RÉ	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	CHASSIN	XAVIER	SPP	CIS SURGERES	Accompagnateur de Proximité
LIEUTENANT DE LÈRE CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	CHATRIS	NICOLAS	SPP	CIS ROYAN	Concepteur de formation
SERGENT-CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	CHAUPRE	ALBAN	SPP	CIS ROYAN	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	CHAUSSAT CHALLOIN	FLORIAN	SPV	CIS MONTGUYON	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	CHAUVEAU	FABIEN	SPP	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximite
ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	CHERGUI	MATHIEU	SPP	CTA-CODIS	Accompagnateur de Proximité
SERGENT-CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	CHERGUI	ROMAIN	SPP	CIS LA ROCHELLE- VILLENEUVE	Accompagnateur de Proximité
SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	CHEVALIER	BENJAMIN	SPV	CIS SAINT JEAN D'ANGELY	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	CHEVALLIER	RÉMI	SPP	CIS LA ROCHELLE-MIREUII	Formateur Accompagnateur
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	CLOUTRIER	DAVID	SPV	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
LIEUTENANT DE LÈRE CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	COCHARD	ANTHONY	SPP	CIS LA ROCHELLE VILLENEUVE	Formateur Accompagnateur
SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE DE LÈRE CLASSE	COCHARD	ALISON	SPV	CIS PONT L'ABBÉ D'ARNOULT	Accompagnateur de Proximite
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES	COCHARD	ANTHONY	SPV	CTA-CODIS	Formateur Accompagnateur
COMMANDANT DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	COFFOURNIC	CHRISTOPHE	SPP	MISSION CONSEIL, PROSPECTIVE ET TRANSVERSALITÉ PRH	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	COFFOURNIC	STEPHANE	SPP	CIS ROCHEFORT	Concepteur de formation
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES	COFFOURNIC	STEPHANE	SPV	SERVICE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	Concepteur de formation
LIEUTENANT DE TÈRE CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	COLASSE	FABIEN	SPP	ANTENNE PRÉVENTION D'ARRONDISSEMENTS EST	Concepteur de formation
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	COLLET	JEAN-NOËL	SPP	CENTRE DE FORMATION D'INCENDIE ET DE SECOURS	Concepteur de formation
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	COMBEAU	HERVÉ	SPP	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES	CONTAMINE	BASTIEN	SPV	CIS LE BOIS PLAGE EN RÉ	Accompagnateur de Proximite
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	CONTANT	SÉBASTIEN	SPP	CIS MATHA	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES	CONTANT	SÉBASTIEN	SPV	CIS JONZAC	Accompagnateur de Proximité
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	CORBET	CAMILLE	SPP	CIS SAINT MARTIN DE RÉ	Accompagnateur de Proximité
SERGENT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	CORBET	CAMILLE	SPV	CTA-CODIS	Accompagnateur de Proximité
SERGENT DE SAPFURS POMPIERS PROFESSIONNELS	CORGNE	CYRIL	SPP	CTA-CODIS	Accompagnateur de Proximité
SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	CORGNE	CYRIL	SPV	CIS SAUJON	Accompagnateur de Proximité
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	CO1	JÉRÔME	SPP	CIS ROYAN	Accompagnateur de Proximité

SERGENT CHEF DE SAPEURS	1		-т		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
POMPIERS VOLONTAIRES	сот	JÉRÔME	SPV	CIS JONZAC	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS	COTINEAU				
POMPIERS VOLONTAIRES	COTINEAU	NICOLAS	SPV	CIS PONS	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS-	COTINEAU	NICOLAS	SPV	CIS PONS	Formative Angeles and the second
POMPIERS VOLONTAIRES	COTINEAU	NICOLAS	J.SF V	CIS PONS	Formateur Accompagnateur
SERGENT CHEF DE SAPEURS	COUNIL	CLÉMENT	SPP	CIS LA ROCHELLE	Formateur Accompagnateur
POMPIERS PROFESSIONNELS			1	VILLENEUVE	
LIEUTENANT DE 2ÈME CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS	COURDIE	045611	600		
PROFESSIONNELS	COUPRIE	PASCAL	SPP	CTA-CODIS	Formateur Accompagnateur
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS					
VOLONTAIRES	COURPRON	DAN	SPV	CIS SAINT PORCHAIRE	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS			 		
POMPIERS PROFESSIONNELS	COURTOIS	LAURENT	SPP	CIS SAINT JEAN D'ANGELY	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS	COLUNTOIS	1.41.00.54.5	T		
POMPIERS VOLONTAIRES	COURTOIS	LAURENT	SPV	CIS COURCON	Accompagnateur de Proximité
CAPITAINE DE SAPEURS-POMPIERS	COUSSEAU	PASCAL	SPP	SERVICE RISQUE INDUSTRIEL	
PROFESSIONNELS	COOSSEAG	PASCAL	SPP	ET DECI	Concepteur de formation
CAPITAINE DE SAPEURS-POMPIERS	COUSSY	KARL	SPV	SERVICE OPÉRATIONNEL -	Cormatour Assertment
VOLONTAIRES		KANI.	. J	ETAT-MAJOR OUEST	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS-	COUZARD	RODOLPHE	SPP	CIS LA ROCHELLE-MIREUIL	Accompagnateur de Proximité
1PIERS PROFESSIONNELS			ļ	CIS EX NOCITEEEE WINEOU	Accompagnateur de Proximite
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS-	COUZARD	RODOLPHE	SPV	CIS CHATELAILLON PLAGE	Accompagnateur de Proximité
POMPIERS VOLONTAIRES		-	ļ		
LIEUTENANT-COLONEL DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	COUZINIER	PASCAL	SPP	POLE TERRITORIAL QUEST	Accompagnateur de Proximité
LIEUTENANT DE 2ÈME CLASSE DE					
SAPEURS-POMPIERS	CREPIEUX	CENTARGIA	SDD.	STA CODIS	
PROFESSIONNELS	CREPIEUX	BENJAMIN	SPP	CTA-CODIS	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS-	CROIZE			SERVICE DÉVELOPPEMENT	
POMPIERS VOLONTAIRES	SANZEE	OLIVIER	SPV	DES COMPÉTENCES	Accompagnateur de Proximité
LIEUTENANT DE SAPEURS-		· .	 -		
POMPIERS VOLONTAIRES	CUGNIER	SÉBASTIEN	SPV	CIS SAINT DENIS D'OLÉRON	Accompagnateur de Proximité
CAPITAINE DE SAPEURS-POMPIERS	DACHEE	CARALIE		SECTION RÉPONSE	
PROFESSIONNELS	DAGUET	SAMUEL	SPP	OPÉRATIONNELLE	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS-	DALLET	WILFRIED	SPV	CIC II E DIAIV	
POMPIERS VOLONTAIRES	DALLET	WILFRIED	3r v	CIS ILE D'AIX	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS	DANDONNEAU	ALEXANDRE	SPV	CIS SURGERES	Accompagnateur de Proximite
POMPIERS VOLONTAIRES					Accompagnated de Floximite
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS-	DANEDE	LILIAN	SPP	CIS SAINTES	Accompagnateur de Proximité
POMPIERS PROFESSIONNELS JUANT-CHEF DE SAPEURS			 		
POMPIERS PROFESSIONNELS	DANNA	EMMANUEL	SPP	CIS LA ROCHELLE-	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS-				VILLENEUVE	
POMPIERS VOLONTAIRES	DANNA	EMMANUEL	SPV	SERVICE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS-				DES COMPETENCES	
POMPIERS PROFESSIONNELS	DANTIN	RÉNALD	SPP	CIS LA ROCHELLE-MIREUIL	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS	DADIO				
POMPIERS PROFESSIONNELS	DARJO	HERVÉ	SPP	CIS LA ROCHELLE-MIREUIL	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS-	DARJO	ucpyć	CDV	SERVICE DÉVELOPPEMENT	_
POMPIERS VOLONTAIRES		HERVÉ	SPV	DES COMPÉTENCES	Formateur Accompagnateur
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS	DASTE	MATHIEU	SPV	CIS AULNAY	Accompagnateur de Proximité
VOLONTAIRES			JI V		Accompagnated de Proximite
INFIRMIER DE SAPEURS-POMPIERS	DAVID	OLIVIER	SPP	SERVICE FORMATION SANTE	Formateur Accompagnatour
PROFESSIONNELS HORS CLASSE					Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPFURS	DEBAECKER	SÉBASTIEN	SPP	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
POMPIERS PROFESSIONNELS					recompagnation de Floximite
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS-	DECOU	JÉRÔME	SPV	CIS MARENNES	Accompagnateur de Proximité
POMPIERS VOLONTAIRES					The second secon
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	DEHERRIPON	SEBASTIEN	SPV	CIS SAINT HILAIRE DE	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS				VILLEFRANCHE	
VOLONTAIRES	DEL NEGRO	ERIC	SPV	CIS CHATELAILLON PLAGE	Accompagnateur de Proximité
. :=:::::::::::::::::::::::::::::::::::				L	

SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE DE LÈRE CLASSE	DELAFOND	FRÉDÉRIC	SPV	CIS LA ROCHELLE VILLENEUVE	Formateur Accompagnateur
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	DELAGE	SÉBASTIEN	SPP	CIS SAINT PIERRE D'OLÉRON	Accompagnateur de Proximité
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	DELAGE	SÉBASTIEN	SPV	CIS SAINT PALAIS SUR MER	Accompagnateur de Proximité
CAPITAINE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	DELANOTTE	BORIS	SPP	CIS SAINT PIERRE D'OLÉRON	Formateur Accompagnateur
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	DELAUNAY	FRANÇOIS	SPP	CIS SAINTES	Accompagnateur de Proximité
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	DELAUNAY	FRANÇOIS	SPV	CIS JONZAC	Accompagnateur de Proximité
LIEUTENANT DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	DELOUYE	DAVID	SPV	CIS SAINTE MARIE DE RE	Accompagnateur de Proximité
LIEUTENANT DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	DELOUYE	DAVID	SPV	CIS SAINTE MARIE DE RÉ	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	DEMOUTIEZ	FRÉDÉRIC	SPP	CIS ROCHEFORT	Formateur Accompagnateur
LIEUTENANT DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	DERAND	STÉPHANE	SPV	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	DESFRAY	SÉBASTIEN	SPP	CIS LA ROCHELLE- VILLENEUVE	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	DESFRAY	SEBASTIEN	SPV	CIS BOURGNEUF-SAINTE SOULLE	Formateur Accompagnateur
INFIRMIER PRINCIPAL DE SAPEURS	DESMERCIERES	PASCAL	SPV	SOUS-DIRECTION SANTE	Accompagnateur de Proximité
POMPIERS VOLONTAIRES ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS-	DEVAUX	YANN	SPP	CIS ROCHEFORT	Formateur Accompagnateur
POMPIERS PROFESSIONNELS SERGENT-CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	DOIGNON	MATHIEU	SPP	CIS IONZAC	Formateur Accompagnateur
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	DOIGNON	MATHIEU	SPV	CIS PONS	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	DOUSSIN	SEBASTIEN	SPV	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
MÉDECIN DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS HORS CLASSE	DRAPEAU	CHRISTOPHE	SPP	SOUS-DIRECTION SANTE	Accompagnateur de Proximité
MÉDECIN COMMANDANT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	DRAPEAU	CHRISTOPHE	SPV	SOUS-DIRECTION SANTE	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	DROUIN	FRÉDÉRIC	SPP	CENTRE DE FORMATION D'INCENDIE ET DE SECOURS	Concepteur de formation
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	DROUIN	FRÉDÉRIC	SPV	SERVICE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	Concepteur de formation
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	DUBOIS	ROMAIN	SPP	CIS LA ROCHELLE MIREUIL	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	DUBOIS	PIERRE	SPP	CIS LA ROCHELLE MIREUIL	Formateur Accompagnateur
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS	DUBOIS	ROMAIN	SPV	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
VOLONTAIRES CAPORAL-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	DUFAU	NICOLAS	SPP	CIS LA ROCHELLE MIREUIL	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS	DUFAU	YOHANN	SPP	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	DUFAU	NICOLAS	SPV	CIS ANGLIERS-VERINES	Accompagnateur de Proximité
VOLONTAIRES CAPORAL-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	DUFAU	YOHANN	SPV	CIS ILE D'AIX	Accompagnateur de Proximité
CAPITAINE DE SAPEURS-POMPIERS	DUMILLARD	THIERRY	SPP	CIS ROYAN	Formateur Accompagnateur
PROFESSIONNELS ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	DUPONT	SACHA	SPP	CIS ROYAN	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS-	DUPONT	LAURENT	SPP	CIS ROCHEFORT	Concepteur de formation
POMPIERS PROFESSIONNELS LIEUTENANT DE SAPEURS-			SPV	CIS COURCON	Accompagnateur de Proximité

A CHIEDANIT CHEET DE CARELING		T	1	Total Tipe De Secolulos Des	т
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS-	DUPONT	SACHA	SPV	CENTRE DE SECOURS DES	Formateur Accompagnateur
POMPIERS VOLONTAIRES		!		ZONES DE BAIGNADE	
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS-	DUPONT	LAURENT	SPV	SERVICE DÉVELOPPEMENT	Concepteur de formation
POMPIERS VOLONTAIRES				DES COMPÉTENCES	<u> </u>
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS	DUPRAT	ADRIEN	SPV	CIS ROYAN	Accompagnateur de Proximité
VOLONTAIRES		- 	_		
SERGENT CHEF DE SAPEURS	DURANTEAU	JÉREMY	SPV	CIS SAINT JEAN D'ANGELY	Accompagnateur de Proximité
POMPIERS VOLONTAIRES			.		
MÉDECIN COMMANDANT DE	DUROT	MARIE-JOSÉ	SPV	SOUS-DIRECTION SANTE	Accompagnateur de Proximité
SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES				3003 0112011011371112	Accompagnated de Froximite
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS	DURVAUX	LEAN MADIE	SPV	CIS CRAMCHABAN-LA	A
VOLONTAIRES	DORVAOX	JEAN-MARIE	SPV	LAIGNE	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS	DUESADOISD	DIEDDE	CDD	074 00010	
PROFESSIONNELS	DUSSARDIER	PIERRE	SPP	CTA-CODIS	Accompagnateur de Proximité
LIEUTENANT DE SAPEURS-			GD14		
POMPIERS VOLONTAIRES	DUSSARDIER	PIERRE	SPV	CIS SAINT PALAIS SUR MER	Accompagnateur de Proximite
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS-	1				
POMPIERS PROFESSIONNELS	DUTERQUE	LUDOVIC	SPP	CIS LA ROCHELLE-MIREUIL	Formateur Accompagnateur
LIEUTENANT DE SAPEURS-		ļ	T	SERVICE DÉVELOPPEMENT	
POMPIERS VOLONTAIRES	DUTHII.	DANIEL	SPV	DES COMPÉTENCES	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	 	 	353 53.111 212.1523	
PROFESSIONNELS	DUTILLOY	JULIEN	SPP	CTA-CODIS	Accompagnateur de Proximité
ORAL DE SAPEURS-POMPIERS		·	+	<u> </u>	
VOLON FAIRES	DUTILLOY	JULIEN	SPV	CIS LA ROCHELLE-MIREUIL	Accompagnateur de Proximité
CAPITAINE DE SAPEURS-POMPIERS	 		 	SERVICE OPÉRATIONNEL -	
PROFESSIONNELS	EHRHART	NICOLAS	SPP	ETAT-MAJOR EST	Formateur Accompagnateur
SERGENT-CHEF DE SAPEURS-		+	ļ		
POMPIERS PROFESSIONNELS	ENARD	AURÉLIEN	SPP	CIS LA ROCHELLE-	Formateur Accompagnateur
		 	ļ	VILLENEUVE	
SERGENT-CHEF DE SAPEURS-	ENARD	AURÉLIEN	SPV	CIS CRAMCHABAN-LA	Formateur Accompagnateur
POMPIERS VOLONTAIRES		<u> </u>	ļ	LAIGNE	
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS-	FAITY	BRUNO	SPV	CIS MIGRON-BURIE	Accompagnateur de Proximité
POMPIERS VOLONTAIRES	ļ- <u>-</u>	<u> </u>	ļ		
SERGENT CHEF DE SAPEURS-	FAKOURY	GÉRARD	SPV	CIS LA ROCHELLE-MIREUIL	Formateur Accompagnateur
POMPIERS VOLONTAIRES		ļ	ļ		
ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS	FARIA	ALBERTO	SPV	CIS LE CHÂTEAU D'OLÉRON	Accompagnateur de Proximité
VOLONTAIRES					Accompagnated de Floximile
CAPITAINE DE SAPEURS-POMPIERS	FAUCHERON	CHRISTOPHE	SPP	SERVICE RISQUE INDUSTRIEL	Accompagnateur de Proximité
PROFESSIONNELS			JI I	ET DECI	Accompagnateur de Proximite
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS	FERARD	PATRICK	SPV	CIS SAINT SAVINIEN	Accompagnature de Descripció
POMPIERS VOLONTAIRES	TENARO	PATRICK	31. A	CIS SAINT SAVINIEN	Accompagnateur de Proximite
LIEUTENANT DE SAPEURS-	FERNANDEZ	YOANN	SPV	CIC LA TREMARIADE	
POMPIERS VOLONTAIRES	FERNANDEZ	TUANN	SPV	CIS LA TREMBLADE	Accompagnateur de Proximité
/ JDANT-CHEF DE SAPEURS-	CCDDADI	BBUNG	CDD	CIC CAINT AFAN DIANCEN	
POMPIERS PROFESSIONNELS	FERRARI	BRUNO	SPP	CIS SAINT JEAN D'ANGELY	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS-	EEDDAD!			SERVICE DÉVELOPPEMENT	
POMPIERS VOLONTAIRES	FERRARI	BRUNO	SPV	DES COMPÉTENCES	Formateur Accompagnateur
LIEUTENANT DE SAPEURS-			_		
POMPIERS VOLONTAIRES	FESNIERES	MIKAEL	SPV	CIS JONZAC	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS					
POMPIERS PROFESSIONNELS	FETIVEAUD	KĖVIN	SPP	CIS LA ROCHELLE-MIREUIL	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS-					
POMPIERS PROFESSIONNELS	FILLEAU	TEDDY	SPP	CIS SAINT JEAN D'ANGELY	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS-				CIS LA ROCHELLE	
POMPIERS PROFESSIONNELS	FILLONNEAU	STÉPHANE	SPP	VILLENEUVE	Concepteur de formation
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS-					
1	FILLONNEAU	STÉPHANE	SPV	SERVICE DÉVELOPPEMENT	Concepteur de formation
POMPIERS VOLONTAIRES			<u> </u>	DES COMPÉTENCES	
CAPORAL DE SAPEURS POMPIERS	FLANNERY	CHRISTIAN	SPP	CIS SAINTES	Accompagnateur de Proximite
PROFESSIONNELS		-	 	<u> </u>	
SAPEUR POMPIER VOLONTAIRE DE	FLANNERY	CHRISTIAN	SPV	CIS BRIZAMBOURG	Accompagnateur de Proximité
1ÈRE CLASSE					
SERGENT CHEF DE SAPEURS-	FLIN	LAURENT	SPP	CIS LA TREMBLADE	Accompagnateur de Proximité
POMPIERS PROFESSIONNELS	- LIFY	STOREIT	<i>3</i> 1 1		
SERGENT-CHEF DE SAPEURS-	FLIN	LAURENT	SPV	CIS SAINT FORT SUR	Accompagnateur de Proximité
POMPIERS VOLONTAIRES	- M. 4 4	- CONCINI	J. V	GIRONDE	Accompagnateur de Proximite

CAPITAINE DE SAPEURS-POMPIERS	FONDACCI	FABRICE	SPP	SERVICE PLANIFICATION	Accompagnateur de Proximité
PROFESSIONNELS	TONDACCI			OPÉRATIONNELLE	
COMMANDANT DE SAPEURS - POMPIERS VOLONTAIRES	FONDACCI	FABRICE	SPV	POLE OPERATIONNEL	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	FONTENEAU	FLORENT	SPP	CIS SAINT JEAN D'ANGELY	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	FORESTIER	JÉRÒME	SPP	CIS LA ROCHELLE-MIREUIL	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	FORESTIER	JÉRÔME	SPV	CIS SAINT JEAN D'ANGELY	Formateur Accompagnateur
LIEUTENANT DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	FORGIT	LILIAN	SPV	CIS BOURCEFRANC LE	Formateur Accompagnateur
CAPORAL-CHEF DE SAPEURS-	FORT	LOÏC	SPP	CIS LA ROCHELLE- VILLENEUVE	Accompagnateur de Proximité
POMPIERS PROFESSIONNELS SERGENT-CHEF DE SAPEURS-	FORT	ROMAIN	SPP	CIS LA ROCHELLE-MIREUIL	Formateur Accompagnateur
POMPIERS PROFESSIONNELS SERGENT-CHEF DE SAPEURS-	FORT	ROMAIN	SPV	CIS TONNAY BOUTONNE	Formateur Accompagnateur
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS	FOUCHER	BENOIT	SPP	CIS LA ROCHELLE-MIREUIL	Formateur Accompagnateur
PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS	FOUCHER	BENOIT	SPV	CIS ROYAN	Formateur Accompagnateur
VOLONTAIRES CAPITAINE DE SAPEURS POMPIERS	FOUGERET	YANNICK	SPP	CIS SAINT JEAN D'ANGELY	Formateur Accompagnateur
PROFESSIONNELS ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS-	FOUILLAT	NICOLAS	SPV	CIS COURCON	Accompagnateur de Proximité
POMPIERS VOLONTAIRES ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS					Formateur Accompagnateur
POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS	FRANCOIS	YANNICK	SPP	CIS SAINTES CIS LA ROCHELLE-	
PROFESSIONNELS LIEUTENANT DE SAPEURS	FRANGEUL	THOMAS	SPP	VILLENEUVE	Accompagnateur de Proximité
POMPIERS VOLONTAIRES ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS-	FREDON	ALAIN	SPV	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
POMPIERS PROFESSIONNELS	FRERE	JULIEN	SPP	CIS ROYAN	Accompagnateur de Proximité
LIEUTENANT DE 1ÈRE CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	FRESNEL	ERIC	SPP	CIS LA 1 REMBLADE	Accompagnateur de Proximité
SERGENT DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	FREUCHET	STÉPHANE	SPP	CENTRE DE FORMATION D'INCENDIE ET DE SECOURS	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	FREUCHET	STÉPHANE	SPV	CIS MONTENDRE	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	FUCHS	OLIVIER	SPV	CIS SAINT GENIS DE SAINTONGE	Accompagnateur de Proximité
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	GABARD	BENOIT	SPP	CIS SAINTES	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	GABILLARD	XAVIER	SPP	CIS SAINTES	Formateur Accompagnateur
CAPITAINE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	GAILLARD	APOLLINE	SPP	CIS ROYAN	Formateur Accompagnateur
SERGENT CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	GAILLARD	CYRIL	SPP	CIS SAINTES	Formateur Accompagnateur
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	GAILLARD	CYRIL	SPV	SERVICE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	GAILLOT	SÉBASTIEN	SPV	CIS SAINT GENIS DE SAINTONGE	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	GANIVET	PASCAL	SPV	CIS SAINT AIGULIN	Accompagnateur de Proximité
SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE DE LÈRF CLASSE	GARDRAF	CHRISTOPHE	SPV	CENTRE DE SECOURS DES ZONES DE BAIGNADE	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	GARECHE	WILLY	SPP	CIS LA ROCHELLE - VILLENEUVE	Accompagnateur de Proximité
SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	GARNIER	FRANCK	SPV	CIS ROYAN	Accompagnateur de Proximite

CAPITAINE DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	GARNIER	GILLES	SPV	SERVICE RELATIONS HUMAINES ET COMPÉTENCES EM EST	Accompagnateur de Proximité
INFIRMIER PRINCIPAL DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	GARNIER	SYLVAIN	SPV	SOUS-DIRECTION SANTE	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	GATE	FRÉDÉRIC	SPV	CIS CHATELAILLON PLAGE	Concepteur de formation
LIEUTENANT DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	GAUDIN	CHRISTOPHE	SPV	CIS COURCON	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	GAUDRON	KÉVIN	SPP	CIS SAINT JEAN D'ANGELY	Accompagnateur de Proximité
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	GAUDRON	KÉVIN	SPV	CIS LE CHÂTEAU D'OLÉRON	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	GAURAT	JEAN- FRANÇOIS	SPP	CIS LA ROCHELLE-MIREUIL	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL-CHEF DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES	GAURAT	JEAN- FRANÇOIS	SPV	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
LIEUTENANT DE 2ÈME CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	GAUTHIER	SÉBASTIEN	SPP	CIS SAINT JEAN D'ANGELY	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	GAUTHIER	GUILLAUME	SPP	CIS ROCHEFORT	Formateur Accompagnateur
JDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	GAUTHIER	GUILLAUME	SPV	CIS SAINTE MARIE DE RÉ	Formateur Accompagnateur
COMMANDANT DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	GELLATO	ERIC	SPP	CIS LA ROCHELLE-MIREUIL	Concepteur de formation
SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE DE 1ÈRE CLASSE	GENEAU	FABRICE	SPV	CIS PONT L'ABBÉ D'ARNOULT	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	GEOFFROY	ARNAUD	SPP	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
INFIRMIER DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	GERON	JENNIFER	SPV	SOUS-DIRECTION SANTE	Accompagnateur de Proximité
POMPIERS PROFESSIONNELS	GERVAIS	BRUNO	SPP	POLE MOYENS GENERAUX	Formateur Accompagnateur
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	GILARDEAU	JÉRÔME	SPP	CENTRE DE FORMATION D'INCENDIE ET DE SECOURS	Concepteur de formation
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	GILARDEAU	JÉRÔME	SPV	SERVICE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	Concepteur de formation
LIEUTENANT DE 1ÈRE CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	GILBERT	PASCAL	SPP	CIS MATHA	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- PIERS PROFESSIONNELS	GIRARD	FABIEN	SPP	CIS SAINTES	Accompagnateur de Proximité
SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	GIRARD	JULIEN	SPP	CIS LA ROCHELLE MIREUIL	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	GIRARD	FABIEN	SPV	SERVICE RELATIONS HUMAINES ET COMPÉTENCES EM EST	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	GIRARD	JULIEN	SPV	CIS BOURGNEUF-SAINTE SOULLE	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	GIRAUD	BAPTISTE	SPV	CIS MARANS	Accompagnateur de Proximité
LIEUTENANT DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	GIRAUD	SÉBASTIEN	SPV	CIS THAIRÉ	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	GODEAU	FLORENT	SPV	CIS SAUJON	Accompagnateur de Proximité
INFIRMIER PRINCIPAL DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	GONZALEZ	SÉBASTIEN	SPV	SOUS-DIRECTION SANTE	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	GORRY	MATHIEU	442	CIS JONZAC	Accompagnateur de Proximite
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	GOSSELIN	FABRICE	SPP	CIS ROYAN	Accompagnateur de Proximité

LIEUTENANT-COLONEL DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	GOUZOU	DAVID	SPP	SUIVI DES PROJETS TRANSVERSAUX LIES AUX RHC	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	GRADAIVE	EDDY	SPP	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	GRADAIVE	EDDY	SPV	CIS ILE D'AIX	Accompagnateur de Proximité
INFIRMIER PRINCIPAL DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	GRATADOUX	SÉBASTIEN	SPV	SOUS-DIRECTION SANTE	Accompagnateur de Proximité
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	GREEN	BENOIT	SPP	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	GRENE	GAËTAN	SPP	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	GRIVAULT	ELISABETH	SPV	CIS SAINT GERMAIN DE MARENCENNES	Accompagnateur de Proximité
LIEUTENANT-COLONEL DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	GROISILLIER	THIERRY	SPP	SUIVI DES PROJETS TRANSVERSAUX LIÉS AUX OPÉRATIONS	Formateur Accompagnateur
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	GROLIER PETROVIC	ALBAN	SPP	CIS LA ROCHELLE MIREUIL	Accompagnateur de Proximité
LIEUTENANT DE LÈRE CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	GROLLEAU	VINCENT	SPP	SERVICE ORGANISATION DES SECOURS	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	GROULT	JÉRÉMY	SPP	CIS LA ROCHELLE-MIRFUIL	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	GROUSSEAU	STÉPHANE	SPP	CIS SAINTES	Accompagnateur de Proximité
SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	GRUCHY	SAMUEL	SPP	CIS MATHA	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	GRUCHY	SAMUEL	SPV	CIS SAINT SAVINIEN	Accompagnateur de Proximité
LIEUTENANT DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	GRUGE1	JOACHIM	SPV	CIS MIRAMBEAU	Accompagnateur de Proximité
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	GUERAIN	ALEXANDRE	SPV	CIS THAIRÉ	Accompagnateur de Proximité
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	GUERET	LAURENT	SPV	CIS AIGREFEUILLE	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	GUIBERT	JEAN- FRANÇOIS	SPP	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	GUILLON	CAMILLE	SPP	VILLENEUVE	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	GUILLON	LAURENT	SPP	CIS ROYAN	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES CAPORAL-CHEF DE SAPEURS-	GUILLON	CHRISTOPHE	SPV	CIS SAINTES	Accompagnateur de Proximité
POMPIERS VOLONTAIRES ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS-	GUILLON	CAMILLE	SPV	CIS BORDS SERVICE DÉVELOPPEMENT	Formateur Accompagnateur
POMPILES VOLONTAIRES LIEUTENANT DE LÈRE CLASSE DE	GUILLON	LAURENT	SPV	DES COMPÉTENCES	Formateur Accompagnateur
SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	GUINARD	LAURENT	SPP	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	GUYOMAR	RAPHAËL.	SPP	CIS LA ROCHEILF-MIREUIL	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	HACHIN	NORMAN	SPV	CIS SAINT PALAIS SUR MER	Accompagnateur de Proximité
SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE DE 1ÈRE CLASSE	HARLE	MATTHIEU	SPV	CENTRE DE SECOURS DES ZONES DE BAIGNADE	Formateur Accompagnateur
SERGENT CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	HAUET	STÉPHANE	SPP	CIS SURGERES	Formateur Accompagnateur
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	HAUET	STÉPHANE	SPV	CIS FERRIERES-GUE-SAINT SAUVEUR	Formateur Accompagnateur
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	HAYS	SEBASTIEN	SPV	CIS MORTAGNE SUR GIRONDE	Accompagnateur de Proximité

ACCOMPAGNATES OF APPLIES OF APPLIES OF APPLIES OF ACCOMPAGNATES ACCOMPAGNATED ACCOMPAG	ADJUDANT CHEF DE SAPEURS			1		
ADJUDANT DE SAFEURS POMMERS CAPORIDES CAPORIDES HERAULI HORIAN SPP CIS ROYAN Accompagnateur de Proximée CAPORIA DE SAFEURS POMMERS HERAULI HORIAN SPP CIS ROYAN Accompagnateur de Proximée CAPORIA DE SAFEURS POMMERS HERAULI HORIAN SPV CIS ANTI EAN DE LIVÉRSAY Accompagnateur de Proximée CAPORIA DE SAFEURS POMMERS HORIAN SEVI CIS ANTI EAN DE LIVÉRSAY Accompagnateur de Proximée CAPORIA DE SAFEURS POMMERS HORIANDA SERVIS SPV CIS ANTI EAN DE LIVÉRSAY Accompagnateur de Proximée CAPORIA DE SAFEURS POMMERS HORIANDA CARDICE SPP SERVICE RANDICATION Accompagnateur de Proximée CAPORIA DE SAFEURS POMMERS HORIANDA CIÉMENT SPV CIS ANTI AGUEN Accompagnateur de Proximée CAPORIA DE SAFEURS POMMERS HORIANDA CIÉMENT SPV CIS ANTI AGUEN Accompagnateur de Proximée CAPORIA DE SAFEURS POMMERS HORIANDA CIÉMENT SPV CIS ANTI AGUEN Accompagnateur de Proximée CAPORIA DE SAFEURS POMMERS HORIANDA CIÉMENT SPV CIS ANTI AGUEN Accompagnateur de Proximée CAPORIA DE SAFEURS POMMERS HORIANDA CIÉMENT SPV CIS ANDICATE Accompagnateur de Proximée CAPORIA DE SAFEURS POMMERS CIEMENT SPV CIS ANDICATE Accompagnateur de Proximée CAPORIA DE SAFEURS POMMERS CIEMENT SPV CIS ANDICATE Accompagnateur de Proximée CAPORIA DE SAFEURS POMMERS CIEMENT SPV CIS ANDICATE CAPORIA DE SAFEURS POMMERS CAPORIDA DE SAFEURS POMMERS CAPORIDA DE SAFEURS POMMERS CAPORIDA DE SAFEURS POMMERS CAPORIDA DE SAFEURS POMBERS CAPORIA DE SAFEURS POMBERS CAPORIA		HELOU	SÉBASTIEN	SPP	CIS LA ROCHELLE-MIREUIL	Formateur Accompagnateur
VOLDIVIARIES FORMERS						· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIES HERAULT FLORIAN SPP CTR-CODIS Ac ompagnateur de Proximité		HERAUD	DIMITRI	SPV	CIS MIRAMBEAU	Accompagnateur de Proximité
PROFESSIONNES CAPURA DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNES CAPURA DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNES HOUR MANAGES		·				
CADURA DE SAPILURS POMPIERS VOLONTAIRES VO	i i	HERAULT	FLORIAN	SPP	CIS ROYAN	Accompagnateur de Proximité
SERGENT DE SAPEURS FOMMERS HODE SÉRBASTIEN SPV CTA-CODS ACCOMPRIGNEUR DE POXIMITÉ SERGENT DE SAPEURS FOMMERS UCLOUTAIRES SERGENT DE SAPEURS POMPIERS UCLOUTAIRES U		+			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
SERGITI DE SAPEURS POMPIES ULEUTEMANI DE LIRE CLASE DE HOHMANN CANDICE SPP SERVICE PLANHECATION DERATIONNELLS SPROFISSIONNELS SERGITI DE SAPEURS POMPIES VOLONTARIES GEGGEN DE SAPEURS POMPIES VOLONTARIES CAPODAL DE SAPEURS POMPIES SPEUS VOLONTARIES CAPODAL DE SAPEURS POMPIES SPUS VOLONTARIES CAPODAL DE SAPEURS POMPIES SPUS VOLONTARIES CAPODAL DE SAPEURS POMPIES SICHARD VOHAN SPP CISTA ROCHELLE MIREUIL CAPODAL DE SAPEURS POMPIES SOLONTAINE SCHARD VOHAN SPP CISTA ROCHELLE MIREUIL CAPODAL DE SAPEURS POMPIES SOLONTAINE CAPODAL CHE DE SAPEURS POMPIES SOLONTAINE SCHARD VOHAN SPP CISTA ROCHELLE MIREUIL CAPODAL CHE DE SAPEURS POMPIES SOLONTAINE CAPODAL CHE DE S		HERAULT	FLORIAN	SPV	CTA-CODIS	Accompagnateur de Proximité
VOLDIVIARIES HODE SERASTRIN SPY TALIGON Accompagnateur de Proximité					CIS SAINT IEAN DE LIVERSAY	
LIEUTEMANT DE LÂRE CLASSE DE SAPPURS POMPIERS PROFESSIONNELS SERVICE PLANFICATION OPERATIONNELLE ACCOMPAGNATION OPERATION OPER	!	HODE	SÉBASTIEN	SPV		Accompagnateur de Proximité
SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS SERGENT DE SAPEURS POMPIERS VOLONITAIRES SERGENT DE SAPEURS POMPIERS VOLONITAIRES CAPORAL DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS POMPIERS ADJUDANT CHÉF DE SAPEURS PROFESSIONNELS ACCUPAÇATE ADJUDANT CHÉF DE SAPEURS PROFESSIONNELS ACCUPAÇATE ADJUDANT CHÉF DE SAPEURS POMPIERS VOLONITAIRES ACCUPAÇA ACCUPA						
PROFESSIONNELS SERGENT DE SAPEURS POMPIERS VOLIONIAIRES SEGUENT DE SAPEURS POMPIERS VOLIONIAIRES		HOFFMANN	CANDICE	SPP		Accompagnateur de Provimité
OCTIONTAIRES HOFFMANN KEVIN SPV LAIGNE Accompagnateur de Proximité	PROFESSIONNELS			"	OPERATIONNELLE	recompagnited de Floximite
OCLIONTAIRES SERGENT DE SAPEURS POMPIERS HORREREAU BAPTISTE SPV CIS SAINT AIGULUN Accompagnateur de Proximité	SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS				CIS CRAMCHABAN-I A	
SERGEN DE SAPEURS POMPIERS VOLONYAIRES CAPORAI DE SAPEURS POMPIERS PORVAIS CEMENT SPP CIS SAINT AIGUUIN Accompagnateur de Proximité	VOLONTAIRES	HOFFMANN	KEVIN	SPV		Accompagnateur de Proximité
CAPORAL DE SAPELIRS POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPELIRS POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPELIRS POMPIERS HORVAIS CLÉMENT SPP CIS GOURDEUF-SANTE SOULLE ACCOMPAGNATE ACCOMPAGNAT	SERGENT DE SAPEURS POMPIERS	T		+		
PROFESSIONNEIS CLEMENT SPP VILLEMEUVE Accompagnateur de Proximité	VOLONTAIRES	HORREREAU	BAPTISTE	SPV	CIS SAINT AIGULIN	Accompagnateur de Proximité
PROFESSIONNEIS CLEMENT SPV VILLENUVE Accompagnateur de Proximité	CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS				CIS LA ROCHELLE	
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS HORVAIS CLÉMENT SPV CIS BOURGNEUF-SAINTE Accompagnateur de Proximité ADJUDANT-CHÉF DE SAPEURS-POMPIERS HUET HILERRY SPV CIS MARENNES Formateur Accompagnateur	PROFESSIONNELS	HORVAIS	CLEMENT	SPP	1	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS ADJUDANT CHEF DE SAPEURS PROFESSIONNELS ADJUDANT CHEF DE SAPEURS PROMPIERS VOLONTAIRES ISCHARD VOHAN SPP CIS LA ROCHELLE-MIREUIL ACCOMPAGNATE OF PROMINITE ADJUDANT CHEF DE SAPEURS PROMPIERS VOLONTAIRES ISCHARD VOHAN SPV CIS ROCHEFORI ACCOMPAGNATE OF PROMINITE ACCOMPAGNATE OF PROMINITE CAPORAL CHEF DE SAPEURS PROMPIERS VOLONTAIRES ISCHARD VOHAN SPV CIS ROCHEFORI ACCOMPAGNATE OF PROMINITE CAPORAL CHEF DE SAPEURS PROMPIERS VOLONTAIRES ISCHARD VOHAN SPV CIS ROCHEFORI ACCOMPAGNATE OF PROMINITE CAPORAL CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS IACQUOT MICKAÉL SPV CIS SAINTES FORMATEUR ACCOMPAGNATEUR POMPIERS VOLONTAIRES ACCOMPAGNATE ALICH DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS IEAN NICOLAS PROFESSIONNELS IEAN NICOLAS SPP CIS CANITES ACCOMPAGNATEUR POMPIERS PROFESSIONNELS IEAN NICOLAS SPP CIS CANITE ACCOMPAGNATEUR POMPIERS PROFESSIONNELS IEAN NICOLAS SPP CIS CANITE ACCOMPAGNATEUR POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS IPERS VOLONTAIRES IEAN NICOLAS SERGENT CHEF DE SAPEURS IPERS VOLONTAIRES OUGUSTATION INCOLAS IEAN NICOLAS SPP CIS CANITE FORMATE POMPIERS PROFESSIONNELS IOGUST ICANITE IPERS VOLONTAIRES IOGUST ICANITE IPERS VOLONTAIRES IOGUST ICANITE IPERS VOLONTAIRES IOGUST ICANITE ICA	CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS			T		
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS PROFESSIONNELS APIERS VOLONTAIRES CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS POMPIERS VOLONTAIRES CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS POMPIERS VOLONTAIRES CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS POMPIERS VOLONTAIRES CAPORAL CHEF DE SAPEURS-POMPIERS POMPIERS PROFESSIONNELS ACQUOT MICKAÉL SPV CIS ROCHEFORT ACCOMPAGNATEUR DE POXIMITÉ CAPORAL CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS ACQUOT MICKAÉL SPV CIS SANTES FORMARENTE ACCOUDAGNATEUR CAPORAL CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS ACQUOT MICKAÉL SPV CIS SANTES FORMAL CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS ACQUOT MICKAÉL SPV CIS JONZAC FORMAL CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS ACQUOT MICKAÉL SPV CIS JONZAC FORMAL CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS ACQUOT MICKAÉL SPV CIS JONZAC FORMAL CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS ACCOMPAGNATURE CAPORAL DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS ACCOMPAGNATURE ADJUDANT CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS ADJUDANT CHEF DE SAPEURS PROFESSIONNELS AURÉLIEN SPV CIS PONS ACCOMPAGNATEUR CHE PROXIMITÉ EMMANUEL SPV CIS PONS ACCOMPAGNATEUR CHE PROXIMITÉ SPR CIS SAULON ACCOMPAGNATEUR CHE PROXIMITÉ CAPORAL DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES SERGENT CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS ADJUDANT CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS ADJUDANT CHEF DE SAPEURS ADJUDANT CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS ACCOMPAGNATES ADJUDANT CHEF DE SAPEURS ACCOMPAGNATE	VOLONTAIRES	HORVAIS	CLEMENT	SPV	[Accompagnateur de Proximité
APPRIES VOLCINIARIES CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS CAPORAL CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL CHES DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS COLONTAIRES CAPORAL DE SAPEURS COLONTAIRES CAPORAL DE CAPORAL CARCARDAME CARCARD	ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS-	\	1	T		
PROFESSIONNELS ADJUDANT CHEF DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES ISCHARD VOHAN SPV CIS ROCHEFORI Accompagnateur de Proximité ACCOMPAGNATES CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES ISCHARD VOHAN SPV CIS TONNAY CHARENTE Accompagnateur de Proximité CAPORAL CHEF DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES CAPORAL CHEF DE SAPEURS-POMPIERS POMPIERS PROFESSIONNELS IACQUOT MICKAÉL SPV CIS SANTES Formateur Accompagnateur CAPORAL CHEF DE SAPEURS-POMPIERS POMPIERS PROFESSIONNELS IACQUOT MICKAÉL SPV CIS JONZAC Formateur Accompagnateur CAPORAL CHEF DE SAPEURS-POMPIERS POMPIERS PROFESSIONNELS IACQUOT MICKAÉL SPV CIS JONZAC Formateur Accompagnateur CAPORAL CHEF DE SAPEURS-POMPIERS POMPIERS PROFESSIONNELS IEAN NICOLAS SPP CIS SAINTES Accompagnateur de Proximité CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS POMPIERS PROFESSIONNELS IEAN NICOLAS AURÉLIEN SPP CTA-CODIS Formateur Accompagnateur CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS POMPIERS PROFESSIONNELS IEAN NICOLAS SPV CIS PONS Accompagnateur de Proximité SERGENI-CHEF DE SAPEURS-POMPIERS POMPIERS POMPIERS VOLONTAIRES SERGENI-CHEF DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES IEAN AURÉLIEN SPV CIS PONS Formateur Accompagnateur Accompagnateur Accompagnateur Accompagnateur Accompagnateur Accompagnateur Accompagnateur Accompagnateur CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES SERGENI CHEF DE SAPEURS DOMPIERS PROFESSIONNELS SERGENI DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES SERGENI DE SAPEURS-POMPIERS VOL	4PIERS VOLONTAIRES	HUE	THIERRY	SPV	CIS MARENNES	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS POMPIERS POCISONNELS ADJUDANT CHEF DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES CAPORAL CHEF DE SAPEURS POMPIERS PORFESSIONNELS ADJUDANT CHEF DE SAPEURS POMPIERS PORFESSIONNELS CAPORAL CHEF DE SAPEURS ADJUDANT CHEF DE SAPEURS POMPIERS PORFESSIONNELS ADJUDANT CHEF DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES ERGENI CHEF DE SAPEURS POMPIERS PORFESSIONNELS ADJUDANT CHEF DE SAPEURS ADJUDANT CHE	CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS	I ACCULADO	1,000			
POMPIERS VOLONTAIRES ISCHARD LIONEL SPV CIS ROCHEFORI Accompagnateur de Proximité	PROFESSIONNELS	ISCHARD	YOHAN	SPP	CIS LA ROCHELLE-MIREUIL	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES CAPORAL CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS LACQUOT MICKAEL SPP CIS SAINTES Formateur Accompagnateur FORMAL CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS LACQUOT MICKAEL SPP CIS SAINTES Formateur Accompagnateur Formateur Accomp	ADJUDANT CHEF DE SAPEURS-	ISCHARD	LIONEL	Cm.	CIS DOOLUTEODE	
VOLINTAIRES SCHARD YOHAN SPV CIS TONNAY CHARENTE Accompagnateur de Proximité	POMPIERS VOLONTAIRES	ISCHARD	LIONEL	SPV	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES LACQUOT MICKAÉL SPV CIS JONZAC Formateur Accompagnateur Formateur Accompagnateur POMPIERS PROFESSIONNELS ACCOMPAGNATE DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS LEAN NICOLAS SPP CIS ROYAN Formateur Accompagnateur ACCOMPAGNATE DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS LEAN NICOLAS SPP CIS SAINTES ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR ADIUDANT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS LEAN NICOLAS SPV CIS PONS ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR AURÉLIEN SPV CIS PONS Formateur Accompagnateur POMPIERS VOLONTAIRES SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS POMPIERS POMPIERS VOLONTAIRES SERGENT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS LOSEPH DAMIEN SPP CIS AULINAY ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR POMPIERS PROFESSIONNELS LOSSON PAULINE SPV CIS AULINAY ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR POMPIERS PROFESSIONNELS ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESS	CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS	(CCHARD	VOLIAN	CDV	CIC TONINAY CHARGONIE	
POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL CHEF DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES CAPORAL CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS JEAN NICOLAS SPP CIS ROYAN Formateur Accompagnateur Accompagnateur Professionnels Accompagnateur	VOLONTAIRES	ISCHARD	YOHAN	SPV	CIS TONNAY CHARENTE	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES CAPORAL CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS- PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS- PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS- PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS- PROFESSIONNELS LEAN NICOLAS SPP CIS ROYAN Formateur Accompagnateur AURÉLIEN SPP CTA-CODIS Formateur Accompagnateur ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR CAPORAL DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES LEAN AURÉLIEN SPV CIS PONS ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR CAPORAL DE SAPEURS- POMPIERS POMPIERS VOLONTAIRES JOGUET EMMANUEL SPV CIS ROYAN ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR COS LA ROCHELLE- VILLENEUVE FORMATEUR ACCOMPAGNATEUR FORMATEUR ACCOMPAGNATEUR COS LA ROCHELLE- VILLENEUVE FORMATEUR ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR CAPORAL DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS- POMPIERS ACCOMPAGNATEUR ACC	CAPORAL-CHEF DE SAPEURS-	IACOHOT	MICKAËL	CDD	CIC CAMPTER	
POMPIERS VOLONTAIRES JACQUOT MICKAEL SPV CIS JONZAC Formateur Accompagnateur Formateur Accompagnateur BAPTISTE SPP CIS ROYAN Formateur Accompagnateur Formateur Acc	POMPIERS PROFESSIONNELS	JACQUUI	MICKAEL	SPP	CIS SAINTES	Formateur Accompagnateur
CAPORAL CHEF DE SAPEURS JAMOT BAPTISTE SPP CIS ROYAN Formateur Accompagnateur	CAPORAL-CHEF DE SAPEURS	IACOLIOT	NAICHAËL	COV	CIETONIZAC	-
POMPIERS PROFESSIONNELS ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS PROMPIERS PROFESSIONNELS ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS PROFESSIONNELS ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS PROFESSIONNELS ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS PROFESSIONNELS ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS PROMPIERS PROFESSIONNELS ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS PROMPIERS VOLONTAIRES BEAN AURÉLIEN SPV CIS PONS Accompagnateur de Proximité POMPIERS VOLONTAIRES BEAN AURÉLIEN SPV CIS PONS Accompagnateur de Proximité PORTINITION ACCOMPAGNATION ACCOMPAGNATEUR EMMANUEL SPV CIS PONS FORMATEUR ACCOMPAGNATEUR FORMATEUR ACCOMPAGNATEUR SERGENT-CHEF DE SAPEURS POMPIERS POOFESSIONNELS BERGENT-CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS BERGENT-CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS BERGENT-CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS BOSON PAULINE SPV CIS AULINAY ACCOMPAGNATEUR DE PROXIMITÉ ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS JOUBERT SYLVAIN SPV CIS ROYAN ACCOMPAGNATEUR DE PROXIMITÉ CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES JOUBERT SYLVAIN SPV CIS SAINTE MARIE DE RE ACCOMPAGNATEUR DE PROXIMITÉ CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS JOUBERT JOUBLET JOUBL	POMPIERS VOLONTAIRES	JACQUUI	IVIICKAEL	SPV	CIS JUNZAC	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS JEAN NICOLAS SPP CIS SAINTES Accompagnateur de Proximité CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS JEAN AURÉLIEN SPP CTA-CODIS Formateur Accompagnateur ACCOMPAGNATE CHEF DE SAPEURS-POMPIERS POMPIERS VOLONTAIRES JEAN NICOLAS SPV CIS PONS Accompagnateur de Proximité CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES SERGENT-CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS SERGENT-CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS JOSSON PAULINE SPV CIS AULNAY ACCOMPAGNATEUR DE POXIMITÉ ACCOMPAGNATEUR DE POXIMITÉ ACCOMPAGNATEUR DE POXIMITÉ ACCOMPAGNATEUR DE POXIMITÉ CAPORAL DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS JOUANIKO SÉBASTIEN SPV CIS AULNAY ACCOMPAGNATEUR DE POXIMITÉ ACCOMPAGNATEUR DE POXIMITÉ ACCOMPAGNATEUR DE POXIMITÉ CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES JOUBERT VINCENT SPP CIS CIS ROYAN ACCOMPAGNATEUR DE POXIMITÉ ACCOMPAGNATEUR DE POXIMITÉ CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES JOUBERT SYLVAIN SPV CIS SAINTE MARIE DE RE ACCOMPAGNATEUR DE POXIMITÉ ACCOMPAGNATEUR DE POXIMITÉ CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES JOUBERT SYLVAIN SPP CIS CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES JOUBERT SYLVAIN SPP CIS SAINTE MARIE DE RE ACCOMPAGNATEUR DE POXIMITÉ ACCOMPAGNATEUR DE POXIMITÉ CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS JOUILLAT GAÉTAN SPP CIS FERIERES GUE-SAINT SAUVEUR ACCOMPAGNATEUR DE POXIMITÉ ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR AC	CAPORAL-CHEF DE SAPEURS-	HAMOE	DADTICTE	CDD	CIC DOWALL	
POMPIERS PROFESSIONNELS JEAN AURÉLIEN SPP CTA-CODIS Formateur Accompagnateur de Proximité ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES JEAN AURÉLIEN SPV CIS PONS Accompagnateur de Proximité ACCOMPAGNATURES SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES JEAN AURÉLIEN SPV CIS PONS Formateur Accompagnateur Formateur Accompagnateur ACCOMPAGNATURES CAPORAL DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS SERGENT-CHEF DE SAPEURS- CAPORAL DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS JOSEPH DAMIEN SPV CIS SAUJON Accompagnateur de Proximité SPV CIS LA ROCHELLE- VILLENEUVE Formateur Accompagnateur POMPIERS PROFESSIONNELS SERGENT DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS JOUANIKO SÉBASTIEN SPV CIS AULNAY ACCOMPAGNATEUR DE PROXIMITÉ ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS JOUANIKO SÉBASTIEN SPP CIS LA ROCHELLE-MIREUIL ACCOMPAGNATEUR DE PROXIMITÉ ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS JOUBERT VINCENT SPP CIS ROYAN ACCOMPAGNATEUR DE PROXIMITÉ ACCOMPAGNATEUR DE PROXIMITÉ ACCOMPAGNATEUR DE PROXIMITÉ CAPORAL DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS COMMANDANT DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS JOUBERT SYLVAIN SPV CIS SAINTE MARIE DE RE ACCOMPAGNATEUR DE PROXIMITÉ ACCOMPAGNATEUR DE PROXIMITÉ ACCOMPAGNATEUR DE PROXIMITÉ ACCOMPAGNATEUR DE PROXIMITÉ CAPORAL DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS JOUILLAT GAÉTAN SPV CIS SERSIERES GUE-SAINT SAUVEUR ACCOMPAGNATEUR DE PROXIMITÉ ACCOMPAGNATEUR DE	POMPIERS PROFESSIONNELS	JAIVIOT	BAPTISTE	SPP	CIS RUYAN	Formateur Accompagnateur
POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS POMPIERS VOLONTAIRES FORMANDANT CHEF DE SAPEURS-POMPIERS POMPIERS VOLONTAIRES JEAN AURÉLIEN SPV CIS PONS Accompagnateur de Proximité SERGENT-CHEF DE SAPEURS-POMPIERS FORMANDANT CHEF DE SAPEURS FORMANDANT CHEF DE SAPEURS SERGENT CHEF DE SAPEURS FORMANDANT CHEF DE SAPEURS FORMANDANT CHEF DE SAPEURS FORMANDANT CHEF DE SAPEURS FORMANDANT CHEF DE SAPEURS FOMPIERS PROFESSIONNELS JOUANIKO SÉBASTIEN SPP CIS LA ROCHELLE-VILLENEUVE FORMATOUR Accompagnateur de Proximité SPV CIS AULINAY Accompagnateur de Proximité ACUDANT CHEF DE SAPEURS FOMPIERS PROFESSIONNELS ADJUDANT CHEF DE SAPEURS FOMPIERS PROFESSIONNELS JOUANIKO SÉBASTIEN SPP CIS LA ROCHELLE-MIREUIL Accompagnateur de Proximité ACCOMPAGNATE DE SAPEURS FOMPIERS PROFESSIONNELS JOUBERT VINCENT SPP CIS ROYAN Accompagnateur de Proximité CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES COMMANDANT DE SAPEURS FOMPIERS PROFESSIONNELS JOUBERT SYLVAIN SPV CIS SAINTE MARIE DE RE Accompagnateur de Proximité CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES COMMANDANT DE SAPEURS-POMPIERS FOMPIERS PROFESSIONNELS JOUBERT SYLVAIN SPV CIS SAINTE MARIE DE RE Accompagnateur de Proximité CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES JOUILLAT GAÉTAN SPP CTA-CODIS Accompagnateur de Proximité ACCOMPAGNATE DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES ADJUDANT CHEF DE SAPEURS-POMPIERS JOUILLAT GAÉTAN SPV CIS RERIERES GUE-SAINT SAUVEUR ACCOMPAGNATE DE PROXIMITÉ	ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS	1EAN	NICOLAC	CDD	CIC CAINITES	
PROFESSIONNELS ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES JEAN NICOLAS SPV CIS PONS Accompagnateur de Proximité SERGENT-CHEF DE SAPEURS- I PIERS VOLONTAIRES JEAN AURÉLIEN SPV CIS PONS Formateur Accompagnateur CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES SERGENT-CHEF DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES SERGENT-CHEF DE SAPEURS-POMPIERS OLONTAIRES SERGENT-CHEF DE SAPEURS-POMPIERS OLONTAIRES SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES JOSSON PAULINE SPV CIS AULNAY Accompagnateur de Proximité SPV CIS AULNAY Accompagnateur de Proximité ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS-POMPIERS POMPIERS PROFESSIONNELS ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES JOUBERT VINCENT SPP CIS ROYAN Accompagnateur de Proximité ACCOMPANDANT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES COMMANDANT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES COMMANDANT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES COMMANDANT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES JOUBERT SYLVAIN SPV CIS SAINTE MARIE DE RE Accompagnateur de Proximité CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES COMMANDANT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES JOUILLAT GAÉTAN SPP CTA-CODIS Accompagnateur de Proximité ACCOMPAGNATEUR CIS FERRIERES GUE-SAINT SAUVEUR ADJUDANT CHEF DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- UILLIARD MAXIME SPV CIS PERICNAC ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATE	POMPIERS PROFESSIONNELS	I JEAN	INICOLAS	3PP	CIS SAINTES	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES SERGENT-CHEF DE SAPEURS- I TPIERS VOLONTAIRES SERGENT-CHEF DE SAPEURS- I TPIERS VOLONTAIRES SERGENT-CHEF DE SAPEURS- I TPIERS VOLONTAIRES SERGENT-CHEF DE SAPEURS- I OGUET SEMMANUEL SPV CIS PONS FORMATEUR ACCOMPAGNATEUR CAPORAL DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS SERGENT-CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS SERGENT-CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS IOSSON PAULINE SPV CIS AULNAY ACCOMPAGNATEUR DE POMPIERS ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS COMMANDANT DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS COMMANDANT DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS COMMANDANT DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS COMMANDANT DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS COMMANDANT DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS JOUILLAT GAÉTAN SPV CIS PERIGNAC ACCOMPAGNATEUR DE POXIMITÉ ACCOMPAGNATEUR	CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS	IEAN	ALIDÉLIEN	CDD	CTA CODIC	
POMPIERS VOLONTAIRES SERGENT-CHEF DE SAPEURS- E TPIERS VOLONTAIRES JEAN AURÉLIEN SPV CIS PONS Formateur Accompagnateur POMPIERS VOLONTAIRES LEAN AURÉLIEN SPV CIS PONS Formateur Accompagnateur POMPIERS CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES SERGENT-CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS SERGENT-CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES JOSSON PAULINE SPV CIS AULNAY Accompagnateur de Proximité CIS LA ROCHELLE- VILLENEUVE Formateur Accompagnateur POMPIERS PROFESSIONNELS ADJUDANT-CHIEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS ACCOMPAGNATE DE ROCHELLE- VINCENT SPP CIS ROYAN ACCOMPAGNATEUR DE PROXIMITÉ COMMANDANT DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS COMMANDANT DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS COMMANDANT DE SAPEURS- POMPIERS JOUILLAT GAËTAN SPP CIS FERRIERES GUE-SAINT ACCOMPAGNATEUR DE PROXIMITÉ	PROFESSIONNELS	JEMN	AUKELIEN	SPP	CTA-CODIS	Formateur Accompagnateur
POMPIERS VOLONTAIRES SERGENT-CHEF DE SAPEURS- E 1PIERS VOLONTAIRES CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES JOGUET EMMANUEL SPV CIS SAUJON Accompagnateur de Proximité SERGENT-CHEF DE SAPEURS VOLONTAIRES SERGENT-CHEF DE SAPEURS VOLONTAIRES IOSEPH DAMIEN SPP CIS LA ROCHELLE- VILLENEUVE Formateur Accompagnateur SPV CIS AULNAY Accompagnateur de Proximité ACCOMPAGNATE DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES JOUBERT SYLVAIN SPV CIS ROYAN Accompagnateur de Proximité ACCOMPAGNATE DE ROCHESSIONNELS COMMANDANT DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS COMMANDANT DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES JOUBERT JOUBERT SYLVAIN SPP ETAT MAJOR OUEST Formateur Accompagnateur ACCOMPAGNATEUR DE PROXIMITÉ CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES JOUILLAT GAËTAN SPP CTA-CODIS Accompagnateur de Proximité ACCOMPAGNATE DE PROXIMI		IFΔN	NICOLAS	SDV	CIS DONS	Accompany at our de Oracidité
ENPIRENTATION DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES JOGUET EMMANUEL SPV CIS SAUJON Accompagnateur de Proximité SERGENT-CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES JOSSON PAULINE SPV CIS LA ROCHELLE-VILLENEUVE Formateur Accompagnateur Formateur Accompagnateur POMPIERS PROFESSIONNELS ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR FORMAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES JOUBERT VINCENT SPP CIS LA ROCHELLE-MIREUIL ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR ACCOMPAGNATEUR FORMAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES JOUBERT SYLVAIN SPV CIS SAINTE MARIE DE RE ACCOMPAGNATEUR ACCOMP	POMPIERS VOLONTAIRES	JLAIV	MICOLAS	JP V	CIS PONS	Accompagnateur de Proximite
PIERS VOLONTAIRES	SERGENT-CHEF DE SAPEURS-	IFAN	ALIDÉHEN	SBV	CIS DONS	Carry to the contract of the c
VOLONTAIRES JOGUET EMMANUEL SPV CIS SAUJON Accompagnateur de Proximité SERGENT - CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS JOSEPH DAMIEN SPP CIS LA ROCHELLE-VILLENEUVE Formateur Accompagnateur SERGENT DE SAPEURS - VOLONTAIRES JOSSON PAULINE SPV CIS AULNAY Accompagnateur de Proximité ADJUDANT CHEF DE SAPEURS - POMPIERS PROFESSIONNELS JOUANIKO SÉBASTIEN SPP CIS LA ROCHELLE-MIREUIL Accompagnateur de Proximité ADJUDANT - CHEF DE SAPEURS - POMPIERS PROFESSIONNELS JOUBERT VINCENT SPP CIS ROYAN Accompagnateur de Proximité CAPORAL DE SAPEURS - POMPIERS PROFESSIONNELS JOUBERT SYLVAIN SPV CIS SAINTE MARIE DE RE Accompagnateur de Proximité CAPORAL DE SAPEURS - POMPIERS PROFESSIONNELS JOUILLAT GAËTAN SPP ETAT MAJOR OUEST Formateur Accompagnateur CAPORAL DE SAPEURS - POMPIERS PROFESSIONNELS JOUILLAT GAËTAN SPP CTA-CODIS Accompagnateur de Proximité ADJUDANT CHEF DE SAPEURS - POMPIERS VOLONTAIRES JOUILLAT GAËTAN SPV CIS FERRIERES GUE-SAINT SAUVEUR Accompagnateur de Proximité	-A ,		AORELEN) JF V	CIS FONS	Formateur Accompagnateur
SERGENT-CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES ADJUDANT CHEF DE SAPEURS-POMPIERS POMPIERS PROFESSIONNELS ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS-POMPIERS POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES COMMANDANT DE SAPEURS-POMPIERS POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- LILHARD MAXIME SPV CIS PERISNAC ACCOMPANDA DE SAPEURS POMPIERS ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- LILHARD MAXIME SPV CIS PERISNAC ACCOMPANDA DE SAPEURS PORTICES LILHARD MAXIME SPV CIS PERISNAC ACCOMPANDA DE SAPEURS PORTICES ACCOMPANDA DE SAPEURS	1	IOGUET	ENANANGIEI	SDV	CIS SALHON	Assume a section of Decision in
POMPIERS PROFESSIONNELS SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS ACCOMPAGNATE OF THE PROFESSIONNELS ACCOMPAGNATE OF TH			LIVINIAIVOEL	3r v	CIS SAUJON	Accompagnateur de Proximite
SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS- VOLONTAIRES COMMANDANT DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS COMMANDANT DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS- POMPIERS JOUILLAT GAËTAN SPP CTA-CODIS ACCOMPAGNATEUR DE PROXIMITÉ ACCOMPAGNAT	SERGENT-CHEF DE SAPEURS	IOSEPH	DAMEN	CDD	CIS LA ROCHELLE-	Formatour Assaura
VOLONTAIRES JOSSON PAULINE SPV CIS AULNAY Accompagnateur de Proximité ADJUDANT CHEF DE SAPEURS-POMPIERS POMPIERS POMPIERS PROFESSIONNELS JOUANIKO SÉBASTIEN SPP CIS LA ROCHELLE-MIREUIL Accompagnateur de Proximité ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS-POMPIERS POMPIERS VOLONTAIRES JOUBERT VINCENT SPP CIS ROYAN Accompagnateur de Proximité COMMANDANT DE SAPEURS-POMPIERS POMPIERS POMPIERS PROFESSIONNELS JOUFFROY JULIEN SPP ETAT MAJOR OUEST Formateur Accompagnateur CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS JOUILLAT GAÉTAN SPP CTA-CODIS Accompagnateur de Proximité ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES JOUILLAT GAÉTAN SPV CIS FERRIERES-GUE-SAINT SAUVEUR Accompagnateur de Proximité ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- JULIARD MAXIME SPV CIS PERIGNAC Accompagnateur de Proximité			DAMEN		VILLENEUVE	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS ACCOMPAGNATE SPP CIS ROYAN ACCOMPAGNATE DE PROXIMITÉ CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES COMMANDANT DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS COMMANDANT DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS- POMPIERS ADJUDANT DE SAPEURS- POMPIERS JOUILLAT GAËTAN SPP CTA-CODIS ACCOMPAGNATE DE PROXIMITÉ ACCOMPAGNATE DE PROXIMI		JOSSON	PAHINE	SPV	CIS ALIINAY	Accompagn italie de Provincité
POMPIERS PROFESSIONNELS ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS JOUBERT VINCENT SPP CIS LA ROCHELLE-MIREUIL Accompagnateur de Proximité Accompagnateur de Proximité CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES COMMANDANT DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS ACCOMPAGNATE FORMATEUR			, AOEINE	J, v	CIS AGENAT	Accompagnateur de Proximite
ADJUDANT-CHIEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES COMMANDANT DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS COMMANDANT DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS COMMANDANT DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS JOUILLAT GAËTAN SPP CIS FERRIERES-GUE-SAINT SAUVEUR ACCOMPAGNATEUR DE PROVINCITÉ ACCOMPAGNATEUR DE PROVINCITÉ DE PR		JOUANIKO	SÉBASTIEN	SPP	CISTA ROCHELLE-MIRELIII	Accompagnateur de Provimité
POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES COMMANDANT DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS COMMANDANT DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES ADJUDANT DE SAPEURS- POMPIERS ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- LUILIARD VINCENT SPP CIS ROYAN Accompagnateur de Proximité				<u> </u>		Accompagnation de Proximite
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES LOUBERT SYLVAIN SPV CIS SAINTE MARIE DE RE Accompagnateur de Proximité Accompagnateur de Proximité LOUFFROY JULIEN SPP ETAT MAJOR OUEST Formateur Accompagnateur CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS JOUILLAT GAËTAN SPP CTA-CODIS CIS FERRIERES-GUE-SAINT SAUVEUR ACCOMPAGNATEUR de Proximité AUGUNDANT CHEF DE SAPEURS- LUILLARD MAXIME SPV CIS PERIGNAC AUGUNDANT de Proximité	1	JOUBERT	VINCENT	SPP	CIS ROYAN	Accompagnateur de Provimité
VOLONTAIRES JOUBERT SYLVAIN SPV CIS SAINTE MARIE DE RE Accompagnateur de Proximité COMMANDANT DE SAPEURS-POMPIERS POMPIERS PROFESSIONNELS JOUFFROY JULIEN SPP ETAT MAJOR OUEST Formateur Accompagnateur CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS JOUILLAT GAËTAN SPP CTA-CODIS Accompagnateur de Proximité ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES JOUILLAT GAËTAN SPV CIS FERRIERES-GUE-SAINT SAUVEUR Accompagnateur de Proximité ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- JULITIARD MAXIME SPV CIS PERIGNAC Accompagnateur de Proximité						Accompagnated at Florante
COMMANDANT DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS JOUILLAT GAËTAN SPP CTA-CODIS Accompagnateur de Proximité ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- LUILIARD MAXIME SPV CIS PERIGNAC ACCOMPAGNATORS	i	JOUBER I	SYLVAIN	SPV	CIS SAINTE MARIE DE RE	Accompagnateur de Provincità
POMPIERS PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- LUILIARD DOUBLAT JOUILLAT JOUILLAT GAËTAN SPP ETAT MAJOR OUEST Formateur Accompagnateur Accompagnateur de Proximité Accompagnateur de Proximité Accompagnateur de Proximité Accompagnateur de Proximité ACCOMPAGNATE SPV ACCOMPAGNATION DE SAPEURS- AUGUNDANT CHEF DE SAPEURS- LUILIARD MAXIME SPV CIS PERIGNAC ACCOMPAGNATIONS de Proximité		····				/ decompositated/ de l'oximite
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS JOUILLAT GAËTAN SPP CTA-CODIS Accompagnateur de Proximité ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- JUILLARD MAXIME SPV CIS PERIGNAC ACCOMPAGNATION (A. Proximité)		JOUFFROY	JULIEN	SPP	FTAT MAIOR OUEST	Formateur Accompagnateur
PROFESSIONNELS ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- ILIHARD MAXIME SPP CTA-CODIS Accompagnateur de Proximité						
ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- ULI LIARD MAXIME SPV CIS FERRIERES GUE-SAINT SAUVEUR ACCOMPAGNATOR OF PROVINCIA DE PROVI		JOUILLAT	GAËTAN	SPP	CTA-CODIS	Accompagnateur de Provimité
VOLONTAIRES JOUILLAT GAETAN SPV SAUVEUR ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- JULIARD MAXIME SPV CIS PERIGNAC ACCOMPAGNATION OF PROVINCIAL P						
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- IUILIARD MAXIME SPV CIS PERIGNAC ASSOCIATION OF PROVINCING PROVINCING		JOUILLAT :	GAËTAN	SPV	1	Accompagnateur de Provimité
[IUI IARD					SAUVEUR	
POMPIERS VOLONIAIRES SISTEMATION OF PROMPIERS AND ACCOMPOSITATION OF PROMPIERS	į	JULHARD	MAXIME	SPV	CIS PERIGNAC	Accompagnateur de Proviositá
	PUMPIERS VOLONTAIRES		l <u> </u>			

CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	ковунко	HUGO	SPP	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	KOBYLKO	HUGO	SPV	CIS SAINT PORCHAIRE	Accompagnateur de Proximité
JEUTENANT DE 2ÈME CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	LACHATRE	JÉRÔME	SPP	CTA-CODIS	Formateur Accompagnateur
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	LACOSTE	VICTOR	SPP	CIS LA ROCHELLE-MIREUIL	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS /OLONTAIRES	LACOSTE	VICTOR	SPV	CENTRE DE SECOURS DES ZONES DE BAIGNADE	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	LAFFON	FABRICE	SPP	CIS LA ROCHELLE MIREUIL	Accompagnateur de Proximité
SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	LAGNIER	PASCAL	SPP	CIS SURGERES	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	LAGNIER	PASCAL	SPV	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	LAGOUANELLE	VINCENT	SPP	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	LAGOUANELLE	VINCENT	SPV	CIS LE CHÂTEAU D'OLERON	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	LALAY	RÉMI	SPP	CIS LA ROCHELLE MIREUIL	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	LALAY	RÉMI	SPV	SERVICE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	Formateur Accompagnateur
LIEUTENANT DE 2ÈME CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	LAMIAU	LUDOVIC	SPP	CIS LA ROCHELLE-MIREUR	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	LAMIGEON	MOÏSE	SPP	CIS SAINTES	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	LAMIGEON	MOÏSE	SPV	CIS MONTENDRE	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	LAMOTTE	QUENTIN	SPP	CIS SAINT PIERRE D'OLÉRON	Formateur Accompagnateur
LIEUTENANT DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	LARGE	CÉDRIC	SPV	SERVICE VOLONTARIAT ET ENGAGEMENT CITOYEN	Concepteur de formation
ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	LARROQUERE	ANTHONY	SPV	CIS MONTENDRE	Formateur Accompagnateur
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	LARROQUERE	NICOLAS	SPV	CIS MONTENDRE	Formateur Accompagnateur
LIEUTENANT DE 2ÈME CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	LAUBERTON	HERVÉ	SPP	CIS LA ROCHELLE VILLENEUVE	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	LAUNAY	SÉBASTIEN	SPP	CIS SAINT PIERRE D'OLÉRON	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES	LAVIALLE	NICOLAS	SPV	CIS FONNAY CHARENTE	Formateur Accompagnateur
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	LE FLOCH	ALBANE	SPV	CIS SAINT MARTIN DE RÉ	Accompagnateur de Proximité
NFIRMIER PRINCIPAL DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	LE GOUËLLEC	JORDAN	SPV	SOUS-DIRECTION SANTE	Accompagnateur de Proximité
LIEUTENANT DE 2ÈME CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	LE MEUT	STÉPHANE	SPP	CENTRE DE FORMATION D'INCENDIE ET DE SECOURS	Formateur Accompagnateur
CAPORAL-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	LEBEAU	JULIE	SPV	CIS ROYAN	Accompagnateur de Proximité
SERGENT-CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	LEBLANC	GUILLAUME	SPP	CIS SURGERES	Formateur Accompagnateur
SERGENT CHEF DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES	LEBLANC	GUILLAUME	SPV	SERVICE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	LEFEVRE	FRÉDÉRIC	SPV	CIS PONS	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	LEGER	PATRICK	SPV	CIS MONTGUYON	Accompagnateur de Proximité

ADJUĎANT-CHÉF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	LEGER	VINCENT	SPV	CIS MONTGUYON	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	LEMASSON	CYRIL	SPP	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS	LEMASSON	CYRIL	SPV	CIS SURGERES	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS					
POMPIERS PROFESSIONNELS	LEMAUFT	FRÉDÉRIC	SPP	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
PROFESSIONNELS	LEMOIGNE	BENJAMIN	SPP	CIS SAINT JEAN D'ANGELY	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	LEMOIGNE	BENJAMIN	SPV	CIS MARENNES	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	LE- MOUILLOUR	MATHIEU	SPP	CIS LA ROCHELLE-MIREUIL	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	LEZEAU	DAVID	SPP	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	LEZEAU	DAVID	SPV	SERVICE DÉVELOPPEMENT	Accompagnateur de Proximité
SERGENT CHEF DE SAPEURS-				DES COMPÉTENCES	
POMPIERS VOLONTAIRES	LEZEAU	JULIEN	SPV	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	LIEGE	GRÉGOR	SPP	CIS LA ROCHELLE-MIREUIL	Accompagnateur de Proximité
JDANT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	LO CRASTO	MICKAËL	SPV	CIS SAINTE MARIE DE RÉ	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	LOPEZ	SÉBASTIEN	SPP	CIS SAINT MARTIN DE RÉ	Accompagnateur de Proximité
SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE DE 1ÈRE CLASSE	LOPEZ	THÉO	SPV	CIS LA ROCHELLE-MIREUIL	Accompagnateur de Proximité
COMMANDANT DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	LOUP	FABIEN	SPP	SERVICE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	Formateur Accompagnateur
COMMANDANT DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	LYS	PATRICK	SPP	ETAT MAJOR EST	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	MACHEFERT	SAMUEL	SPV	CIS PONT L'ABBÉ D'ARNOULT	Accompagnateur de Proximité
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	MAINGUY	ROMAIN	SPP	CIS LA ROCHELLE- VILLENEUVE	Formateur Accompagnateur
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	MAINGUY	ROMAIN	SPV	SERVICE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS	MANESSE	JULIEN	SPP	CENTRE DE FORMATION	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS	NAANECCE	RAPHAËL	SPP	D'INCENDIE ET DE SECOURS	
PROFESSIONNELS JDANT-CHEF DE SAPEURS-	MANESSE	KAPHAEL	3PP	CIS SAINT PIERRE D'OLÉRON	Formateur Accompagnateur
POMPIERS PROFESSIONNELS	MANESSE	JULIEN	SPP	CENTRE DE FORMATION D'INCENDIE ET DE SECOURS	Concepteur de formation
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	MANESSE	JULIEN	SPV	CIS COZES	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	MANESSE	RAPHAËL	SPV	CIS COZES	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES	MANESSE	JULIEN	SPV	CIS COZES	Concepteur de formation
ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	MARILLEAU	DELPHINE	SPV	CIS SAINT SAVINIEN	Accompagnateur de Proximité
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	MARIN	PASCAL	SPP	CENTRE DE FORMATION D'INCENDIE ET DE SECOURS	Accompagnateur de Proximité
COMMANDANT DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	MARSAC	DAMIEN	SPP	CTA-CODIS	Concepteur de formation
SERGENT-CHEF DE SAPEURS-	MADEALV	DODAAM	CDV/	CIE CAINTEE	
POMPIERS VOLONTAIRES	MARSALY	ROMAIN	SPV	CIS SAINTES	Concepteur de formation
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	MARTIN	STEPHANE	SPP	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	MARTIN	CYRIL	SPP	CIS ROCHEFORT	Formateur Accompagnateur
LIEUTENANT DE SAPEURS- POMPIERS VOI ONTAIRES	MARTINEAU	JEAN- CHARLES	SPV	CIS LOULAY	Accompagnateur de Proximité

SERGENT DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES	MARTINEAU	ROMAIN	SPV	CIS LOULAY	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	MASSIAS	DAVID	SPP	CTA-CODIS	Accompagnateur de Proximité
IEUTENANT DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	MASSIAS	DAVID	SPV	CIS ROYAN	Accompagnateur de Proximité
DJUDANT-CHEF DE SAPEURS- OMPJERS PROFESSIONNELS	МАГНЕ	MATHIEU	SPP	CTA-CODIS	Formateur Accompagnateur
DJUDANT-CHEF DE SAPEURS- OMPIERS PROFESSIONNELS	MATHIEU	VINCENT	SPP	CIS SAINTES	Accompagnateur de Proximité
APITAINE DE SAPEURS-POMPIERS ROFESSIONNELS	MAURIN	LOIC	SPP	GROUPEMENT PILOTAGE ET EVALUATION	Formateur Accompagnateur
DIUDANT CHEF DE SAPEURS	MECHAIN	CAROLE	SPP	CIS SAINT PIERRE D'OLERON	Accompagnateur de Proximité
OMPIERS PROFESSIONNELS DJUDANT-CHEF DE SAPEURS	MECHAIN	ALEXANDRE	SPP	CIS SAINT PIERRE D'OLERON	Formateur Accompagnateur
OMPIERS PROFESSIONNELS DJUDANT-CHEF DE SAPEURS-	MEESCHAERT	SAMUEL	SPP	CIS JONZAC	Formateur Accompagnateur
OMPIERS PROFESSIONNELS DJUDANT-CHEF DE SAPEURS-	MEINARD	GRÉGORY	SPV	CIS LA ROCHELLE VILLENEUVE	Accompagnateur de Proximité
OMPIERS VOLONTAIRES DIUDANT-CHEF DE SAPEURS-	MENARD	STÉPHANE	SPP	CIS LA ROCHELLE MIREUIL	Formateur Accompagnateur
OMPIERS PROFESSIONNELS ERGENT CHEF DE SAPEURS-	MENARD	SABRINA	SPV	CIS SAINT DENIS D'OLÉRON	Formateur Accompagnateur
OMPIERS VOLONTAIRES APORAL DE SAPEURS-POMPIERS	MENIN	LUC	SPP	CIS ROYAN	Accompagnateur de Proximité
ROFESSIONNELS APORAL DE SAPEURS-POMPIERS	MERLET	COLINE	SPV	CIS MONTGUYON	Accompagnateur de Proximité
OLONTAIRES OMMANDANT DE SAPEURS- OMPIERS PROFESSIONNELS	MEUNIER	PIERRE ANTOINE	SPP	MISSION CONSEIL, PROSPECTIVE ET TRANSVERSALITÉ PO	Formateur Accompagnateur
DJUDANT CHEF DE SAPEURS OMPIERS VOLONTAIRES	MEYNARD	VINCENT	SPV	CIS BUSSAC FORE I	Accompagnateur de Proximité
DJUDANT-CHEF DE SAPEURS- COMPIERS PROFESSIONNELS	MICHEAU	ALEXANDRE	SPP	CIS JONZAC	Accompagnateur de Proximité
APITAINE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	MICHEAU	WILLY	SPP	CENTRE DE FORMATION D'INCENDIÉ ET DE SECOURS	Accompagnateur de Proximite
DJUDANT-CHEF DE SAPEURS- COMPIERS PROFESSIONNELS	MICHEL	MATHIEU	SPP	CIS LA ROCHELLE- VILLENEUVE	Formateur Accompagnateur
DJUDANT-CHEF DE SAPEURS- COMPIERS VOLONTAIRES	MICHEL	MATHIEU	SPV	CIS BORDS	Formateur Accompagnateur
IEUTENANT DE SAPEURS- COMPIERS VOLONTAIRES	MIGEON	ULRICK	SPV	CIS MONTGUYON	Accompagnateur de Proximite
COMMANDANT DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	MIGNOT	LAURENT	SPP	CENTRE DE SECOURS DES ZONES DE BAIGNADE	Formateur Accompagnateur
CAPITAINE DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	MII AN	NICOLAS	SPP	ANTENNE PRÉVENTION D'ARRONDISSEMENTS EST	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	MOHERE	FREDERIC	ςpp	CIS SURGERES	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES	MOLIERE	FREDÉRIC	SPV	CIS SAINT GERMAIN DE MARENCENNES	Accompagnateur de Proximité
LIEUTENANT DE LÈRE CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	MOQUILLON	GUÉNOLÉ	SPP	SERVICE RELATIONS HUMAINES ET COMPÉTENCES - EM EST	Formateur Accompagnateur
CAPITAINE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	MORANT	PAULINE	SPP	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	MOREAU	MATHIEU	SPP	CIS LA TREMBLADE	Accompagnateur de Proximité
IEUTENANT DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	MORIN	MICHAÉL	SPV	POLE OPERATIONNEL	Accompagnateur de Proximité
LIEUTENANT DE LÈRE CLASSE DE 5APEURS-POMPIERS	MORLAND	FRANCK	SPP	CTA-CODIS	Formateur Accompagnateur

COMMANDANT DE SAPEURS-	-1	. 1		TERRUICE ORGANISATION DES	T
POMPIERS PROFESSIONNELS	MORRIER	LOIC	SPP	SERVICE ORGANISATION DES SECOURS	Formateur Accompagnateur
SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	MOUFFLET	DAMIEN	SPV	CIS PONS	Accompagnateur de Proximité
SERGENT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	MOULIN	FLORIAN	SPP	CIS ROYAN	Accompagnateur de Proximité
SERGENT-CHEF DE SAPEURS-	MOULIN	FLORIAN	SPV	CIS SAINTES	Accompagnateur de Proximité
POMPIERS VOLONTAIRES CAPORAL DE SAPEURS POMPIERS	MOHOUET	<u> </u>			
PROFESSIONNELS SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS	MOUQUET	STEVEN	SPP	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
VOLONTAIRES	MOUQUET	STEVEN	SPV	CIS TONNAY CHARENTE	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	MOYSAN	YANN-AËL	SPP	CIS SAINTES	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	NAISSAME	ымиты	SPV	CIS PERIGNAC	Formateur Accompagnateur
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	NAVARRO	EWEN	SPP	CIS SAINT MARTIN DE RÉ	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS	NEGRIER	PIERRE	SPV	CIS LE BOIS PLAGE EN RÉ	According to the Charles of the
VOLONTAIRES SERGENT DE SAPEURS POMPIERS) SF V	CIS LE BOIS PLAGE EN RE	Accompagnateur de Proximité
VOLONTAIRES	NICOL	JULIEN	SPV	CIS MARANS	Accompagnateur de Proximité
SAPEURS-POMPIERS	NOUBEL	STÉPHANE	SPP	CIS SURGERES	Formateur Accompagnateur
PROFESSIONNELS SERGENT-CHEF DE SAPEURS					
POMPIERS PROFESSIONNELS	OLIVIER	STEPHANE	SPP	CIS SAINT JEAN D'ANGELY	Accompagnateur de Proximité
SERGENT CHEF DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES	OLIVIER	STÉPHANE	SPV	CIS FONNAY CHARENTE	Accompagnateur de Proximité
SERGENT CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	ONILLON	ARNAUD	SPP	CIS SAINTES	Accompagnateur de Proximité
SERGENT DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES	OURVOUAL	LUDOVIC	SPV	CIS COURCON	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	OUVRARD	BENOIT	SPP	CTA-CODIS	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS	PABUT	CLÉMENT	SPP	CIS LA ROCHELLE	Accompagnateur de Proximité
PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS	DARLIT	CLÉDATAT		VILLENEUVE	
VOLONTAIRES	PABUT	CLÉMENT	SPV	CIS CHATELAILLON PLAGE	Accompagnateur de Proximité
1ÈRE CLASSE	PAIN	MÉGAN	SPV	CIS SAINTES	Accompagnateur de Proximité
INFIRMIER PRINCIPAL DE SAPEURS 1 1PIERS VOLONTAIRES	PAQUEREAU	ADRIEN	SPV	SOUS-DIRECTION SANTE	Accompagnateur de Proximité
COMMANDANT DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	PAQUEI	LIONEL	SPP	POLE TERRITORIAL EST	Concepteur de formation
SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS	PARPAY	CLOTILDE	SPV	CIS LA RONDE	Accompagnateur de Proximité
VOLONTAIRES SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS	0.4501.050				
PROFESSIONNELS CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS	PASQUIER	JOHAN	SPP	CTA-CODIS	Accompagnateur de Proximité
VOLONTAIRES	PASQUIER	JOHAN	SPV	CIS MARENNES	Accompagnateur de Proximité
LIEUTENANT DE LÊRE CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	PASSANELLO	CELINE	SPP	SECTION INGÉNIERIE DES FORMATIONS	Formateur Accompagnateur
CAPITAINE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNEIS	PATOUR	FABRICE	SPP	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
SERGENT DE SAPEURS POMPIERS	PATUREAU	AURÉLIEN	SPV	CIS CHATELAILLON PLAGE	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS	PELLETANT	PIERRICK	SPP	CIS LA ROCHELLE-MIREUIL	Accompagnateur de Proximité
PROFESSIONNELS SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS	PELLETANT	PIERRICK	SPV	CIS SAINT PORCHAIRE	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT DE SAPEURS POMPIERS					
PROFESSIONNELS	PELTRIAUX	MARC	SPP	CIS SAINT PIERRE D'OLÉRON	Concepteur de formation

ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS	DECEDIALIS	I MANDO	SPV	CIS SURGERES	Concepteur de formation
VOLONTAIRES	PELTRIAUX	MARC		CIS 30NOLNES	Concepted de la
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	PENIS	STÉPHANE	SPP	CIS SAINTES	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	PENIS	STEPHANE	SPV	CIS SAINT PORCHAIRE	Accompagnateur de Proximité
LIEUTENANT DE 1ÈRE CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	PEREYROL	BENOÎT	SPP	CENTRE DE SECOURS DES ZONES DE BAIGNADE	Formateur Accompagnateur
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	PERISSE	CÉDRIC	SPP	CIS ROYAN	Accompagnateur de Proximité
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	PERISSE	CÉDRIC	SPP	CIS ROYAN	Formateur Accompagnateur
SERGENT CHEF DE SAPFURS POMPIERS VOLONTAIRES	PERISSE	CÉDRIC	SPV	CIS LA TREMBLADE	Accompagnateur de Proximité
SERGENT CHEF DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES	PERISSE	CEDRIC	SPV	CIS LA TREMBLADE	Formateur Accompagnateur
SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	PERLADE	JÉRÉMY	SPV	CIS LA TREMBLADE	Accompagnateur de Proximité
CAPITAINE DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES	PERROI	THIERRY	SPV	CIS AULNAY	Accompagnateur de Proximité
SERGENT CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	PERROTEAU	WILLY	SPP	CIS LA ROCHELLE VILLENEUVE	Formateur Accompagnateur
SERGENT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	PERROTEAU	WILLY	SPV	CIS IONZAC	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	PETIT	MORGAN	SPV	CIS ARCHIAC	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	PEYPOUQUET	LOIC	SPP	CIS SAINT PIERRE D'OLERON	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	PEYPOUQUE1	LOIC	SPV	SERVICE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	Formateur Accompagnateur
SERGENT DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES	PILLET	SAMUEL.	SPV	CIS PONS	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	PHON	LIONEL	SPP	CIS ROYAN	Formateur Accompagnateur
LIEUTENANT DE LÊRE CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	PONCELET	JEAN- VICTOR	SPP	ANTENNE PRÉVENTION D'ARRONDISSEMENTS EST	Accompagnateur de Proximité
SERGENT CHEF DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES	PONGNAN	STEVEN	SPV	CIS SAINTES	Accompagnateur de Proximité
SERGENT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	PORCHER	SULLIVAN	SPP	CIS SAINTES	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	PORTIER	NICOLAS	SPP	CIS LA ROCHELLF VILLENEUVE	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	POUGETOUX	JEAN- JACQUES	SPP	CTA-CODIS	Formateur Accompagnateur
SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	POULLY	IORIS	SPP	CIS LA ROCHELLE-MIREUII	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	POULLY	IORIS	SPV	CIS SAINT MARTIN DE RE	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	POUPON	YOANN	SPV	CIS TONNAY CHARENTE	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	PRAUD	GABIN	SPV	CIS SAINT JEAN D'ANGELY	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	PRAUD	ETIENNE	SPV	CIS SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE	Formateur Accompagnateur
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	PRIOUR	VANESSA	SPV	CIS AIGREFEUILLE	Accompagnateur de Proximité
LIEUTENANT DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES	PRIOUR	ALEXIS	SPV	CIS AIGREFEUILLE	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	PROUST	NICOLAS	SPP	CIS MATHA	Accompagnateur de Proximite
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	PROUX	GUILLAUME	SPP	CIS LA ROCHELLE MIREUIL	Accompagnateur de Proximité

ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	PUAUD	DAVID	SPP	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
SERGENT CHEF DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES	QUANTIN	DIMITRI	SPV	CIS BRIZAMBOURG	Accompagnateur de Proximité
SERGENT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	QUERE	RĖMI	SPV	CIS BOURCEFRANC LE CHAPUS	Accompagnateur de Proximité
OFFICIER EXPERT	RABILLER	GAYLORD	SPV	CENTRE DE SECOURS DES ZONES DE BAIGNADE	Accompagnateur de Proximité
INFIRMIER DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	RAINONE	LAETITIA	SPP	SERVICE MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	RAUTUREAU	PHILIPPE	SPP	CIS LA ROCHELLE-MIREUII.	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	RAUTUREAU	PHILIPPE	SPV	CIS ROYAN	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES	RAVERAUD	ALEXANDRE	SPV	CIS SAINT PALAIS SUR MER	Accompagnateur de Proximité
SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	RAVET	KÉVIN	SPP	CIS IONZAC	Accompagnateur de Proximité
SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	RAVE1	KÉVIN	SPV	CIS LA TREMBLADE	Accompagnateur de Proximité
LIEUTENANT DE SAPEURS- 1 PIERS VOLONTAIRES	RAVON	VALENTIN	SPV	CIS SURGERES	Accompagnateur de Proximité
LIEUTENANT DE LÈRE CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	RECULEAU	STÉPHANE	SPP	CENTRE DE FORMATION D'INCENDIE ET DE SECOURS	Concepteur de formation
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	RETORE	PASCAL	SPP	CIS SAINT JEAN D'ANGELY	Accompagnateur de Proximité
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	REYGNIER	MATHIEU	SPV	CIS MONTGUYON	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	RHIM	BENJAMIN	SPP	CIS SAINTES	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	RHIM	BENJAMIN	SPV	CIS SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	RICCO	MATHIAS	SPP	CIS LA ROCHELLE- VILLENEUVE	Formateur Accompagnateur
SERGENT CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	RICHARD	JÉRÔME	SPP	CIS SAINT PIERRE D'OLÉRON	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	RICHARD	FABRICE	SPV	CIS GEMOZAC	Accompagnateur de Proximité
SERGENT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	RICHARD	JÉRÔME	SPV	SERVICE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	Accompagnateur de Proximité
ORAL DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	RICHET	ROMAIN	SPP	CTA-CODIS	Accompagnateur de Proximité
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	RICHET	ROMAIN	SPV	CIS SAINT JEAN D'ANGELY	Accompagnateur de Proximité
SERGENT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	RICORDEAU	LUDOVIC	SPP	CIS LA ROCHELLE-MIREUH.	Accompagnateur de Proximité
SERGENT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	RICORDEAU	LUDOVIC	SPV	CIS SAUJON	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	RIFFAUD	YOANN	SPP	CIS ROYAN	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	RIFFAUD	YOANN	SPV	CIS GEMOZAC	Formateur Accompagnateur
LIEUTENANT-COLONEL DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	RIVET RUPPIN	GILLES	SPP	SUIVI DES PROIETS TRANSVERSAUX LIÉS AUX MG	Accompagnateur de Proximite
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	ROBERT	GUILLAUME	SPP	CTA-CODIS	Accompagnateur de Proximite
CAPITAINE DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	ROBERT	HERVÉ	SPP	CIS SAINTES	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	ROBERT	GUILLAUME	SPV	CIS SAINT JEAN D'ANGELY	Accompagnateur de Proximité

CAPORAL-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	ROBILLARD	VINCENT	SPP	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	ROBILLARD	VINCENT	SPV	CIS SAINT PORCHAIRE	Accompagnateur de Proximité
DJUDANT-CHEF DE SAPEURS-	RODRIGUES	STÉPHANE	SPP	CIS ROYAN	Accompagnateur de Proximité
OMPIERS PROFESSIONNELS DIUDANT-CHEF DE SAPEURS-	ROLLET	CYRIL	SPP	CIS SAINT JEAN D'ANGELY	Accompagnateur de Proximité
OMPIERS PROFESSIONNELS //C	ROQUES	NATHAN	SPP	SERVICE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	Accompagnateur de Proximité
ERGENT-CHEF DE SAPEURS-	ROTT	MATHIEU	SPP	CIS JONZAC	Accompagnateur de Proximité
OMPIERS PROFESSIONNELS ERGENT CHEF DE SAPEURS-	ROTT	MATHIEU	SPV	CIS SAINT SAVINIEN	Accompagnateur de Proximité
OMPIERS VOLONTAIRES ERGENT DE SAPEURS POMPIERS	ROUARD PEROUSE	VALENTIN	SPP	CIS JONZAC	Accompagnateur de Proximité
ROFESSIONNELS APORAL DE SAPEURS-POMPIERS	ROUARD- PEROUSE	VALENTIN	SPV	CIS SAINT PALAIS SUR MER	Accompagnateur de Proximité
OLONTAIRES DIUDANT-CHEF DE SAPEURS- OMPIERS PROFESSIONNELS	ROULIERE	JÉRÉMY	SPP	CIS ROYAN	Formateur Accompagnateur
ERGENT DE SAPEURS-POMPIERS COLONTAIRES	ROULIN	NICOLAS	SPV	CIS THAIRE	Accompagnateur de Proximité
DJUDANT-CHEF DE SAPEURS OMPIERS PROFESSIONNELS	ROULLIN	SÉBASTIEN	SPP	CIS ROCHEFORT	Formateur Accompagnateur
DJUDANT CHEF DE SAPEURS- OMPIERS PROFESSIONNELS	ROUSSIES	JEAN- CHRISTOPHE	SPP	CIS LA ROCHELLE MIREUII.	Accompagnateur de Proximite
ERGENT CHEF DE SAPEURS OMPIERS VOLONTAIRES	ROUZAUD	GUILLAUME	SPV	CIS ARCHIAC	Accompagnateur de Proximité
APITAINE DE SAPEURS-POMPIERS ROFESSIONNELS	ROY	ETIENNE	SPP	CTA-CODIS	Formateur Accompagnateur
DJUDANT-CHEF DE SAPEURS OMPIERS PROFESSIONNELS	RUCHAUD	GUILLAUME	SPP	CIS ROYAN	Formateur Accompagnateur
APITAINE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	RUIZ	NICOLAS	SPP	CIS JONZAC	Formaleur Accompagnateur
ERGENT DE SAPEURS-POMPIERS /OLONTAIRES	RUMBERGER	SYLVAIN	SPV	CIS TONNAY BOUTONNE	Accompagnateur de Proximité
ERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	SAINTJEVIN	FREDÉRICK	SPP	CIS ROCHEFORT	Formateur Accompagnateur
FRGENT-CHEF DE SAPEURS COMPIERS VOLONTAIRES	SAINTIEVIN	FRÉDÉRICK	SPV	SERVICE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	Formateur Accompagnateur
LIEUTENANT DE 2ÈME CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS	SALMON	BENOIT	SPP	CTA-CODIS	Accompagnateur de Proximité
PROFESSIONNELS ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	SAUVAL	ERIC	SPP	CIS SAINT JEAN D'ANGELY	Accompagnateur de Proximite
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	SAUVEUR DIT	DIEGO	SPP	CIS JONZAC	Accompagnateur de Proximite
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS /OLONTAIRES	SAUVEUR DIT	DIĖGO	SPV	CIS ROYAN	Accompagnateur de Proximité
COMMANDANT DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	SCHMITT	VINCENT	SPP	GROUPEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION	Formateur Accompagnateur
SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	SCHUBNEL	LOÏC	SPP	CIS ROCHEFORT	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	SICARD	AYMERIC	SPP	CIS ROYAN	Formateur Accompagnateur
CAPORAL-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	SICOT	DONAVAN	SPV	CIS SAINTES	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL-CHEF DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES	SIEVERS	PATRICIA	SPV	CIS SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	SIREC	ERIC	SPV	CIS COZES	Accompagnateur de Proximité
SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	SORTON	PIERRE	SPP	CTA-CODIS	Accompagnateur de Proximité

ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS-	SOUNN	ERIC	SPP	CIS LA ROCHELLE MIREUIL	Accorna um staur de Provincità
POMPIERS PROFESSIONNELS	3001414		355	CIS LA ROCHELLE «VIINEUIL	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	SUPPA	SEBASTIEN	SPP	CIS ROYAN	Concepteur de formation
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS-	SUPPA	SÉBASTIEN	SPV	SERVICE DÉVELOPPEMENT	Company de Company
POMPIERS VOLONTAIRES		3CBASTIEW	3F V	DES COMPÉTENCES	Concepteur de formation
INFIRMIER PRINCIPAL DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	TALLEC	SOLANGE	SPV	SOUS-DIRECTION SANTE	Accompagnateur de Proximité
SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	TARDET	KEVIN	SPP	CIS SAINT JEAN D'ANGELY	Accompagnateur de Proximité
SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	TARDET	KEVIN	SPV	CIS LA ROCHELLE- VILLENEUVE	Accompagnateur de Proximité
CAPORAL-CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	TARIF	SÉBASTIEN	SPP	CTA-CODIS	Accompagnateur de Proximité
LIEUTENANT DE SAPEURS					
POMPIERS VOLONTAIRES	FARIF	SEBASTIEN	SPV	CIS SURGERES	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	TATRY	EMMANUEL	SPP	CIS LA ROCHELLE-MIREUIL	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	TAUNAY	CORENTIN	SPV	CIS MARENNES	Accompagnateur de Proximité
SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	TEIXEIRA	YOANN	SPP	CTA-CODIS	Accompagnateur de Proximité
JDANT CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	TERRASSIER	JULIEN	SPP	CIS SAINTES	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	TERRASSIER	JULIEN	SPV	SERVICE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	Formateur Accompagnateur
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	ressier	BENOÎT	SPV	CIS AIGREFEUILLE	Accompagnateur de Proximité
CAPITAINE DF SAPEURS-POMPIERS	FESSONNEAU	CHRISTOPHE	SPV	CIS MONTENDRE	Accompagnateur de Proximité
VOLONTAIRES CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS	l	JEAN-	<u> </u>		
PROFESSIONNELS	TESTARD	BAPTISTE	SPP	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
CAPITAINE DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES	TEURLAIS	DIDIER	SPV	CIS MONTLIEU LA GARDE	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	THALEN	SÉBASTIEN	SPP	CIS LA TREMBLADE	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS-	THALEN	SÉBASTIEN	SPV	CIS MARENNES	Formateur Accompagnateur
POMPIERS VOLONTAIRES ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS		·			romateur Accompagnateur
VOLONTAIRES	THEVIN	MAXIME	SPV	CIS LA TREMBLADE	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	THIBEAUD	LUDOVIC	SPP	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
JDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	THIBEAUD	SÉBASTIEN	SPP	CIS LA TREMBLADE	Formateur Accompagnateur
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS	THIBEAUD	SÉBASTIEN	SPV	CIS SAINT PALAIS SUR MER	Formateur Accompagnateur
POMPIERS VOLONTAIRES CAPITAINE DE SAPEURS-POMPIERS				CIS LA ROCHELLE-	
PROFESSIONNELS	THIVENT	DAMIEN	SPP	VILLENEUVE	Concepteur de formation
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS	THOMAS	NICOLAS	SPP	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	THOMER	NICOLAS	SPP	CIS SAINT JEAN D'ANGELY	Accompagnateur de Proximite
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS VOLONTAIRES	THOMER	NICOLAS	SPV	CIS SURGERES	Accompagnateur de Proximite
SERGENT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	FHOMMEREL	DAVID	SPP	CIS ROYAN	Formateur Accompagnateur
SERGENT-CHEF DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES	(HOMMEREL	DAVID	SPV	CIS SAUJON	Formateur Accompagnateur
CAPORAL-CHEF DE SAPEURS-					
POMPIERS VOLONTAIRES	TILLAUD	ROMAIN	SPV 	CIS SAINTES	Accompagnateur de Proximité
SERGENT-CHEF DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	TINSSON	GUILLAUME	SPP	CIS LA ROCHELLE VILLENEUVE	Formateur Accompagnateur
SERGENT-CHEF DE SAPEURS-	TINSSON	GUILLAUME	SPV	CIS SURGERES	Formateur Accompagnateur
POMPIERS VOLONTAIRES			l	L	

SERGENT CHEF DE SAPFURS POMPIERS PROFESSIONNELS	TONNEL	NICOLAS	SPP	CIS ROCHEFOR (Accompagnateur de Proximite	
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS	TREBUCHET	SYLVIA	SPP	CIS SAINTES	Concepteur de formation	
POMPIERS PROFESSIONNELS	TALBOCITE T	31 CVIA			<u> </u>	
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS-	TREBUCHET	SYLVIA	SPV	SERVICE DÉVELOPPEMENT	Concepteur de formation	
POMPIERS VOLONTAIRES				DES COMPÉTENCES		
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS	TRICHARD	ANTHONY	SPP	CIS ROCHEFORT	Accompagnateur de Proximité	
POMPIERS PROFESSIONNELS	.		ļ -	ANTENNE PRÉVENTION		
IEUTENANT DE LÈRE CLASSE DE	TRICAL	ANTHONY	SPP	D'ARRONDISSEMENTS	Formateur Accompagnateur	
SAPEURS-POMPIERS	TRIEAU	ANTHONY	355	OUEST	Torritor Accompagnator	
PROFESSIONNELS		JEAN-		00231		
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS	TROCHUT	FRANÇOIS	SPV	CIS BRIZAMBOURG	Accompagnateur de Proximité	
POMPIERS VOLONTAIRES		FRANÇOIS	t	CIS SAINT JEAN DE LIVERSAY		
IEUTENANT DE SAPEURS-	TURGNE	EMMANUEL	SPV	TAUGON	Accompagnateur de Proximité	
POMPIERS VOLONTAIRES						
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS	VANNIER	ALEXANDRE	SPP	CIS LA ROCHELLE-MIREUII	Formateur Accompagnateur	
SERGENT CHEF DE SAPEURS		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	<u> </u>			
POMPIERS PROFESSIONNELS	VELAY	FRÉDÉRIC	SPP	CIS LA ROCHELLE-MIREUIL	Accompagnateur de Proximite	
SERGENT CHEF DE SAPEURS			ļ	SERVICE DÉVELOPPEMENT		
POMPIERS VOLONTAIRES	VELAY	FRÉDÉRIC	SPV	DES COMPÉTENCES	Accompagnateur de Proximité	
CAPORAL CHEF DE SAPEURS						
POMPIERS PROFESSIONNELS	VELUZAT	FLORIAN	SPP	CIS ROYAN	Formateur Accompagnateur	
COMMANDANT DE SAPEURS-		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	†			
POMPIERS PROFESSIONNELS	VENAIL	FRÉDÉRIC	SPP	SERVICE PRÉVENTION	Formateur Accompagnateur	
SERGENT DE SAPEURS POMPIERS					A Decylerate	
OLONTAIRES	VERGNE	SYLVAIN	SPV	CIS MONTLIEU LA GARDE	Accompagnateur de Proximite	
LIEUTENANT DE SAPEURS			1	CIS BOURCEFRANC LE	A	
POMPIERS VOLONTAIRES	VEZIN	DAVID	SPV	CHAPUS	Accompagnateur de Proximité	
SERGENT-CHEF DE SAPEURS				GIG CALLET DIFTIDIT DIQUÉTICAN	A a la Brayimitá	
POMPIERS PROFESSIONNELS	VIAUD	DIDIER	SPP	CIS SAINT PIERRE D'OLÉRON	Accompagnateur de Proximité	
LIEUTENANT DE SAPEURS		011111000	CDV	CICAGAREAINES	Concepteur de formation	
POMPIERS VOLONTAIRES	VIC	PHILIPPE	SPV	CIS MARENNES	Concepted de formation	
ADJUDANT CHEF DE SAPEURS	\#\ E A O A E	LUDOVIIC	SPV	CIS AIGREFEUILLE	Accompagnateur de Proximité	
POMPIERS VOLONTAIRES	VILLEMONT	FUDOVIC	3P V	CIS AIGREFEOICEL	Accompagnated de l'Isames	
LIEUTENANT DE ZÈMF CLASSE DE			1	SERVICE OPÉRATIONNEI		
SAPEURS-POMPIERS	VINCENT	VALÉRY	SPP	ETAT-MAJOR OUFST	Formateur Accompagnateur	
PROFESSIONNELS				ETAT WASH SOLST		
JEUTENANT DE SAPEURS	VIOLLEAU	SEBASTIEN	SPV	CIS PONT L'ABBÉ	Accompagnateur de Proximité	
POMPIERS VOLONTAIRES	VIOLICAG	JUDASTILIN	, , ,	D'ARNOULT		
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS	VITRY	EMMANUEL	SPV	CIS MONTGUYON	Accompagnateur de Proximité	
POMPIERS VOLONTAIRES	VIII.	LIVITATION				
CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS	VOLOSCAK	ANTHONY	SPV	CIS COZES	Accompagnateur de Proximité	
VOLONTAIRES	VOLUGICAR	7				
ADJUDANT-CHEF DE SAPEURS	WATTEBLED	STÉPHANE	SPP	CIS SAINTES	Accompagnateur de Proximité	
POMPIERS PROFESSIONNELS	***************************************	3. 2. 10.012			1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	

Article 2 – Un recours peut être formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit en saisissant le tribunal administratif de Poitiers, soit en déposant un recours sur l'application internet Télérecours citoyens sur . <u>www.telerecours.fr</u>.

Article 3 – Les chefs de groupements territoriaux et fonctionnels ainsi que les chefs de centre d'incendie et de secours sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Périgny, le 11 0 JUIL. 2023

Le Directeur départemental, Directeur de l'organisme de formation

Contrôleur général Didier MARCAILLOU



POLE MEDICAL

Décision du Chef de Corps n° 23 - 195

Portant l'aptitude opérationnelle des infirmiers sapeurs-pompiers pour les visites médicales pour l'année 2023 en Charente-Maritime

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL, CHEF DU CORPS DEPARTEMENTAL – Chevalier de l'Ordre National du Mérite ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime ;

VU le règlement intérieur du service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime ;

SUR proposition du médecin-chef;

DÉCIDE

Article 1er - La liste d'aptitude opérationnelle des infirmiers sapeurs-pompiers habilités à effectuer les visites médicales pour l'année 2023 en Charente-Maritime, est établie comme suit :

Statut	Emploi	Grade	Nom	Prénom	Numéro d'inscription à l'Ordre National des Infirmiers
SPV	Infirmier	chef	THOMAS	Vincent	1069241
SPP	Infirmier	hors classe	DAVID	Olivier	1066425
SPP	Infirmier	Infirmier	BLANDEL	François	2092793
SPP	Infirmière	Infirmière	RAINONE	Laetitia	1247913
SPV	Infirmière	principale	AUGIER	Kelly	2106538
SPV	Infirmier	principal	BAZIN	Rodolphe	2107556
SPV	Infirmière	principale	BERTINEAUD	Chloé	2103395
SPV	Infirmière	principale	BOULART	Audrey	2083340
SPV	Infirmière	principale	CARIO	Morgane	2045721
SPV	Infirmière	principale	CAZALOT	Florine	2083349
SPV	Infirmière	principale	CHAOUAD	Sonia	2114166
SPV	Infirmière	principale	COUSSY	Natacha	2077570
SPV	Infirmier	principal	CUSINTINO	Thierry	1068942
SPV	Infirmière	principale	DAHLET	Claudine	2047077
SPV	Infirmière	principale	DAUNIS	Christelle	2020060
SPV	Infirmier	principal	DESMERCIERES	Pascal	2114110
SPV	Infirmière	principale	D'HOOGHE	Catherine	2112013
SPV	Infirmière	principale	DUCLAUD	Pascaline	2010709
SPV	Infirmière	principale	ESCOFFIER	Patricia	2075215
SPV	Infirmière	principale	GAPIER	Maryline	2189501
SPV	Infirmier	principal	GARNIER	Sylvain	2020068

SPV	Infirmier	principal	GONZALEZ	Sébastien	2078595
SPV	Infirmier	principal	GRATADOUX	Sébastien	2047847
SPV	Infirmier	principal	GUILLET	Frédéric	2053971
SPV	Infirmier	principal	GUYOT	Christophe	2020065
SPV	Infirmier	principal	JALDO-VALLEJO	Luis	2106362
SPV	Infirmière	principale	JEAN	Stéphanie	2020056
SPV	Infirmière	principale	LE-MEUT	Lydie	2094188
SPV	Infirmière	principale	MONNET	Angélique	2195158
SPV	Infirmière	principale	POQUIN	Sylvie	2020063
SPV	Infirmière	principale	TALANDIER	Marie- Caroline	2094418
SPV	Infirmière	principale	THEAU	Cécile	2093946
SPV	Infirmière	principale	TREPIN	Elise	2061608
SPV	Infirmière	principale	VALY	Virginie	2077842
SPV	Infirmière	infirmière	BACHELIER	Chloė	2022396
SPV	Infirmier	infirmier	BOURLES	Dave	2209813
SPV	Infirmier	infirmier	BROHON	Antoine	2096752
SPV	Infirmier	infirmier	DE CARVALHO	Jean-Charles	2182483
SPV	Infirmier	infirmier	DELMAS	Malika	3024359
SPV	Infirmière	infirmière	DUZON	Amandine	2167623
SPV	Infirmière	infirmière	FOUQUET	Malina	2250612
SPV	Infirmière	infirmière	GÉRON	Jennifer	2246341
SPV	Infirmière	infirmière	GOURGUES	Aline	2048134
SPV	Infirmière	infirmière	LECOEUR	Elsa	2147695
SPV	Infirmière	infirmière	LEDAN	Gaëlle	2431429
SPV	Infirmière	infirmière	LOUVES	Typhaine	3003654
SPV	Infirmière	infirmière	PAPIN	Catherine	2041439

Article 2 – Un recours peut être formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit en saisissant le tribunal administratif de Poitiers, soit en déposant un recours sur l'application internet Télérecours citoyens sur : www.telerecours.fr.

Article 3 - Le médecin-chef du service de santé et de secours médical est chargé de l'exécution de la présente décision.

Périgny, le - 2 AOUT 2023

Le Directeur départemental, Chef de Corps

Contrôleur général Didier Marcaillou

e Directeur départemental adjoint

Colonel Christian Lepage



DECISION du chef de corps n° 23 - 20 3

portant autorisation de dépassement du contingent de 25 heures mensuelles en raison de circonstances exceptionnelles

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL, CHEF DU CORPS DEPARTEMENTAL – Chevalier de l'Ordre National du Mérite ;

Vu le code général des collectivités territoriales :

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires et notamment l'article 6 aliéna 2 ;

Considérant les circonstances exceptionnelles liées à l'intervention pour feu de silo à La Rochelle, quartier de la Pallice, du jeudi 10 août au vendredi 25 août 2023 inclus ;

Considérant que les membres du comité social territorial ont été informés de l'autorisation de dépassement du contingent de 25 heures limitée au mois d'août 2023;

DECIDE

Du fait de circonstances exceptionnelles, le dépassement du contingent des 25 heures supplémentaires mensuelles est autorisé pour le mois d'août 2023.

Fait à PERIGNY, le 29 AOUT 2023

Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours thef de corps

Contrôleur général Didier MARCAILLOU